UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

1944-1945. — N° 9

LE FAIT BÉNÉDICTIN

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DE LA SANTÉ DU CORPS ET DE L'ESPRIT ET A L'HISTOIRE DE L'HYGIÈNE

THÈSE POUR LE DOCTORAT EN MÉDECINE

présentée et soutenue publiquement le vendredi 12 janvier 1945

PAR

Robert-Yvon-Ferdinand-Raymond VOISIN

Diplômé de Médecine du Travail

Né à NANTES (Loire-Inférieure), le 17 novembre 1916

Examinateurs de la Thèse

MM. LEURET, professeur ..... *Président.*

CREYX, professeur .....

PIÉCHAUD, agrégé ..... *Juges*

SARIC, agrégé .....

BORDEAUX

IMPRIMERIE LIBRAIRIE DELMAS

6, Place Saint-Christoly

1945

VOISIN (Robert - Yvon - Ferdinand - Raymond)

Le Fait bénédictin. Contribution à l'étude de la santé du corps et de l'esprit et à l'histoire de l'hygiène. — Bordeaux, Delmas, 1945. In-8°, 175 p.

(Thèse Médec. Bordeaux. 1944-1945. N° 9.)

VOISIN (Robert - Yvon - Ferdinand - Raymond)

Le Fait bénédictin. Contribution à l'étude de la santé du corps et de l'esprit et à l'histoire de l'hygiène. — Bordeaux, Delmas, 1945. In-8°, 175 p.

(Thèse Médec. Bordeaux. 1944-1945. N° 9.)

VOISIN (Robert - Yvon - Ferdinand - Raymond)

Le Fait bénédictin. Contribution à l'étude de la santé du corps et de l'esprit et à l'histoire de l'hygiène. — Bordeaux, Delmas, 1945. In-8°, 175 p.

(Thèse Médec. Bordeaux. 1944-1945. N° 9.)

VOISIN (Robert - Yvon - Ferdinand - Raymond)

Le Fait bénédictin. Contribution à l'étude de la santé du corps et de l'esprit et à l'histoire de l'hygiène. — Bordeaux, Delmas, 1945. In-8°, 175 p.

(Thèse Médec. Bordeaux. 1944-1945. N° 9.)

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

1944-1945. — N° 9

LE FAIT BÉNÉDICTIN

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DE LA SANTÉ DU CORPS ET DE L'ESPRIT ET A L'HISTOIRE DE L'HYGIÈNE

THÈSE POUR LE DOCTORAT EN MÉDECINE

présentée et soutenue publiquement le vendredi 12 janvier 1945

PAR

Robert-Yvon-Ferdinand-Raymond VOISIN

Diplômé de Médecine du Travail

Né à NANTES (Loire-Inférieure), le 17 novembre 1916

Examinateurs de la Thèse

MM. LEURET, professeur ..... *Président.*

CREYX, professeur .....

PIÉCHAUD, agrégé ..... *Juges*

SARIC, agrégé .....

BORDEAUX

IMPRIMERIE LIBRAIRIE DELMAS

6, Place Saint-Christoly

1945

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE BORDEAUX

DOYEN : M. N.

ASSESSEUR : M. LABAT.

PROFESSEURS HONORAIRES :

M. DENIGÈS, BEILLE, DUPOUY, A. MANDOUL, PETGES, GUYOT, ABADIE, ROCHER, LANDE, DUVERGEY, CARLES.

PROFESSEURS :

	MM.		MM.
Clinique médicale	N.	Zoologie et parasitologie	R. SIGAL
id.	DUPÉRIÉ.	Médecine expérimentale	N.
Clinique chirurg. et gynécol.	JEANNENEY.	Clinique ophtalmologique	BEAUVIEU
Clinique chirurgicale	PAPIN.	Clinique chirurg. inf. et orthop.	LOUBAT.
Clinique d'accouchements	RIVIÈRE.	Clin. des maladies infectieuses	DAMADE.
Anatomie pathol. et microsc. clin.	DE GRAILLY.	Chimie biologique et médicale	MACHEBO
Anatomie	VILLEMIN.	Physique méd. et pharmaceutique.	N.
Anatomie générale et histologie.	G. DUBREUIL.	Méd. col. et clin. mal. exotiques.	BONNIN.
Hygiène	LEURET.	Clin. malad. cutanées et syphilit.	JOULIA.
Médecine légale et déontologie	DERVILLÉE.	Clin. des mal. des voies urinaires.	DARGET.
Electroradiol. et clin. d'él. médic.	RÉCHOU.	Clin. mal. nerveuses et mentales.	DELMAS-MARSALET
Chimie	CHELLE.	Clin. d'oto-rhino-laryngologie	N.
Botanique et matière médicale	GOLSE.	Toxicologie et hygiène appliquée.	LABAT.
Pharmacie	VITTE	Hydrologie thérap. et climatol.	CREYX.
Physiologie	FABRE.	Clinique odonto-stomatologique.	DUBECQ.

PÉRY (Obstétrique). PERRENS (Maladies mentales). CHARRIER (Chirurgie générale). FAUGÈRE (Obstétrique).

AGRÉGÉS EN EXERCICE :

	MM.		MM.
Anatomie	DUFOUR.	Chirurgie générale	POUYANNE
Physiologie	FRANCK.	Obstétrique	N.
Médecine générale	PIÉCHAUD.	id.	MAHON.
id.	N.	Ophtalmologie	N.
id.	FONTAN.	Oto-rhino-laryngologie	DESPONS.
id.	BROUSTET.	Dermatologie et syphiligraphie	N...
id.	N.	Physique médicale	N...
id.	SARIC.	Chimie gén. pharm. et toxicol.	CASTAGNO
id.	DUBARRY.	Histoire natur. pharmaceutique	GIRARD.
Chirurgie générale	N.	Pharmacie	MESNARD.
id.	MASSÉ.	id.	GRANGER.
id.	N.	Histoire natur. méd. et parasitol.	R. MANDO
id.	MAGENDIE.		

COURS COMPLÉMENTAIRES :

	MM.		MM.
Médecine opératoire	MASSÉ.	Chimie minérale	CASTAGNO
Accouchements	MAHON.	Botanique	GIRARD.
Puériculture	FAUGÈRE.	Cryptogamie	GIRARD.
Zoologie et parasitologie	R. MANDOUL.	Pharmacie galénique	MESNARD.
Urologie	N...	Bactériologie	MOUREAU.
Législation pharmaceutique	POPLAWSKI.	Physiologie	Mlle ROUGI
Ophtalmologie	N.	Chimie biologique	TAYEAU
Anatomie	J. BEAUVIEUX	Parasitologie et biologie appliqu.	PAUTRIZE

Le Secrétaire de la Faculté : ROUGERIE.

Par délibération du 5 août 1879, la Faculté a arrêté que les opinions émises dans les Thèses qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle entend ne leur donner aucune approbation ni improbation.

R. UNIV. BIBLIOTHEEK LEIDEN

A Dom Pierre BASSET

Révérendissime Père Abbé de l'Abbaye de Ligugé.

En témoignage de notre filial respect.

A MON PERE

A MA MERE

Vous avez eu la lourde tâche d'élever sept enfants. Vous l'avez toujours fait dans la joie et avec joie.

Cette thèse est le fruit de vos privations et de vos sacrifices.

Permettez-nous d'exprimer aujourd'hui publiquement les sentiments d'intense affection qui sont les nôtres à votre égard dans l'intime de notre cœur.

A MES SIX FRERES ET SŒURS

A MES NEVEUX ET NIECES

A MES FILLEULS BERNARD ET YVES-BENOIT

A Monsieur l'Abbé Jacques TRAVERSE

Oblat de saint Benoît.

EN CAPTIVITÉ

« Hilarem datorem diligit Deus. »

A TOUS MES AMIS

ET EN PARTICULIER :

A Paul MATIGNON et Robert ETCHEVERRIGARAY

Au Docteur Gaston TEREYGEOL

Au Docteur Paul FREOUR

Interne des Hôpitaux.

A Maître Pierre-Bernard SUBERVIE

Avocat à la Cour.

A L'INSTITUT GREGORIEN DE BORDEAUX

AUX ETUDIANTS CATHOLIQUES ET A LEURS AUMONIERS

A MES MAITRES

DE LA FACULTE ET DES HOPITAUX

A Monsieur le Professeur agrégé SARIC

Médecin des Hôpitaux.

Respectueux hommage de notre reconnaissance.

A Monsieur le Professeur agrégé F. PIECHAUD

Médecin des Hôpitaux,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Croix de guerre,
Médaille des Epidémies,
Officier de l'Instruction publique.

Il faudrait toute la délicatesse de cœur d'un saint Bernard pour vous exprimer les sentiments d'affection qui sont les nôtres à votre égard.

Vous avez toujours été pour nous, en même temps que le Maître au grand savoir, l'exemple très rare d'un homme libre et bon.

Veuillez trouver ici l'hommage de notre profonde reconnaissance.

A Monsieur le Professeur CREYX

Professeur d'Hydrologie thérapeutique et Climatalogie,
Médecin des Hôpitaux,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Croix de guerre,
Officier de l'Instruction publique.

Vos cours ont toujours été pour nous une « source » abondante de joies de l'esprit. Vous avez su, en outre, y créer un « climat » particulièrement stimulant.

Qu'il nous soit permis de vous exprimer ici le témoignage de notre vive admiration.

A NOTRE PRÉSIDENT DE THÈSE

Monsieur le Professeur E. LEURET

Professeur d'Hygiène,
Médecin des Hôpitaux,
Médecin-Chef du Sanatorium Xavier-Arnozan,
Médaille d'or de l'Assistance publique,
Médaille des Epidémies,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Instruction publique.

« La science du Médecin élèvera sa tête, et en présence des Grands il sera loué. »

(*Ecclésiastique*, XXVIII-3.)

Qu'il nous soit permis de vous exprimer ici, Monsieur le Professeur, nos sentiments de respectueuse reconnaissance pour l'honneur que vous nous avez fait de présider à la soutenance de cette thèse.

LE FAIT BÉNÉDICTIN

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DE LA SANTÉ DU CORPS ET DE L'ESPRIT ET A L'HISTOIRE DE L'HYGIÈNE

PROLOGUE

« Médecins, quelle chute pour vous si nous pouvions tous nous donner le mot de devenir sages. »

LA BRUYÈRE.

Ce n'est pas sans quelques scrupules que nous avons entrepris ce travail. Nous l'avons fait cependant dans l'espoir que d'autres suivraient cette voie et compléteraient cette faible ébauche.

Nous nous sommes heurté à de dures difficultés matérielles. Ecrivions-nous à tel couvent du Calvados ? d'importants événements militaires nous ôtaient tout espoir de recevoir une réponse; écrivions-nous ailleurs ? c'étaient tantôt des trains qui déraillaient, tantôt tous autres motifs liés aux circonstances qui venaient s'interposer entre nos correspondants et nous. Demandions-nous tel ouvrage à la Bibliothèque Municipale ? on nous répondait que, pour des raisons de conservation, on l'avait mis à l'abri dans une cave jusqu'à la fin des hostilités. Désirions-nous consulter telle thèse, éditée en zone

libre depuis l'armistice ? la ligne de démarcation se révélait un mur infranchissable portant l'inscription « Verboten ».

Dans ces conditions, il nous a été impossible de vérifier par nous-même tous les textes que nous citons. Nous indiquons toujours les auteurs d'où nous les extrayons.

Deux obstacles, enfin, se révélaient presque insurmontables. Le premier était inhérent à nous-mêmes : notre sympathie naturelle pour les moines et la vie monastique ne risquait-elle pas de nous entraîner à une certaine partialité ? Nous nous sommes efforcé de faire œuvre impersonnelle. Le second nous a fait longuement hésiter. En dépit de l'affinité naturelle de la science et de la métaphysique, nous devions, si nous voulions rester objectif, faire abstraction de facteurs surnaturels, auxquels nous croyons, et qui interviennent directement dans la vie des moines. Réduire ainsi le problème à ses données humaines n'était-ce pas aller à l'encontre de la Vérité et commettre une erreur analogue à celle de l'individu inaccessible à la beauté qui ne verrait dans une poésie qu'un simple objet d'analyse grammaticale ? Comment, dans ces conditions, rendre cette atmosphère de joie et de paix dans laquelle se meuvent les Bénédictins et qui trouve justement en grande partie sa source dans les susdits facteurs surnaturels ? Entreprise ardue, qui aurait nécessité, pour la mener à bonne fin, plus de talent que nous n'en possédions.

Maintes fois, nous avons dû abandonner notre travail faute de documents. Pas un instant l'enthousiasme ne nous a fait défaut.

Thèse de guerre ? Oui, si l'on considère les difficultés qui ont été nôtres... Mais surtout thèse conçue et réalisée en esprit de paix dans un monde en guerre.

Quelques explications sont nécessaires relatives aux idées qui nous ont orienté vers ce travail.

Depuis quelques années, une direction nouvelle est de plus en plus donnée à la médecine. Le problème qui se pose est de savoir s'il n'est pas aussi utile de maintenir les gens en bonne santé que de les guérir de leurs infirmités. « Il y a, en

effet, deux médecines : celle qui guérit les maladies et celle qui concourt au maintien de la santé parfaite » [1]. Le sens du bien commun conditionne ce droit de l'homme à la santé auquel la société moderne est obligée de satisfaire. Le retard apporté à la résolution de ce problème trouve son origine dans la part trop exclusive faite à l'esprit d'analyse et de spécialisation dans l'étude de la maladie. Dès son arrivée à la Faculté, l'étudiant commence par disséquer l'organisme humain, puis il en scrute les détails au microscope, en réduit la composition à un certain nombre d'éléments simples, etc. L'esprit de laboratoire, esprit analytique par excellence, tend de plus en plus à prendre le pas sur l'esprit clinique ou esprit de synthèse. Juxtaposer des faits isolés est une chose, établir des relations entre eux en est une autre. Dans la vie, il ne peut y avoir de réalités indépendantes.

Les notions de terrain, d'hérédité, de milieux familiaux et sociaux, de tempéraments, de cosmologie et de climatologie sont des faits qui doivent enfin retrouver la place importante qui leur revient.

L'homme n'est ni corps ni esprit seulement, mais corps et esprit : il est un résultat. C'est par l'intelligence qu'il se distingue de l'animal. L'influence du mental sur l'organique est indéniable. Les sentiments tels que la joie, l'humilité et l'ambition, les émotions, les idées de toute nature, ont leur répercussion organique. Inversement, les modifications organiques jouent un rôle certain dans la vie de l'esprit. La clinique de l'homme sain doit être rénovée : la morpho-psychologie et la psycho-physiologie ne peuvent plus être laissées dans l'ombre : il en est de même de l'hygiène mentale et morale. La médecine est tout d'abord « une science ordonnée à l'homme et non à la maladie, à l'homme malade et non à la maladie de l'homme. Il ne faut pas confondre la maladie, qui est une abstraction, avec le malade, qui nous ramène au concret » [2].

---

(1) Saint Thomas d'Aquin, cité par J. Okinczyc, *Humanisme et médecine*, La Bergerie, édit., 1936, p. 24.

(2) Okinczyc, *op. cit.*, p. 19.

La médecine doit tendre ensuite à faire en sorte d'empêcher tout déséquilibre de se produire dans le complexe psycho-physiologique de l'être vivant. Il lui faut pour cela dégager de l'ensemble des faits accumulés jusqu'à ce jour un certain nombre de lois simples : les lois de la santé, qui souvent seront des lois morales, et qui s'appliqueront tant à l'homme en état de santé primitive qu'à l'homme en état de guérison. Les auteurs bibliques l'avaient bien compris. Ils décrivent merveilleusement cet état d'équilibre harmonieux qui doit régner entre le corps et l'esprit : « La santé de l'âme est dans la sainteté de la justice, elle vaut mieux que tout l'or et l'argent; et un corps robuste mieux qu'une richesse immense. Il n'est point de richesse au-dessus de la richesse de la santé du corps; et il n'est point de plaisir au-dessus de la joie du cœur. La joie du cœur, c'est la vie de l'homme et un trésor inépuisable de sainteté; et l'exultation de l'homme est sa longévité. » (3).

Un enseignement synthétique pourrait utilement couronner les études. Des conférences de philosophie médicale, d'histoire de la médecine, de diététique et d'éducation sanitaire ne seraient pas sans utilité au cours de la sixième année de scolarité.

Pour notre part, nous avons désiré, par l'observation d'une Communauté monastique, envisagée en tant que fait expérimental, apporter notre contribution à l'étude de la santé du corps et de l'esprit et à l'histoire de l'hygiène. Déjà certains auteurs avaient signalé combien une telle étude pouvait être fertile en enseignements utiles. Le Docteur Biot, par exemple, émet le vœu « qu'on arrive à tracer le tableau, à formuler les règles corporelles de l'ascension morale ». Il ajoute qu'en cette matière « l'étude des constitutions des grands Ordres religieux serait fort précieuse et que plus d'une personne ne serait pas peu surprise de découvrir la sagesse d'un Saint Benoît » (4).

---

(3) *Ecclésiastique*, XXX, 15, 16, 23.

(4) Docteur Biot, *Santé humaine*, Plon, édit., 1942, p. 67.

Nous ne prétendons pas avoir traité à fond tout le problème. Bien des points resteraient à étudier ou à approfondir. Ils seront l'objet de travaux ultérieurs.

En terminant ce prologue, nous tenons à remercier tout particulièrement les moines qui nous ont aidé dans nos recherches, entre autres dans l'établissement de nos statistiques. Nous savons par expérience combien peut être long et fastidieux le dépouillement d'un nécrologe. Notre reconnaissance n'en est que plus vive.

CHAPITRE PREMIER

RAPPEL HISTORIQUE
SAINT BENOIT. LA REGLE

« Les choses goûtées à leur source ont plus de saveur. »

Saint BERNARD.

Saint Benoît, le Béni, naquit à Nurcie vers l'an 480. Saint Grégoire nous apprend qu'il descendait de la vieille noblesse de son pays. « Dès le temps de son enfance, il eut le cœur d'un homme d'âge. »[1]. Après la première éducation reçue dans la maison paternelle, il fut envoyé à Rome vers 497 pour y étudier les Belles-Lettres. « Mais, voyant que celles-ci en entraînaient beaucoup sur la pente des vices, il retira, pour ainsi parler, le pied qu'il venait de poser sur le seuil du monde, de peur de se perdre lui-même tout entier dans l'affreux précipice. Laissant donc là l'étude des Lettres, il abandonna la maison et les biens paternels, et, désireux de plaire à Dieu seul, il se mit à la recherche de la forme d'une vie sainte. »[2].

Il se retira à Enfide, dans les monts Sabins, mais bientôt un miracle éclatant attira sur lui l'attention et la curiosité. Benoît s'enfuit secrètement et se retira dans un lieu désert appelé Subiaco, à quarante milles environ de la ville de Rome. Avec le concours du moine Romain, rencontré sur sa route, il s'installa dans une grotte presque inaccessible. Il y devait vivre trois ans, ignoré des hommes, se nourrissant d'un peu de

(1) Saint Grégoire le Grand, *Dialogues*, t. II, Introduction.
(2) Id., *ibid.*

pain que Romain lui faisait parvenir à jours fixes. Au bout de ce temps, des bergers trouvèrent Benoît caché dans sa grotte. « Lorsqu'ils l'aperçurent vêtu de peaux au milieu des broussailles, ils le prirent pour quelque bête sauvage. » (3). Bientôt, de toutes parts, accoururent des Chrétiens désireux de servir le Seigneur sous sa conduite. « La solitude tressaille d'allégresse, car elle va fleurir comme le lys. Et là sera un sentier et une voie, et elle sera appelée la Voie Sainte. » (Isaïe, XXXI, I, 8.) Or, non loin de là, à Vicovaro, « bourg situé à huit milles de distance entre Subiaco et Tivoli, se trouvait un monastère dont l'abbé trépassa. Le couvent tout entier vint trouver le vénérable Benoît, et, avec de grandes prières, le supplia de bien vouloir le gouverner. Longtemps il différa par des refus, mais enfin, vaincu par leurs prières, il accepta. » (4).

Bientôt, sa « droiture invariable » se heurte aux dérèglements habituels de ces moines dépravés. Ils tentent de l'empoisonner, mais, sur un signe de croix de Benoît, le vase contenant le breuvage de mort se brisa. « Se levant aussitôt, le visage calme, l'âme tranquille, il réunit les frères et leur dit : « Que le Dieu Tout-Puissant ait pitié de vous, mes frères. » Ne vous avais-je pas dit d'avance que votre manière de vivre » et la mienne ne s'accommoderaient aucunement ? Allez, et » cherchez-vous un Père à votre image, parce qu'après cela il » n'est plus possible que vous me gardiez. »

» Sur quoi, il revint au lieu de sa solitude aimée. » (5).

A nouveau sollicité par un nombre croissant de Chrétiens, « il fonde douze monastères dans chacun desquels il établit un abbé et place douze moines, gardant seulement avec lui quelques disciples qu'il jugea plus utile de continuer à instruire sous ses yeux » (6). C'est là qu'il acquit cette merveilleuse connaissance des hommes qui, jointe à sa grande

(3) Saint Grégoire le Grand, *op. cit.*, chap. Ier.
(4) Id., *ibid.*, chap. III.
(5) Id., *ibid.*
(6) Id., *ibid.*

sagesse, devait marquer de sa profonde empreinte tous les chapitres de sa Règle.

Un prêtre d'une église voisine, le nommé Florentius, « qui désirait qu'on lui prodiguât les mêmes louanges que celles qu'on donnait à la sainteté de Benoît, mais sans vouloir lui-même mener une vie digne de louange » (7), se mit à dénigrer l'homme de Dieu, puis, aveuglé par les ténèbres de l'envie et de la haine, tenta inutilement de l'empoisonner. « N'ayant pas réussi à tuer le corps du Maître, il s'enflamma du désir de faire mourir les âmes des disciples. Il envoya donc, dans le jardin du Monastère, sept jeunes filles nues, qui, se tenant ensemble par la main, et dansant longtemps sous leurs yeux, devaient allumer dans leurs âmes la perversité du désir. » (8)

Cédant la place à l'envie, Benoît résolut de s'éloigner. A peine eut-il humblement fui la haine de son ennemi qu'un terrible châtiment s'abattit sur ce dernier. Comme, debout dans une galerie, il se réjouissait du départ de Benoît, celle-ci s'écroulant tout à coup l'écrasa dans sa chute. Benoît s'attrista de la mort de Florentius et infligea une pénitence à son disciple Maur qui avait osé s'en réjouir.

Saint Benoît s'établit au sommet du mont Cassin (vers 525) dans un ancien temple païen.

La vie cénobitique, type bénédictin, a maintenant trouvé sa forme achevée. Le Mont-Cassin allait devenir durant quatorze siècles la ruche joyeuse d'où des essaims innombrables d'abeilles diligentes devaient s'élancer, répandant sur le monde, comme un miel très pur, la religion, la civilisation et la culture.

Saint Benoît devait vivre vingt-cinq ans encore au milieu de ses moines, travaillant dans les champs, chantant les louanges du Seigneur, se penchant avec bonté sur les malades et les affamés, les guérissant et les nourrissant.

La mort de Benoît fut digne de sa vie. Sa grande figure patriarcale s'y détache sur un fond de clarté éblouissant.

---

(7) Saint Grégoire le Grand, *op. cit.*, chap. VII.
(8) Id., *ibid.*

« Six jours avant sa fin, il fit ouvrir son tombeau. Aussitôt, il fut saisi d'une fièvre dont les ardeurs le fatiguaient beaucoup. Comme de jour en jour la faiblesse allait augmentant, le sixième jour il se fit porter dans l'Oratoire par ses disciples; là, il puisa des forces pour son départ d'ici-bas dans la réception du Corps et du Sang du Seigneur; après quoi, appuyant ses membres affaiblis sur les bras de ses disciples, il se tint debout, les mains levées au Ciel et, au milieu de sa prière, il exhala son dernier souffle. »(9). Il était âgé de 63 ans.

***

« L'homme de Dieu brilla beaucoup aussi par sa doctrine et son enseignement. Il a écrit, en effet, une Règle pour les moines, remarquable par sa discrétion et d'une grande clarté de style. Si l'on désire connaître plus à fond son caractère et sa vie, on pourra trouver dans les enseignements de cette Règle toute sa manière d'agir dans son gouvernement, parce que le saint homme ne pouvait en aucune façon enseigner autrement qu'il ne vivait. »(10).

Nous n'avons pas la prétention de résumer ici la Règle de Saint Benoît; nous essayerons seulement d'en dégager sommairement quelques idées directrices, quitte à les développer au cours d'autres chapitres.

Dès le prologue, le patriarche nous indique le fondement de sa pensée : « Instituer une Ecole du Service du Seigneur, dans laquelle il espère ne rien établir de dur ni de trop pénible. » Au chapitre premier, il précise qu'il s'adresse à ceux qui désirent vivre en communauté. Après avoir parlé des diverses espèces de moines, bonnes ou mauvaises, anachorètes, Gyrovagues(11), Sarabaïtes(12), il dit en conclusion :

(9) Saint Grégoire le Grand, *op, cit.*, chap. XXXVII.

(10) Id., *ibid.*, chap. XXXVI.

(11) Moines instables, errant sans cesse d'un monastère à un autre, sans jamais se fixer en aucun d'eux.

(12) Moines auxquels leur bon plaisir tient lieu de Règle.

« Occupons-nous à organiser par une Règle la race la plus forte et la meilleure, celle des cénobites », c'est-à-dire « celle des Soldats du Christ, qui militent dans un monastère sous la direction d'une Règle et d'un abbé. »

Un élément nouveau, dont les législations orientales ne faisaient pas état, est apporté par Saint Benoît : le vœu de stabilité. Le moine, par sa profession, est incorporé jusqu'à sa mort dans la communauté de son propre monastère, qui lui devient comme une nouvelle famille permanente. La Règle compare le cloître à un atelier où les moines devront travailler diligemment à l'aide des instruments spirituels des bonnes œuvres (Cf. chap. IV), qui constituent « les règles des mœurs, les formules pratiques du bien, les vertus » (13).

« Le Service de Dieu tient tout entier dans trois éléments : le gouvernement de soi-même, la prière, le travail. De ces trois éléments, le gouvernement de soi-même est naturellement la base subjective et la condition des autres, celui qui donne sa signification à la vie entière. » (14).

Nulle spécialisation monastique n'est prévue, ce qui explique la création de nombreuses branches se réclamant toutes de la Règle. L'action des moines sera toujours guidée par un profond esprit de Foi, une vive espérance du Ciel, une immense Charité, et orientée par trois vertus principales : l'Obéissance, l'Amour du silence et l'Humilité.

Au dernier chapitre de la Règle, en une sorte de récapitulation générale, Saint Benoît déclare l'avoir écrit « afin que, par son observance dans les monastères, les moines puissent faire preuve tout au moins d'une certaine dignité de mœurs et d'un commencement de vie monastique ».

***

Il nous faut dire un mot des sources de Saint Benoît. Celui-ci, en effet, n'a pas créé de toutes pièces une nouvelle forme

(13) Cf. Dom Delatte, *Commentaires sur la Règle*, p. 69.

(14) Dom Butler, *Le Monachisme bénédictin*, Gigord, édit., Paris, 1924, p. 31.

de vie religieuse. Dom Delatte, en une belle image symbolique, définit la Règle comme le fruit mûr de tout un passé monastique et de la spiritualité des Pères. (*Op. cit.*, Introduction.)

S'inspirant de ses devanciers, mais les dépassant, l'Homme de Dieu, le Béni, fait une œuvre personnelle en rédigeant la *Règle des Règles*, dont chaque page est un vivant témoignage de son esprit de sagesse, d'harmonie, de discrétion et de méditation. Il nous indique lui-même une partie des sources auxquelles il a puisé. Le texte de la Règle permet de retrouver les autres. En voici une brève récapitulation :

L'Ancien et le Nouveau Testament, les œuvres de Saint Augustin, de Saint Jérôme, de Saint Cyprien, Saint Léon, Saint Sulpice, Saint Sévère; la Règle de Saint Pacôme, celles de Saint Césaire et de Saint Macaire d'Alexandrie; les deux premières Règles dites des Saints Pères, la Règle orientale, la doctrine de Saint Orsesius, etc. Il connaissait aussi différents recueils hagiographiques groupés depuis sous le titre générique de *Vitae Patrum : Vie de Saint Antoine*, *Histoire Lausiaque* de Pallade, *Histoire des moines d'Egypte*, traduite par Rufin, *Verba Seniorum*, etc.

Nous avons gardé pour la fin les œuvres de deux grands législateurs auxquels Saint Benoît est redevable plus qu'à tous autres d'une bonne part de son code monastique. Cassien, tout d'abord. Les réminiscences de ses *Institutions* et de ses *Conférences* sont perpétuelles dans la Règle... Saint Basile ensuite : de multiples emprunts sont faits à ses deux recueils de Règles, *Regulae fusius tractatae*, *Regulae brevius tractatae* (15).

La vie cénobitique occidentale est donc fille de la vie des moines d'Orient. De même que l'enfant, détaché, séparé de sa mère à la naissance pour devenir un corps nouveau, destiné à vivre de sa vie propre, lui demeure uni par les liens spirituels les plus forts, de même, enfantés en quelque sorte

(15) Cf. Dom Delatte, *op. cit.*

par les moines d'Orient, mais animés eux aussi d'une vie indépendante, les fils de Saint Benoît leur demeurent liés par d'immatériels échanges.

D'autres législateurs que Saint Benoît ont eu le même souci d'adaptation de la Règle au tempérament occidental, Saint Columban, par exemple. Leurs observances ont toutes fini par se fusionner avec celle des Bénédictins.

Nous n'avons pas voulu séparer ce qui était uni. Il n'y a pas de barrages interrompant le courant de l'Histoire, il y a seulement des tournants, des bifurcations, des affluences. De la source à l'estuaire, c'est une eau toujours identique, et cependant jamais la même, qui court éternellement.

C'est en fonction de cet élément de permanence et d'unité que nous nous sommes permis, dans une étude dont le « *fait bénédictin* » devait constituer toute la substance, d'incorporer et les *eaux de la source* et *les eaux des affluents secondaires*.

CHAPITRE II

DE LA LONGEVITE
DE LA VIEILLESSE ET DE LA MORT DES MOINES

« Les moines sont comme le vin,
qui se bonifie en vieillissant. »

Dom DELATTE.

« Je ne désire pas que votre thèse remplisse les monastères de novices qui viendraient y chercher une longue vie, nous écrit malicieusement un moine. *Qui est homo qui vult vitam, et cupit videre dies bonos* (Ps. XXXIII, 13). *Vitam et perpetuam vitam*, dit Saint Benoît (Règl. Prol.). » Que ce bon Père se rassure : là n'est pas notre dessein.

Ce chapitre devait répondre à plusieurs préoccupations. Les circonstances ne nous ayant permis d'établir nos statistiques qu'en partant d'une documentation limitée, portant sur 2.000 vies de moines environ, nos conclusions doivent seulement être prises comme des indications approximatives d'ordre général et qui demanderaient à être précisées.

En Orient, la longévité semble avoir été particulièrement marquée chez les anachorètes et les premiers cénobites.

Nous voyons ainsi Saint Paul, premier ermite, mourir à 113 ans en 342, après quatre-vingt-dix années passées dans le désert. Saint Antoine le suit de près et meurt à 105 ans en 356, après le même temps de vie solitaire. Nous trouvons encore Saint Hilarion, avec ses 81 ans; Saint Gérôme, 89 ans; Saint Macaire l'Egyptien, 91 ans; Saint Macaire d'Alexandrie, 90 ans environ; Saint Athanase, 78 ans, etc.

En Occident, la longévité des moines est un fait qui, depuis quatorze siècles, ne s'est jamais démenti.

Saint Martin, père du monachisme gaulois, atteint 84 ans

(316-400). Au IXe siècle, le grand réformateur Saint Benoît d'Aniane s'éteint le 10 février 821, à 71 ans. Aux Xe et XIe siècles, les trois plus grands abbés de Cluny totalisent à eux trois deux cent soixante années de vie, et cent soixante-sept ans d'abbatiat. Saint Hugues, le dernier, fut abbé pendant soixante et un ans. Saint Romuald, fondateur de la branche bénédictine des Camaldules, serait mort à 120 ans, en 1027, après cent années de vie religieuse; de rares auteurs prétendent qu'en fait il n'aurait pas dépassé l'âge déjà respectable de 78 ans. A partir du XIe et du XIIe siècle, nous possédons des renseignements plus précis, qui nous permettent de penser que l'âge moyen des moines s'établissait dès cette époque aux environs de 65 ans.

Parmi les plus connus, relevons : Saint Jean Gualbert, fondateur et abbé de la branche bénédictine de Valombreuse, mort à 78 ans en 1073; Saint Anselme, décédé le 21 avril 1109 à 76 ans; Saint Robert de Molesmes, fondateur de la branche cistercienne, décédé en l'an 1111 à 82 ans. Saint Bernard, le grand réformateur, le « doctor mellifluus », malgré un état de santé déplorable et un médecin qui n'est qu'une « brute ignorante », atteint 63 ans et meurt le 20 août 1153. Saint Sylvestre, fondateur de l'Ordre des Sylvestrins, sous la Règle de Saint Benoît, meurt à 91 ans en 1267.

Pour n'en avoir cité que quelques-uns, nous voyons déjà combien la sainteté de la vie peut être pour certains une authentique source de longévité.

Chez les Cisterciens, ancêtres des Trappistes, la longévité était un fait si courant qu'on avait établi un régime de mitigation en faveur des moines jubilaires, c'est-à-dire ayant atteint cinquante ans de vie monastique.

La décadence amorcée au XIIIe siècle envahit progressivement tout l'Ordre au XIVe et atteint son maximum au XVe. Il est donc difficile de faire la part des choses dans une statistique portant sur ces siècles. Aussi bien nous abstiendrons-nous d'entreprendre un tel travail. Une réaction allait se produire au XVIe et surtout au XVIIe siècle.

En 1591, le Pape Grégoire XIV confia au Cardinal Charles de Lorraine la mission de la Réforme bénédictine dans les « Trois-Evêchés » : Metz, Toul et Verdun — ainsi que dans les duchés de Lorraine et de Bar. Le 7 avril 1604, le Pape Clément VIII érigeait la nouvelle Congrégation sous le vocable de Saint Vanne et de Saint Hydulphe. Mais le duché de Lorraine ne faisant pas partie du royaume de France, on se trouva bientôt dans la nécessité de créer une congrégation distincte et française, la Congrégation de Saint-Maur, dont le premier chapitre général se tint au mois d'août 1618. Ces congrégations allaient illuminer d'un vif éclat un siècle et demi de vie bénédictine, tant par la valeur personnelle de certains de leurs moines, tels que Mabillon, Dom Martène, Dom Bernard de Montfaucon, Dom Calmet, Dom Ceillier, etc., que par l'étendue, le sérieux et la valeur incomparable des travaux scientifiques et littéraires qui devaient y trouver leur plein épanouissement. Deux à trois mille moines allaient collaborer étroitement, au service de l'Eglise, à de grands travaux critiques et historiques. Plusieurs centaines parfois seront au service anonyme d'un seul, dépouillant sans relâche, des années durant, des manuscrits qui formeront la pierre d'angle d'un monumental édifice.

Une polémique extrêmement violente allait mettre aux prises l'Abbé de Rancé, le célèbre réformateur de la Trappe, et Mabillon, Dom Mège, Dom Martène. Ce fut un assaut étincelant de loyauté, dans lequel on ne peut dire ce qui l'emporta en intensité, de la vivacité des ripostes, de la charitable courtoisie des champions ou de leur admirable maîtrise d'eux-mêmes. Il se termina par l'accolade fraternelle des deux protagonistes, l'Abbé de Rancé et Mabillon.

Le sujet de la querelle était l'opinion soutenue par de Rancé que « la science ne peut qu'être préjudiciable aux moines, en ruinant leur piété, leur simplicité et leur pureté, et que là où les études prospèrent, ils ne connaissent ni règle, ni régularité, ni discipline, ni édification », que « l'esprit de prière est

éteint par la science » (1). En un mot, de Rancé accusait les Mauristes de trahir le véritable esprit de la Règle, en substituant l'étude au labeur des mains. Il entendait remettre en honneur le travail manuel et rétablir la stricte observance de la Règle, s'inspirant même parfois, pour la pratique des austérités, de ces grands champions que furent les moines d'Orient. Le Trappiste couchera sur la dure paillasse piquée et pratiquera le maigre perpétuel. Il observera un rigoureux silence.

Nous voilà loin, semble-t-il, du sujet de ce chapitre. Il n'y a là qu'une apparence; car, sans vouloir réveiller le souvenir de cette pénible affaire, nous désirons la reposer sous une angulation à laquelle ni Mabillon, ni de Rancé, n'avaient certes pensé.

Voici donc deux branches de l'arbre bénédictin qui, alimentées par une sève unique, vont donner des produits différents : de l'une jaillira le rameau vert sur lequel la fleur délicate de la science exhalera son doux parfum de sagesse, de l'autre se détachera la tige noueuse et robuste d'où pendra le fruit sain et charnu de l'esprit d'austérité.

Or, que nous enseignent nos statistiques ?

Pour les Trappes, nous voyons l'âge moyen atteint par les moines être de 65 ans 6 mois.

Pour 1.000 Trappistes qui meurent, la répartition est approximativement la suivante (2) :

20 à 30 ans	50
31 à 40	30
41 à 50	30
51 à 60	185
61 à 70	290
71 à 80	295
81 à 90	115
91 à 100	5

soit 705 qui dépassent 60 ans.

(1) Cité par Dom Butler, *Le Monachisme bénédictin*, Gigord, édit., Paris, 1924, p. 351.

(2) Nous arrondissons les chiffres pour plus de clarté.

L'Abbé de Rancé lui-même, en dépit de trente années de vie de dissipation, dont il devait porter le poids jusqu'en ses derniers jours, mourut à 71 ans en 1700.

A Saint-Germain-des-Prés, Maison mère de la Congrégation de Saint-Maur, où les moines sont tous orientés vers les travaux intellectuels, de 1630 à 1792, la durée moyenne de la vie ne dépasse pas 59 ans. La répartition en est pour 1.000 :

21 à 30 ans	70
31 à 40	100
41 à 50	110
51 à 60	200
61 à 70	210
71 à 80	210
81 à 90	100

520 seulement dépassent 60 ans.

La comparaison de ces chiffres est particulièrement instructive. Elle permet de constater :

1° que la longévité des Trappistes dépasse de près de 7 ans celle des Mauristes;

2° que le démarrage net de la mortalité, qui commence dès 30 ans chez les Mauristes, ne débute qu'à 50 chez les Trappistes;

3° que 705 Trappistes sur 1.000 dépassent 60 ans, alors que 520 seulement vont au-delà de cet âge chez les Mauristes;

4° que 120 Trappistes sont encore vivants à 80 ans, et seulement 100 Mauristes.

Nous le répétons, c'est une sève de même origine qui circule dans les deux branches. La vie quotidienne est ordonnée par la même Règle. On note quelques différences de détail dans l'alimentation et de degrés dans la pratique des austérités. Surtout diffère la qualité des travaux effectués : manuels chez les uns, intellectuels chez les autres.

Œuvre corporative due à la collaboration de nombreux tra-

vailleurs, la production de la Congrégation de Saint-Maur est telle qu'elle constitue, quant au rendement d'une seule Société, un fait unique dans l'histoire de l'érudition. « Leur travail se répandit dans le monde, une grande partie ne portant aucun nom, même d'éditeur, si ce n'est l'inscription : *Labore et studio monachorum S. Benedicti Congregationis S. Mauri.* »[3].

Le secret de cette abondance résidait dans l'esprit de solidarité et d'abnégation des religieux. « Ces silencieux, qui, parfois, étaient des timides, avaient toutes les audaces, bravaient la vieillesse et la mort même, dans leur certitude qu'à côté d'eux et après eux des confrères se lèveraient pour poursuivre et terminer leur entreprise. »[4]. Tout travail doit être mené à bonne fin : on y consacrera le temps nécessaire; la composition du *Gallia Christiana* demandera près de quatre-vingts ans; l'édition de Saint Augustin réclamera une quinzaine d'érudits. Une seule chose compte : « être véridique en tout »[5]; ainsi, l'unité dans le temps ne sera pas rompue.

Cette conception a, de fait, abouti à des résultats pratiques d'une richesse incontestable. Elle ne nous satisfait pas pleinement pour autant, car, si à chaque instant considéré de l'histoire de la congrégation, le niveau se maintient très haut, toujours identique à lui-même, il n'empêche qu'en faisant une trop grande abstraction de sa vie physique, chaque moine, pris individuellement, privait l'œuvre, considérée dans son déroulement à travers le temps, d'au moins dix années de production. On se doute de ce que cela représente si l'on totalise ainsi toutes les années dérobées au cours de ce siècle et demi d'histoire, surtout si l'on considère que tous ces hommes mouraient à un moment où leur degré de spécialisation et de formation était arrivé à un sommet de perfection permettant d'espérer les plus hauts rendements. Qu'on ne nous dise pas que cela n'aurait rien changé, puisque vivant

(3) Dom Butler, *op. cit.*, p. 354.
(4) Dom Leclercq, *L'Ordre bénédictin*, Rieder, édit., Paris, 1930, p. 69.
(5) Paroles de Mabillon sur son lit de mort.

plus vieux, mais travaillant moins chaque jour. Rien n'empêchait d'assurer dans une juste mesure la prédominance aux travaux de l'esprit.

C'est une loi générale que l'alternance des occupations, physiques et intellectuelles, tout en constituant une véritable méthode de repos pour le corps et pour l'esprit, aboutit à un rendement meilleur. Il faut d'ailleurs savoir perdre du temps pour en gagner : on connaît l'histoire de cette usine dans laquelle dix minutes de repos ayant été octroyées toutes les heures aux ouvriers (ce qui écourtait la journée de travail de une heure vingt) la production s'en trouva accrue de 30 %.

Ce que nous constatons de nos jours vient à l'appui de ce que nous avançons.

Dans la Congrégation de France, où les travaux intellectuels dominent, mais où une large part est cependant faite aux travaux manuels, la longévité moyenne est sensiblement la même que dans les Trappes : 65 ans 6 mois. Le facteur travail physique n'est pas seul, il est vrai, à intervenir. L'usage modéré de l'alimentation carnée intervient sûrement dans une certaine mesure. La répartition pour 1.000 est la suivante :

20 à 30 ans	35
31 à 40	55
41 à 50	90
51 à 60	130
61 à 70	270
71 à 80	250
81 à 90	165
91 à 100	5

soit 690 qui dépassent 60 ans; 170 vivent au-delà de 80 ans. Parmi les abbés les plus connus, on peut citer Dom Guéranger, qui s'éteignit à 70 ans. Les trois derniers abbés de Ligugé : Dom Bastide, Dom Bourigaud et Dom Gaugain, totalisaient 225 ans, soit 75 en moyenne.

On peut observer des variations très importantes pour des

branches de l'Ordre très voisines : ainsi pour la Trappe de Notre-Dame des Dombes et pour le Monastère de la Primitive Observance d'Urt. Dans les deux cas, la viande est exclue du régime, le lever de nuit pratiqué. Une des différences essentielles consiste dans la prédominance des travaux intellectuels dans les monastères de la Primitive Observance (qui n'en excluent pas pour cela les travaux manuels).

De 1894 à 1944, nous constatons ce qui suit :

Longévité moyenne :

Urt, 62 ans 7 mois; Notre-Dame des Dombes, 66 ans 3 mois.

La répartition des décès est la suivante (p. 100) :

	Urt	N.-D. des Dombes
20 à 30 ans	3,44	4,87
31 à 40	8,04	3,65
41 à 50	5,74	3,65
51 à 60	19,54	15,85
61 à 70	25,29	29,26
71 à 80	29,88	28,04
81 à 90	8,04	14,63
Dépassent 60 ans	63,21	71,93
Dépassent 80 ans	8,04	14,63

D'une manière générale, la longévité n'est pas supérieure à 64 ans dans les monastères « a primaeva observantia » et est en moyenne de 63 ans.

Nous pouvons dès maintenant tirer quelques conclusions particulières de ces chiffres.

1° La longévité la plus marquée se rencontre chez les Trappistes s'adonnant à des travaux exclusivement manuels et dans la Congrégation de France où sont harmonieusement associés les travaux intellectuels et manuels avec prédominance des premiers.

2° La longévité la moins marquée se rencontre chez les Mauristes, s'adonnant, au contraire, à des travaux d'ordre presque exclusivement intellectuels.

3° Pour l'homme s'adonnant à un travail purement manuel, d'intensité moyenne, dans une vie active et de plein air, l'alimentation carnée n'est pas un facteur absolument nécessaire pour atteindre à un âge avancé.

4° Une alimentation carnée modérée augmente dans de notables proportions la longévité de l'intellectuel et du sédentaire. (Cf. Primitive Observance et Congrégation de France.)

Remarque : Les chiffres indiqués dans ce chapitre sont des moyennes. Pour une même branche de l'Ordre, on observe, en effet, d'une abbaye à une autre, des différences atteignant jusqu'à trois ou quatre ans. Un facteur climatique associé au particularisme régional des ressources alimentaires intervient probablement dans la genèse de ce fait.

CHAPITRE III

EXAMEN CRITIQUE

Presque tous les auteurs qui se sont occupés du problème de la santé admettent comme un fait dûment établi la longévité des religieux. Nous n'en avons trouvé aucun qui formule un chiffre. La plupart se contentent de dire que c'est une chose bien connue et tirent des conclusions de cette affirmation un peu vague. Le procédé n'est guère scientifique. Ce qui semble évident peut parfois n'être pas vrai.

L'ignorance relative où nous sommes de l'état de la population pour les siècles antérieurs au XIX^e^ nous plonge dans un certain embarras. Comment, dans ces conditions, entreprendre une étude comparative tant soit peu sérieuse ?

Voici quelques chiffres au sujet desquels tout le monde semble d'accord.

En Suisse, pour la ville de Genève, ville saine, la moyenne de vie humaine s'établit comme suit depuis quatre cents ans :

XVI^e^ siècle	21,2 années
XVII^e^ siècle	25,7 années
XVIII^e^ siècle	33,6 années
1801 - 1883	39,7 années

Le Professeur Finkelburg, de Bonn, estime que la moyenne de la vie humaine au XVI^e^ siècle était seulement de 18 à 20 années. En Angleterre, la longévité moyenne n'atteignait pas 20 ans à la fin du XVIII^e^ siècle : les tables de Duvillard indiquent 28 ans pour la France à la même époque.

Au XVI^e^ siècle, nous avons encore le témoignage de Montaigne, qui, à 39 ans, déclare être « arrivé en un aage naturelle-

ment enclin à l'avarice et s'estre desfaict de cette maladie si commune aux vieux » (1). Plus loin, il ajoute : « Qui t'a estably les termes de la vie ? Tu te fondes sur les contes des médecins. Regarde plustost l'effect et l'expérience. Par le comun train des choses, tu vis desjà pieçà par faveur extraordinaire. Tu as passé les termes accoustumez de vivre; et qu'il soit ainsi, conte de tes cognoissans combien il en est mort avant ton aage plus qu'il n'y en a qui l'ayent atteint. Et de ceux mesme qui ont annobli leur vie par renommée, fais en registre, et j'entreray en gageure d'en trouver plus qui sont mors avant qu'après trente-cinq ans. » (2).

En France, les premiers documents statistiques utilisables remontent à 1861. Depuis cette époque, les espoirs de vie ont été les suivants pour le sexe masculin :

Age	1861 1865	1877 1881	1898 1903	1908 1913	1920 1923	1928 1933
Naissance	39,10	40,83	45,74	48,49	52,17	54,32
20 ans	41,20	40,42	41,53	41,39	42,93	43,30

Ces chiffres nous montrent :

1° que l'âge moyen, qui était de 39,10 années en 1861-1865, est passé à 54,32 années en 1928-1933, soit une augmentation de 15,22.

2° que l'âge moyen des plus de 20 ans (qui est celui qui nous intéresse) est demeuré remarquablement en plateau, passant seulement de 61,20 à 63,30 années de 1861 à 1933, soit une augmentation de 2,10 seulement.

L'augmentation de la longévité au cours de ces deux derniers siècles a donc pour cause principale la diminution de la mortalité infantile. Notons toutefois que l'espoir de vie qui n'était à la naissance que d'une vingtaine d'années au XVI° siècle et dans les siècles antérieurs, est déjà doublé en

(1) Montaigne, *Essais*, livre I^er^, chap. 14.
(2) Id., *ibid.*, chap. 20.

1861. Le chiffre de 20 ans indiqué comme moyenne ne peut pas s'expliquer par la seule mortalité infantile. Il semble qu'il y ait eu une sorte de phénomène de bascule. Sous l'influence des progrès de la science, il y aurait eu tout d'abord une diminution rapide et parallèle du taux de la mortalité à tous les âges. Puis l'adulte plafonne autour de 62 ans entre 1860 et 1913, tandis que l'espoir de vie à la naissance augmente de neuf ans. Grâce à de nouveaux progrès (et peut-être à la transmission héréditaire des résistances acquises), on assiste à un autre démarrage des plus de 20 ans entre 1913 et 1933, mais ce démarrage est lent, l'augmentation de l'espoir de vie en résultant n'étant pour eux que de 1,91.
En résumé, entre le XVI^e^ et le XX^e^ siècle, on assiste à une élévation constante de l'espoir de vie à la naissance, qui passe de 20 à 54 ans. Cette progression est le résultat :

1° de l'augmentation de la longévité des plus de 20 ans et de la diminution de la mortalité de 0 à 20 ans entre le XVI^e^ et le XIX^e^ siècle. Bien qu'aucun chiffre absolu ne puisse être établi, on peut tenir pour certain que la moyenne d'âge de ceux qui vivaient au-delà de 20 ans avant le XVI^e^ siècle ne devait pas dépasser 45 ans;

2° de la diminution croissante de la mortalité des moins de 20 ans au cours des XIX^e^ et XX^e^ siècles;

3° d'une légère augmentation de la longévité des plus de 20 ans depuis 1913.

L'espoir de vie à la naissance tend vers l'âge moyen des plus de 20 ans. Tous les efforts de la science doivent être dirigés par le souci de les rendre chaque jour un peu plus proches l'un de l'autre. La fixité de cet âge témoigne qu'il est voisin du maximum que l'homme peut acquérir artificiellement, indépendamment des nombreuses erreurs individuelles, de régime ou autres, qu'il peut commettre. Il ne semble pas qu'on puisse gagner encore beaucoup par le progrès scientifique. La plupart des maladies de l'adulte sont le fait de l'inobservance des lois naturelles de la vie. Faire réparer le moteur,

c'est bien; le ménager, c'est mieux. Ceci est affaire d'éducation sanitaire dans le sens le plus large du mot. C'est en apprenant aux gens à vivre qu'on prolongera efficacement leurs jours. Ce progrès sera d'autant plus marqué que les qualités acquises seront transmises, tout ou partie, héréditairement. Ce sont les parents sains qui font les enfants sains, a-t-on coutume de dire. A cet état de santé primitive se joindra l'exemple familial, l'enfant prenant dès son plus jeune âge l'habitude d'obéir à certaines lois vitales qu'on ne peut impunément transgresser.

Le fait bénédictin renforce ces hypothèses. La longévité des moines, qui (la Congrégation de Saint-Maur exceptée) oscille entre 64 et 68 ans, est très supérieure à ce qu'était la longévité des plus de 20 ans avant le XVIII[e] siècle. Malgré tous les progrès de la science, elle demeure supérieure à celle de nos jours (54,32 ans à la naissance; 63.30 au-delà de 20 ans). Les classifications par professions mentionnent d'ailleurs que le tableau de mortalité est échelonné de telle sorte que les prêtres, religieux et pasteurs, y figurent avec le taux le plus bas, les ouvriers non qualifiés avec le taux le plus élevé, le rapport étant de 1 à 2.

Nous avons vu que 70 % des moines parvenaient en moyenne à un âge supérieur à 60 ans. En 1933, en France, sur 680.000 décédés, 352.000 avaient 60 ans ou plus, soit 51,7 %; mais sur ce nombre on comptait 135.000 décès au-dessous de 20 ans, ce qui nous ramène, pour nous placer dans les mêmes conditions que celles de la vie monastique, à un taux de 62,7 %. Les morts accidentelles ne suffisent pas à expliquer la différence. Il faudrait en effet qu'elles représentent 143 décès pour 1.000, ce qui n'est pas.

Il convient de faire remarquer que, pour les moines, le facteur hérédité ne joue pas. Ils sont issus de parents quelconques, sains ou tarés. En dépit de cela, et malgré que leur temps de vie monastique individuel ne porte que sur une génération et seulement sur la portion de leur vie qui dépasse 20 ans, l'amélioration de leur longévité est déjà manifeste.

Ce fait est l'indice de l'acquisition d'un robuste état de santé naturelle. Les Bénédictins n'en sont pas les seuls bénéficiaires. Les Chartreux vivraient plus longtemps encore. Nous en donnons un exemple précis au chapitre de l'alimentation. Léon Bloy en fut frappé, et il écrit dans *Le Désespéré* : « Marchenoir, ignorant encore la prodigieuse longévité des Chartreux, s'étonna de voir leur cimetière occuper un espace si peu considérable. Il paraît que les victimes de la ribote sont mille fois plus nombreuses que celles de la pénitence, et qu'une règle austère est la plus sûre des hygiènes. Il en eut la preuve en apprenant qu'un registre des décès de la Grande Chartreuse serait presque une liste de centenaires. On voit de ces interminables religieux qui ont plus de soixante et dix ans de profession et il n'est pas rare qu'un solitaire ne meure qu'après cinquante ans de Chartreuse. » (3).

Un autre facteur primordial doit intervenir dans notre étude : celui de la qualité de la longévité monastique. Il n'y aurait nul intérêt à prolonger la vie des gens si cela ne servait, durant vingt ou trente ans, qu'à en faire des retraités de la vie, des inutiles, voire même de simples objets encombrants. L'histoire monastique est la démonstration éclatante qu'il n'en est pas ainsi du Bénédictin. Jusqu'en ses derniers jours, il conserve, au contraire, un exceptionnel rendement d'ordre physique et intellectuel. La Règle du Patriarche conduit ceux qui la suivent à un développement harmonieux du corps et de l'esprit; par son équilibre et sa discrétion, elle évite deux erreurs extrêmes aussi contraires l'une que l'autre aux fins naturelles de l'homme. L'une de ces erreurs consiste en un culte exagéré de la force musculaire et du corps: avoir de beaux pectoraux, voilà tout l'idéal d'une trop grande partie de la jeunesse (qui ne se demande même pas si, en dernière analyse, ce n'est pas là se mettre une sangle rigide autour du thorax). « La constitution athlétique n'est point naturelle », enseignait Hippocrate, et nous savons qu'il avait

(3) Léon Bloy, *Le Désespéré*, éd. du Mercure de France, 2e partie, p. 120.

quelques raisons de s'y connaître [4]. Des tentatives ont même été faites pour magnifier la plastique des « Dieux du Stade ». L'esthétique (?) de M. Arno Breker a pu devenir le sublime sommet vers lequel tendait toute la jeune génération d'un peuple.

Nous ne voulons certes pas nier la beauté réelle de l'athlète, encore moins nous élever contre les exercices sportifs. « Pratiquée avec mesure et contenue dans de justes limites, l'éducation physique est un bienfait pour la jeunesse. » [5].

L'autre erreur consiste à se confiner dans les seuls travaux de l'esprit et à témoigner d'une incompréhension méprisante pour tout ce qui touche à la vie du corps.

Dans la première catégorie, les sous-alimentés intellectuels constituent la majeure partie des effectifs; dans la seconde, les ratés de la vie sont légion.

Les mouvements scouts, l'histoire de l'Antiquité grecque, nos splendides clubs sportifs universitaires (B.E.C., P.U.C., L.O.U., etc.), sont la meilleure des démonstrations que l'équilibre est possible entre ces deux formes de comportements.

Ces notions prennent une particulière acuité lorsqu'il s'agit de moines dont toute la vie est orientée par la tendance mystique. Un des plus illustres fils de Saint Benoît, Saint Grégoire le Grand, écrit : « Si c'est bien ordonner son existence de passer de la vie active à la vie contemplative, il n'est pas ordinairement sans utilité que l'âme revienne de la vie contemplative à la vie active : l'ardeur puisée dans la contemplation permettra de mieux accomplir les œuvres de la vie active. » [6].

La santé des moines, source de leur longévité, porte donc à la fois sur le corps et sur l'esprit et est caractérisée par le développement de toutes les qualités naturelles sans exclusive. Grâce à ces conditions, le moine devenu vieux, conser-

---

(4) Il fut un conseiller assidu des gymnases d'Athènes.

(5) Pie XI, Encyclique *Mit Brennender Sorge*.

(6) *In* Ezéch., lib. II, Homil., II, n° 11, cité par Dom Marmion, *Le Christ, idéal du moine*, p. 565.

vant toute la lucidité de son âme, et imprégné d'un esprit de grande sagesse, sera « comme un réflecteur de lumière ». (Luc, XI, 36.) « La beauté de son visage dans un âge avancé sera comme la lampe qui luit sur le chandelier saint. » (Eccli., XXVI, 22.)

*
* *

Nous avons dit, au sujet de la polémique qui opposa Mabillon et de Rancé, ce que nous pensions de la répercussion des longévités individuelles sur la vie et l'évolution des communautés. Ces remarques s'appliquent étroitement à la vie de la cité.

Si nous considérons, par exemple, la ville de Lyon, nous constatons qu'aux environs de 1925 l'âge moyen des habitants en vie, basée sur 100.000 habitants, était de 33 ans. Sur ces 100.000, on en comptait 68.200 de plus de 20 ans, dont l'âge moyen était de 43 ans 8 mois.

Dans la vie d'une cité, en un instant considéré, c'est l'âge moyen de vie de ses membres constituants qui compte. Dans la durée, il n'en est plus de même, et c'est l'âge moyen de mort qui intervient. Dans toute communauté, monastique ou autre, le point de vue individuel de la longévité rejoint donc dans le temps celui de la collectivité. Il y a, par conséquent, un intérêt évident à conduire en un âge avancé le plus grand nombre possible d'individus, et cela en les maintenant dans un état de santé tel que l'âge de la retraite soit pour eux reculé au maximum. (Nous ne parlons pas ici de retraite au sens administratif du mot, mais du moment où l'individu devient inapte à rendre les services que la Société est en droit d'attendre de lui.) Le prodigieux travail accompli par les moines dans tous les domaines, au cours de quatorze siècles d'histoire, confirme pleinement ce point de vue.

Cette distinction entre l'âge moyen de mort et l'âge moyen de vie des membres d'une communauté n'est pas, à notre avis, suffisamment mise en lumière dans les ouvrages spécialisés

dans l'étude des questions démographiques. Elle peut être le point de départ d'intéressantes recherches.

***

Il y aurait beaucoup à dire sur les causes principales de mort des moines. Nous nous étions livré à un travail approfondi sur cette question. Notre sujet étant déjà très long — trop long même — nous nous contenterons de donner ici quelques indications.

La plus grande mortalité des 20 à 30 ans dans les branches les plus austères de l'Ordre, comparativement aux autres branches, ne semble pas due au régime de vie lui-même, mais plutôt au manque d'adaptation progressive. Une enquête récente dans un grand Séminaire aboutissait aux mêmes conclusions. Un trop brusque changement du mode de vie peut être néfaste à la santé des individus : il favorise, en particulier, le développement de la tuberculose. C'est à cette cause qu'il faut attribuer l'excessive mortalité qui suivit immédiatement la réforme trop brusque opérée par l'Abbé de Rancé : 50 décès au cours des deux premières années.

Les causes de mort les plus fréquentes sont : la tuberculose (principalement de 20 à 45 ans), les pneumopathies aiguës, les néphrites hydropigènes (à partir de 50 ans), les lithiases vésicales, les pleurésies de toute nature, les ictus apoplectiques (en général au-dessus de 65 ans). Les quatre dernières affections nommées se voient surtout dans la Congrégation de Saint-Maur, où le pourcentage des décès par suite de l'opération de la taille atteint 4 % du nécrologe total.

Les affections cardiaques, les maladies d'estomac, l'asthme, l'emphysème, la goutte, etc., sont très rares chez les moines, exceptionnels chez les Trappistes. Notons enfin quelques cas de mort par gangrène sénile entre 80 et 100 ans.

***

Parmi les causes favorisantes de la longévité des moines, il en est une que nous mentionnerons sans plus attendre : le

barrage prophylactique réalisé par la « clôture ». C'est un fait dûment constaté que d'une manière générale l'isolement ainsi constitué suffit à mettre les abbayes à l'abri des épidémies. Le P. Debreyne écrit : « Le terrible choléra de 1832 n'a envahi aucune des maisons de la Trappe. Ce fléau a fait de grands ravages dans les environs de la Grande Trappe, à l'Aigle et à Mortagne; mais il n'a pas franchi la clôture du monastère. De plus, une épidémie meurtrière d'angine couenneuse a, depuis quinze ans, porté plusieurs fois la désolation dans la commune même où est située la Trappe (Soligny). Ce mal est encore venu expirer au pied du mur de l'abbaye, où il n'a jamais pénétré. Dernièrement encore (l'automne de 1842), une épidémie de dysenterie maligne presque aussi dangereuse que le choléra asiatique est venue frapper et désoler le pays. Ce nouveau fléau a particulièrement sévi sur les classes pauvres et a choisi ses victimes parmi les personnes le plus mal ou le plus frugalement nourries; et, sous ce rapport, les religieux de la Trappe n'avaient-ils pas tout à craindre de l'influence délétère de l'épidémie, surtout en voyant atteinte de ce mal, et presque à leur porte, une famille tout entière composée de six personnes ? Enfin, un mendiant, un aveugle-né, fut atteint de la maladie dans l'hospice même de la Trappe (ce petit hospice tient à la clôture de la maison). Le mal, quoique grave, fut promptement dompté. Comme les autres, il s'arrêta encore là, et brisa pour ainsi dire sa fureur contre le mur de l'abbaye. » (7).

---

(7) R. P. Debreyne, *Essai sur la théologie morale considérée dans ses rapports avec la physiologie et la médecine*, Paris, 1868, p. 449 et suiv., cité par P. Carton, *Enseignement et traitements naturistes pratiques*, p. 269.

CHAPITRE IV

DE LA MESURE DU MANGER ET DU BOIRE

« Quel est celui qui plante une vigne et ne mange pas de son fruit ? »

(I, Cor., IX, 7.)

I. — *Les sources.*

C'est avec une remarquable prudence que Saint Benoît va régler les détails de cet instant nécessaire de la vie monastique qu'est le repas. Que de discrétion et d'humilité, voire de timidité, dans ce préambule, et combien il serait profitable à certaines « compétences universelles » de le méditer.

« Chacun a reçu de Dieu son don particulier : l'un d'une façon, l'autre de l'autre. (I, Cor., VII, 7.) Ce n'est donc pas sans quelque scrupule que nous entreprenons de régler pour les autres la mesure de leur nourriture. » (*Régl.*, chap. XL.)

On le sent prêt à s'effacer devant l'homme de science réelle, et d'intention pure, qui estimerait nécessaires des réformes sur ce point. On peut rapprocher cette réserve de celle d'Hippocrate dans son *Traité de l'aliment* : « Il est difficile d'assigner au juste la quantité d'aliments qui convient à un chacun suivant ses forces. »

Nous trouverons les sources de Saint Benoît dans son expérience personnelle, dans sa grande connaissance des hommes, dans son étude de la vie des anciens Pères du désert et de leurs Règles, dans sa longue méditation des textes sacrés, enfin dans son esprit de sagesse et de modération.

Son expérience personnelle ? Nous n'y reviendrons pas, ayant résumé sa vie par ailleurs.

Sa grande connaissance des hommes ? Sa Règle n'est rédigée que sur le tard, dans le voisinage de l'Eternité, après l'étude et peut-être l'essai des principales législations monastiques. Ce qu'il conseille, ses fils l'ont expérimenté.

Sa longue méditation des textes sacrés ? Il serait trop long de tout citer. Voici quelques textes que Saint Benoît devait connaître.

« C'est pour l'homme une chose bonne et belle de manger et de boire, et de jouir du bien-être au milieu de tout le travail qu'il fait sous le soleil, pendant le nombre de jours de vie que Dieu lui a donnés; car c'est là sa part », dit l'Ecclésiaste (V, 17). Et, plus loin : « Va, mange avec joie ton pain et bois gaiement ton vin; car dès longtemps Dieu prend plaisir à ce que tu fais. » (Ecclésiaste, IX, 7.) L'Ecclésiastique, pour sa part, exprime la nécessité de la tempérance. « Es-tu assis à une grande table ? N'ouvre pas le premier ta bouche. Ne dis pas ainsi : il y a bien des choses qui sont sur cette table. N'étends pas ta main le premier, de peur que, flétri par l'envie, tu n'aies à rougir. Use comme un homme tempérant de ce qui t'est servi, de peur que, mangeant beaucoup, tu ne te rendes odieux. Ne demande pas le premier à boire. Combien est suffisant un peu de vin à un homme bien élevé... Et, en dormant, tu ne sentiras pas de douleurs. L'insomnie, la maladie noire et les violentes coliques à l'homme intempérant. Un sommeil salutaire à l'homme sobre; il dormira jusqu'au matin, et son âme en lui se réjouira. Et si tu as été contraint de manger beaucoup, lève-toi du milieu des convives, vomis et cela te soulagera, et tu n'attireras pas à ton corps une maladie. » (Ecclésiastique, XXI, 12-27.)

De même pour le vin : « Ne provoque pas à boire ceux qui aiment le vin, car le vin en a perdu beaucoup. Le feu éprouve le fer le plus dur, de même le vin bu jusqu'à l'ivresse fera connaître les cœurs des superbes. C'est une vie favorable aux hommes que le vin bu avec sobriété; si tu en bois modérément, tu seras sobre. Le vin a été créé dès le commencement

pour la joie et non pour l'ivresse. C'est l'exultation de l'âme et du cœur que le vin bu modérément. C'est la santé pour l'âme et pour le corps que de boire sobrement. Le vin bu en grande quantité produit l'irritation et la colère, et beaucoup de ruines. C'est l'amertume de l'âme que le vin bu en grande quantité. » (Ecclésiastique, XXXI, 30-42.)

« Malheur à vous qui êtes puissants à boire du vin, et qui êtes vaillants à vous enivrer », dit Isaïe (V, 22). Saint Paul n'exprime rien d'autre quand il prévient : « Les ivrognes ne posséderont pas le Royaume des Cieux. » (Ire Epître aux Corinthiens, VI, 10.) Enfin, le premier miracle de Jésus n'est-il pas celui qu'il fit à ces noces de Cana, en Galilée, où il changea l'eau en vin ? (Cf. Saint Jean, chap. II.)

La leçon des Anciens ? Les anachorètes, tout d'abord. Saint Paul, premier ermite, mort à 113 ans, se nourrit pendant les soixante dernières années de sa vie de la moitié d'un pain qu'un corbeau lui apporte chaque jour (1). L'Abbé Pésius, anachorète auquel l'Abbé Jean, lui rendant visite, demandait ce qu'il avait fait depuis quarante ans qu'il vivait dans la solitude, lui donna cette simple indication : « Jamais le soleil ne m'a vu manger. » (2).

« Saint Hilarion, à 15 ans (en 306), se retire dans le désert à quelque distance de Gaza (Egypte), en dépit d'une santé fragile et d'une complexion délicate. Jusqu'à 20 ans, il se soutient avec quinze figues par jour et quelques herbes. Parfois, il jeûne tout à fait pendant trois ou quatre jours durant lesquels il prie, chante des psaumes et travaille la terre. De 21 à 24 ans, il ne mange que des lentilles trempées dans de l'eau froide; de 24 à 27 ans, que du pain, du sel et de l'eau. De 27 à 30 ans, il ne vit que d'herbes sauvages et de racines. De 31 à 35 ans, il n'eut pour toute subsistance que six mesures de pain et d'orge et un peu d'herbe. Mais, sen-

(1) Cf. Saint Jérôme, *Les Moines dans le désert*, Paris, 1932, Redier, édit. p. 121.

(2) Cf. Cassien, *Les Institutions cénobitiques*, livre V, chap. 27.

tant sa vue baisser et souffrant d'une grattelle qui lui donnait une violente démangeaison par tout le corps et rendait sa peau aussi rude que la pierre ponce, il ajouta de l'huile à ses aliments. » (On reconnaît ici le tableau de l'avitaminose A, et on ne peut que s'étonner de l'excellence du remède utilisé.) « Il continue jusqu'à 63 ans à vivre dans cette abstinence, ne goûtant outre cela ni fruits, ni légumes, ni rien d'autre. Alors, voyant que son corps s'affaiblissait, et croyant que sa mort était proche, il ne mangea plus de pain de 64 à 80 ans, persévérant jusqu'à la mort en cette manière de vivre, ne mangeant jamais qu'après le coucher du soleil, et ne rompant jamais son jeûne ni aux jours de fête ni dans ses plus grandes maladies. » (3).

Cassien raconte au début de la VIII[e] Conférence un exemple vraiment joli de cette sobriété, le festin que lui fit l'Abbé Serenus qu'il était allé visiter : « Au lieu de la saumure additionnée d'une goutte d'huile qu'il avait accoutumé de se servir à son repas quotidien, il composa une petite sauce, qu'il arrosa plus copieusement... Il nous présenta ensuite du sel grillé avec trois olives par tête. Puis il apporta une corbeille avec des pois chiches torréfiés; c'est là ce que les solitaires décorent du nom de friandises. Nous en prîmes cinq chacun; nous prîmes également deux prunes et une figue. Passer ce nombre serait péché dans ce désert. » (4).

Saint Benoît lui-même, durant les trois ans qu'il vécut ignoré des hommes, dans la grotte de Subiaco, connut les tourments de la faim, se contentant de quelques morceaux de pain, qu'à jours fixes le moine Romain lui faisait parvenir au moyen d'une corde (5).

L'individualisme est le caractère dominant de ces vies solitaires. Pas de statut réglant la mesure du boire et du manger. Ce qui en tient lieu, c'est l'esprit de rivalité en ascétisme.

---

(3) Saint Jérôme, *op. cit.*, p. 145 et suiv.
(4) Cassien, *Conférences*, VIII, chap. 1[er].
(5) Cf. Saint Grégoire le Grand, *Dialogues*, livre II, chap. 1[er].

« Le nom favori pour désigner les moines les plus éminents était : « Grand Athlète ». Ils aimaient « établir un record » en austérité, lutter l'un avec l'autre en mortifications. Macaire d'Alexandrie entendait-il dire qu'un autre moine ne mangeait qu'une livre de pain par jour ? Pendant trois ans, il ne prenait chaque jour que les débris de pain qu'il pouvait tirer en une seule poignée par le col étroit d'une jarre. Apprenait-il que les moines du Monastère de Pacôme ne mangeaient rien de cuit au feu pendant le Carême ? Il faisait la même chose pendant sept ans. » (6).

Bientôt les moines, dont le chiffre atteint 5.000 pour la seule Nitrie, se rapprochent les uns des autres, « les solitudes du désert, auparavant si vastes, se trouvant pour ainsi dire resserrées » (7).

Saint Antoine, « Père des moines chrétiens », renonce alors à la vie de solitaire qu'il avait menée vingt années durant dans une citadelle en ruines près du Nil, pour instituer, vers 305, le premier essai de vie cénobitique en Basse-Egypte. Le mode de vie qu'il préconise continue d'être semi-érémitique, chaque moine vivant dans le désert intérieur de sa cellule.

Saint Pacôme, vers l'an 315, établit le premier en Haute-Egypte un genre de vie monacale cénobitique assujetti à des règles écrites méticuleuses. Cependant, la liberté demeure, quant au choix des austérités, en particulier dans toutes les questions touchant la nourriture. « A Panopolis, les tables étaient préparées et les repas servis d'heure en heure depuis midi jusqu'au soir afin de s'adapter aux différents degrés d'ascétisme dans le jeûne pratiqué par les moines. Saint Jérôme parle de la privation volontaire de la nourriture préparée pour tous et dit que si les moines désiraient s'abstenir de paraître à la table commune ils étaient libres de le faire; s'ils le préféraient, on pouvait leur donner du pain, de l'eau

(6) Dom Cuthler-Butler, *Le Monachisme bénédictin*, trad. Charles Grolleau, Paris, 1924, p. 13.

(7) Cassien, *Conférences*, XIX, chap. 5.

et du sel dans leurs cellules tous les jours ou tous les deux jours. La règle disait : Permettez-leur soit de manger, soit de jeûner. » (8).

Saint Basile, après une année de voyages documentaires en Egypte, en Syrie et en Palestine, établit son monastère, vers 360, près de Néo-Césarée, dans la province du Pont. Pour la première fois, on peut parler d'une législation réalisant complètement l'idée de la vie en communauté. « Un autre trait nouveau des idées de Saint Basile est le rejet de l'ascétisme excessif; il énonce le principe que le travail est de plus grande valeur que les austérités; le jeûne ne doit donc pas être pratiqué à tel point qu'il soit préjudiciable au travail. » (9).

Le menu quotidien de ces moines ? On peut s'en faire une idée d'après le texte de Cassien, qui nous apprend « qu'ils réputent comme de la dernière délicatesse que l'on serve à la table des frères une sorte d'herbe assaisonnée de sel et infusée dans l'eau, qu'ils appellent « labsanium » (sorte de chou sauvage) (10).

Dans l'Europe occidentale, la vie monastique est introduite en 339, directement à Rome, suivant le type antonien, par deux moines égyptiens. La Gaule en devient rapidement le plus grand centre d'expansion. Saint Martin, père du monachisme gaulois, fonde un monastère à Ligugé (Vienne) vers 360; puis, devenu évêque de Tours, en fonde un autre à Marmoutier. Dans ce dernier, la cellule de Martin est une cabane de bois : ses 90 disciples vivent dans des grottes. Le principe est celui du repas quotidien. Le monastère de Lérins, fondé par Honorat en 410, surpasse bientôt en renommée tous les autres monastères des Gaules.

La vie monastique de l'Occident a été fortement influencée par les écrits de Jean Cassien, dont les *Institutions* et les

---

(8) Dom Butler, *op. cit.*, p. 10.
(9) Id., *ibid.*, p. 11.
(10) Cassien, *Les Institutions cénobitiques*, livre IV, chap. II.

Conférences furent composées pour guider les premiers abbés de Lérins et diriger son propre monastère de Marseille.

Jean Cassien, né vers 360, peut-être en Syrie, peut-être en Scythie (Dobroutschka), vraisemblablement en Provence, fut, dès sa jeunesse, moine à Bethléem. « En 334, il obtint licence de ses supérieurs de faire le voyage d'Egypte. Il débarqua à Tenessus, à proximité de l'actuelle Damiette, visita tout près de là les solitaires de Panaphysis, puis, franchissant l'une des bouches principales du Nil, s'enfonça en plein désert, vers Scété et Nitrie, où se pratique un anachorétisme mitigé; puis il passe aux cellules, peuplées de six cents ermites. Son séjour en Egypte peut avoir duré douze à quinze ans. De là il gagne Constantinople, puis Rome et enfin Marseille. » (11).

Cassien proclame la supériorité de la vie érémitique, vis-à-vis de laquelle le monastère, le cœnobium, ne constitue qu'une école préparatoire, « juniorum scolae » (12). Le modèle, pour lui, ce sont les moines d'Egypte, et principalement ceux du désert de Scété. Ce n'est donc pas sans protester qu'il apporte des adoucissements à leurs pratiques, en vue de les adapter à nos tempéraments d'Occidentaux, vivant dans un climat tempéré. Au chapitre XVII du livre V de ses *Institutions*, il donne comme fondement et comme base de la lutte spirituelle le combat contre la gourmandise. Au chapitre XXIII, il indique les qualités qui doivent caractériser la nourriture des moines : « On choisira une nourriture telle qu'elle apaise les ardeurs de la concupiscence au lieu de les allumer, qui soit facile à préparer, du prix le plus abordable, commune et d'un usage courant parmi les frères. » Il condamne, par ailleurs, tout esprit de vanité, de gloriole et d'ostentation dans la pratique du renoncement. « Aucun de ceux que nous avons vu briller par le mérite de la science et de la discrétion, comme de splendides luminaires, ne s'est, à notre con-

(11) Jean Cassien, *Les Institutions cénobitiques*, Introduction générale par Dom Pichery, p. 9 et 10, éd. Saint-Thomas-d'Aquin-Saint-Maximin, 1925.
(12) Cassien, Conf. XIX, 2.

naissance, abstenu de pain, qui est à bon compte chez eux et facile à se procurer. En revanche, nous n'avons jamais vu compter au nombre des plus saints ni même acquérir la grâce de la discrétion ni de la science aucun de ceux qui ont évité l'usage du pain, pour s'appliquer à ne vivre que de légumes, de plantes et de fruits. » Jean Cassien n'adopte pas de règle uniforme dans le jeûne, car « il faut compter avec les possibilités du corps ». Voici la doctrine enseignée sur ce point : diversité pour le temps, la mesure et la qualité, selon les différences de constitution, d'âge, de sexe; une seule et même règle pour tous en ce qui regarde l'esprit d'abstinence et la vertu intérieure de mortification.

Il n'est pas possible universellement de prolonger le jeûne une semaine, ni même de différer sa réfaction jusqu'à deux ou trois jours. Il en est trop qui, épuisés déjà par la maladie et surtout par la vieillesse, ne supporteraient pas de jeûner jusqu'au coucher du soleil sans une extrême fatigue. Les légumes à l'eau, qui sont si peu fortifiants, ne conviennent pas à chacun; les plantes potagères, sans rien qui les accompagne, font un maigre régime, qui ne va pas non plus à tout le monde; tous, enfin, ne pourraient se contenter d'un repas sévère au pain sec.

Toutefois, la fin de l'abstinence demeure identique pour tous : c'est, chacun selon sa mesure, de ne se point charger jusqu'à la satiété (13).

Cassien déconseille donc, d'une part, les jeûnes excessifs; d'autre part, de se charger l'estomac, d'accord en cela avec les préceptes d'Hippocrate : « Comment l'inanition ne serait-elle pas nuisible. La réplétion l'est » (14), et « ni la réplétion, ni la faim, ni toute autre chose qui excède les bornes de la nature n'est bonne » (15).

---

(13) Cassien, livre V, chap. 5.
(14) Hippocrate, livre Ier des *Aphorismes*.
(15) Id., livre II des *Aphorismes*.

II. — *La Règle.*

Ayant toujours devant les yeux sa propre fragilité, soucieux de ne pas broyer le roseau (pensant) déjà éclaté, désireux d'agir avec prudence et charité à l'égard de chacun, faisant profit des exemples des Anciens et du témoignage des Ecritures sur la discrétion, mère des vertus, Saint Benoît va tempérer toutes choses, en sorte que les forts désirent faire davantage et que les faibles ne se découragent pas (Cf. chap. LXIV). Plus de protestations intérieures de son être, comme chez Cassien. C'est le cœur tranquille et avec cette sagesse très pure de l'homme droit et juste, qui seule permet d'atteindre à la véritable et libre intelligence des choses, que Benoît va entreprendre de régler pour les autres la mesure du boire et du manger.

Le modèle ne sera plus l'anachorète. Le mode de la vie érémitique demeure réservé à quelques âmes privilégiées qui, « ayant subi auparavant la longue épreuve du monastère, auront appris, avec l'aide de plusieurs, à combattre contre le diable, et qui, aguerris dans les rangs de leurs frères pour les combats singuliers du désert, seront assez fermes pour se passer de l'assistance d'autrui » (chap. 1er).

Il s'adresse à « l'homme qui veut la vie et désire voir des jours heureux » (Ps. XXXIII, 13, et *Règle*, Prologue). Dans « l'Ecole du Seigneur » qu'il institue, il entend « n'y rien établir de rigoureux ni de trop pénible » (*Règle*, Prologue). Le moine ne devra donc plus chercher à établir une « performance ». Le Saint Benoît de Subiaco ne pourra plus être pris comme le modèle de la vie bénédictine.

Le monastère va devenir le lieu d'un mode de vie actionné et orienté par ces deux tendances de l'âme humaine que sont l'ascétisme et le mysticisme.

Nous adopterons la classification de Dom Butler, qui partage l'ascétisme en trois branches :

1° le gouvernement intérieur de soi-même et les exercices spirituels non extériorisés;

2° les grands renoncements : principalement pauvreté, obéissance, chasteté;

3° les formes variées d'austérité corporelle ou mortification du corps (16). (On a trop tendance à identifier tout l'ascétisme avec cette troisième branche. Une telle conception revient à confondre la partie avec le tout.)

Ces notions sont nécessaires à la compréhension d'autres chapitres de cette thèse. Pour le moment, nous nous contenterons d'étudier une part des austérités corporelles : celle qui a trait à la nourriture.

Nous avons vu comment la pratique de l'ascétisme individuel poussée jusqu'à l'austérité la plus absolue constitue le trait dominant du monachisme égyptien.

L'idée de Saint Benoît est franchement cénobitique. Il s'agit « de former une communauté de moines, astreints à vivre ensemble de la vie commune, sous une règle et dans le monastère de leur profession, menant non pas une vie d'austérité marquée, mais vouée au « service saint qu'ils ont pro-» fessé » (*Règl.*, chap. v) (17).

Aussi, quand il entreprend de régler la mesure du boire et du manger, ne prétend-il pas légiférer sur les us et coutumes de tout un peuple. Il se révèle, au contraire, hygiéniste audacieux et précurseur génial dans son souci de donner aux corps la nourriture la plus apte à favoriser l'épanouissement, sous un climat déterminé, et pour un tempérament occidental défini, d'un mode de vie particulier axé sur la tendance mystique.

Le régime préconisé différera donc totalement de celui des moines d'Orient : le climat plus rigoureux nécessitera, d'une part, la compensation du défaut de chaleur externe par des combustions internes plus vives; la qualité et la quantité des aliments devra, d'autre part, être déterminée de telle sorte

---

(16) Dom Butler, *op. cit.*, p. 41.
(17) Id., *ibid.*, p. 35.

qu'ils ne nuisent en rien au développement de la vie spirituelle.

Nous étudierons plus loin dans quelle mesure les prescriptions de la Règle répondent à ce double souci; mais avant d'aborder d'une manière plus concrète et dans le détail ce chapitre de l'alimentation, nous tenons à faire remarquer que les notions générales sur lesquelles nous venons de nous étendre si longuement s'appliquent également à d'autres points de la vie bénédictine que nous aurons à envisager par ailleurs: aussi n'y reviendrons-nous pas.

A. — De la mesure du manger.

« Nous croyons que deux mets cuits doivent suffire à toutes les tables pour la réfaction quotidienne, tant de la sixième que de la neuvième heure, eu égard à l'infirmité des divers tempéraments : en sorte que celui qui ne pourra manger d'un mets puisse faire son repas avec l'autre. Ainsi donc, deux mets cuits devront suffire aux frères, et, si l'on a des fruits ou des légumes tendres, on les ajoutera en troisième lieu. Une livre de pain, à bon poids, suffira pour chaque jour, soit qu'on fasse un seul repas, soit qu'il y ait dîner et souper. Les jours où il y aura soüper, le cellérier mettra en réserve un tiers de cette même livre pour être servi au souper. S'il est survenu quelque travail extraordinaire, il dépendra de la volonté de l'Abbé d'ajouter quelque chose, au cas où il serait expédient, en évitant avant tout les excès, afin que le moine ne soit jamais surpris par l'indigestion; car il n'est rien de si opposé au caractère du Chrétien, quel qu'il soit, que l'excès dans le manger, selon cette parole de Notre-Seigneur : « Veil-» lez à ce que vos cœurs ne s'appesantissent pas par la cra-» pule et l'ivrognerie. » (Luc, XXI, 34.) Quant aux plus jeunes enfants, on ne leur donnera pas la même quantité de nourriture, mais une moindre qu'aux plus âgés, gardant en tout la sobriété. Tous absolument s'abstiendront de la chair

des quadrupèdes, excepté ceux qui sont tout à fait débiles et ceux qui sont malades. » (*Règl.*, chap. XXXIX.)

Déjà, dans les Instruments des Bonnes Œuvres, Saint Benoît avait donné les préceptes suivants :

Aimer le jeûne. (*Règl.*, chap. IV, et Joël, I, 14.)

Ne pas être adonné au vin. (*Règl.*, chap. IV et 1er, Tim., III, 3.)

Ni grand mangeur. (*Règl.*, chap. IV et 1er, et Ecclé., XXXVII, 32.)

De même, au chapitre XXXI, il conseille de choisir pour cellérier de la communauté quelqu'un qui soit sage, d'un caractère mûr, sobre, et qui ne soit pas grand mangeur.

Quelques explications sont nécessaires à la bonne compréhension du texte précité.

D'après D. Calmet, la livre de pain, dont on fera bon poids, semble être la livre marchande, qui faisait 436 g. 50, et non la livre romaine de 327 g. 45. La « libra propensa » de Saint Benoît est peut-être le poids de bronze de 1.550 grammes conservé au Mont-Cassin. Dans ce cas, le pain correspondant devait être partagé entre trois ou quatre moines.

Dans le doute, les constitutions actuelles accordent le pain à discrétion (18).

L'interdiction d'user de la viande n'a pas sa source dans une doctrine analogue à celle des Ebionites et des Manichéens, qui en faisaient un aliment impur. Une telle attitude mettrait, en effet, Saint Benoît en contradiction avec l'enseignement même de l'Eglise; dès la Genèse, le Saint-Esprit s'est élevé contre cette impiété : « Dieu vit que ce qu'il avait fait était bon. » « Toutes choses sont pures », s'écrie Saint Paul (XIV, 20). Le Christ lui-même dit ailleurs : « Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui souille l'homme, mais ce qui en sort. » Et Saint Marc ajoute : « Et ainsi il déclarait purs tous les aliments. » (Chap. VII, 18-19.)

Il n'y a aucune raison de supposer que Saint Benoît enten-

(18) Cf. Dom Delatte, *op. cit.*, p. 310.

dait prescrire une alimentation végétalienne; les œufs, le lait, le beurre, le fromage, furent permis. Elle n'était même pas strictement végétarienne, puisque les moines pouvaient manger du poisson, là où il était possible de s'en procurer. « Le plus ancien commentaire de la Règle, celui de Paul Diacre (vers 775), identifié avec Paul Warnefrid, spécifie le fromage, les œufs et le poisson comme faisant partie du régime ordinaire des moines. »(19).

L'expression « la chair des quadrupèdes » pour désigner la viande a fait l'objet d'une discussion curieuse par les commentateurs les plus fameux de la Règle, la question étant de savoir si les volailles étaient un mets compatible avec l'abstinence. Parmi les précurseurs de Saint Benoît, Saint Césaire défendait explicitement la volaille, sauf aux malades. Paul Warnefrid, dans son *Commentaire*, argumente ainsi : « Si c'est permis par la Règle, pécherez-vous en n'en mangeant pas ? Non. Si c'est défendu, pécherez-vous en en mangeant ? Oui. Donc, choisissez le bon côté, et n'en mangez pas. »(20).

La tradition du Mont-Cassin au VIII^e^ siècle était qu'on pouvait en consommer, mais il y eut une lacune de plus d'un siècle dans l'histoire du Mont-Cassin, de sorte que ses traditions ne remontent pas jusqu'à Saint Benoît. Ceux qui résolvent la question positivement s'appuient sur le verset de la Genèse I, 20, 21, où on lit que les oiseaux et les poissons ont été créés le même jour et tirés des eaux les uns et les autres, idée rendue familière par l'hymne des vêpres du jeudi :

O Dieu de grande puissance
Qui, de l'espèce sortie des eaux,
Replongez une part dans le gouffre
Et élevez l'autre dans les airs.
Enfonçant les uns dans les flots,
Elevant les autres vers les cieux,
Pour que, nés d'une même source,
Ils habitent des lieux divers.

(19) Cf. Butler, *op. cit.*, p. 47.
(20) Cité par Dom Butler, *op. cit.*, p. 154.

Plus simplement, la permission de manger de la volaille a peut-être été accordée pour que ne se perdent pas les volailles dont on consommait les œufs.

Les moines habitant souvent des régions marécageuses, la question pouvait se poser d'une manière particulière pour le gibier aquatique, qui se nourrit de poisson et qui en a le goût. « Un tel mets étonnerait de nos jours sur une table de moines, et la question, pour nous, est pratiquement décidée », écrit Dom Delatte (p. 312).

Quoi qu'il en soit, il semble bien que la raison qui fut mise en avant pour autoriser la consommation des volailles fut que « leur chair était de qualité inférieure; plus fine peut-être et plus agréable au goût que celle des quadrupèdes, elle était cependant moins nourrissante, moins apte à allumer les passions » (21).

Lorsque Saint Benoît déclare qu'on donnera aux plus jeunes enfants une quantité de nourriture moindre qu'aux plus âgés, il est bien évident qu'il s'agit de quantité absolue. L'enfant mange, en effet, proportionnellement à son poids, plus que l'adulte.

Pour l'enfant vivant dans des conditions ordinaires, en climat tempéré, et n'accomplissant pas un travail musculaire, les besoins d'énergie exprimés en calories nettes sont :

1 à 2 ans	Kg. 0,35	=	840 calories
2 à 3 ans	0,42	=	1.000 »
3 à 5 ans	0,5	=	1.200 »
5 à 7 ans	0,6	=	1.440 »
7 à 9 ans	0,7	=	1.680 »
9 à 11 ans	0,8	=	1.920 »
11 à 12 ans	0,9	=	2.160 »
12 à 15 ans	1	=	2.400 »
15 ans et plus	1	=	2.400 »

Les besoins de la puberté sont satisfaits en donnant à l'enfant de 12 à 15 ans le coefficient I pour les calories avec sup-

(21) Dom Delatte, *op. cit.*, p. 312.

plément convenable pour la dépense musculaire et 2,5 g. de protéine par kilogramme (22).

B. — De la mesure du boire.

« Ayant égard au tempérament de ceux qui sont faibles, nous croyons qu'une hémine de vin suffit à chacun pour la journée. Quant à ceux auxquels Dieu donne la force de s'en passer, qu'ils soient assurés qu'ils en recevront une récompense spéciale. Que si la situation du lieu, ou le travail, ou les chaleurs de l'été, demandent quelque chose de plus, la volonté du Supérieur en décidera; mais il veillera avant tout à ne pas laisser aller jusqu'à la satiété ou à l'ivresse. » Nous lisons, il est vrai, « que le vin ne convient aucunement aux moines », mais comme on ne peut le persuader aux moines de notre temps, convenons du moins de n'en pas boire jusqu'à satiété; car « le vin fait apostasier même les sages » (Eccl., XIX, 2). Si la pauvreté du lieu ne permettait pas que l'on pût se procurer la susdite mesure de vin, mais beaucoup moins, ou même rien du tout, les habitants devront bénir Dieu et ne pas murmurer, car nous donnons par-dessus tout l'avertissement de s'abstenir des murmures » (*Règl.*, chap. XL).

Encore quelques remarques. L'accord n'a pu se faire, faute de données suffisantes, entre les divers commentateurs, sur la contenance de l'hémine dont parle Saint Benoît : la plupart indiquent cependant l'hémine romaine, qui équivalait à peu près au quart de litre (0 l. 2736). Dans la plupart des monastères de France, la quantité allouée de nos jours est d'un demi-litre.

On peut s'étonner de voir des moines boire du vin. En fait, Saint Benoît se pliait à la tradition. Il est certain que les moines de Nitrie buvaient du vin. On faisait de même chez Saint Césaire. Saint Antoine, il est vrai, n'usait ni de viande ni de vin. Au Mont-Cassin, comme à Vicovaro, Saint Benoît en buvait, ainsi qu'en témoigne le miracle du vase dans lequel

(22) Les calories nettes sont calculées, non sur la quantité d'aliments, mais sur la quantité assimilée.

des moines jaloux avaient mélangé un poison au vin, et qui fut brisé sur un signe de croix du Saint Patriarche (23).

Notons la souriante malice et le ton de bienveillance de Saint Benoît lorsqu'il assure qu'on ne peut persuader les moines de son temps que le vin ne leur convient pas.

Comment pourrait-on, d'ailleurs, refuser un peu de vin à ceux qui, en grand nombre, passent une partie de leur existence au milieu des vignes et qui participent avec amour à cette création merveilleuse qu'est le vin, source de cette joie « qui jaillira vers Dieu comme une rare fleur » (24).

> Je sais combien il faut, sur la colline en flamme,
> De peine, de sueur et de soleil cuisant
> Pour engendrer ma vie et pour me donner l'âme;
> Mais je ne serai point ingrat, ni malfaisant,
> Car j'éprouve une joie immense quand je tombe
> Dans le gosier d'un homme usé par ses travaux,
> Et sa chaude poitrine est une douce tombe
> Où je me plais bien mieux que dans mes froids caveaux. (25)

Est-il utile de rappeler que l'inventeur du champagne, ce « véritable soleil en bouteille », fut, à la fin du XVIIIe siècle, Dom Pérignon, cellérier de l'Abbaye de Hautvillers ? Et les dyspeptiques et fins gourmets qui apprécient, à la fin d'un repas, à sa juste valeur, le petit verre de liqueur aux couleurs de pierres précieuses et au goût si capiteux auraient-ils le cœur de se montrer moins indulgents que Saint Benoît ?

Il n'est pas rare, actuellement, de voir dans les monastères, aux jours de grandes solennités, servir aux moines, dont le menu a été amélioré, un verre d'un excellent vin vieux gardé jalousement dans une cave.

Puisque nous évoquons en ce moment ces « douceurs » de la vie qu'autorisait paternellement Saint Benoît, on nous

---

(23) Cf. Saint Grégoire, *Dial.*, livre II, chap. III.
(24) Ch. Baudelaire, *L'Ame du vin.*
(25) Id., *ibid.*

permettra d'ouvrir une parenthèse sur l'habitude de fumer dans les monastères. Deux opinions ont été émises, en apparence contradictoires, mais en fait se complétant étroitement l'une l'autre.

Pour les uns, si l'on considère le fait qu'un fumeur en arrive à ne pas pouvoir se passer de tabac et que la privation de son toxique habituel en vient à le paralyser dans son action par la création d'une véritable obsession, d'un besoin irrésistible, lui faisant perdre jusqu'au contrôle de lui-même, le tabagisme doit être situé sur le plan de la santé de l'esprit, et dans l'instant considéré au même niveau que ces autres intoxications que sont le cocaïnisme et le morphinisme. La seule différence provient de la moindre gravité des répercussions sur l'organisme et, secondairement, sur la vie de l'esprit dans le temps.

A ce compte, l'usage du tabac devrait être interdit dans les monastères.

L'autre opinion, qui est celle de Dom Butler, repose sur une distinction subtile entre deux catégories de fumeurs. La première est celle dont nous venons de parler. La seconde est celle où l'habitude de fumer cesse d'être pathologique pour entrer dans le cadre des « menus plaisirs ». « Dans la plupart des monastères, il est maintenant permis de fumer à discrétion. Ceci est d'accord, je crois, avec la Règle. Non pas, naturellement, que Saint Benoît ait jamais légiféré sur le tabac; mais, au sujet du vin, il expose un principe qui s'applique à tous les plaisirs de cet ordre : « Dans tous les cas, acceptons » comme principe de n'en pas trop boire, mais d'en user avec » modération. » (Chap. XL) (26).

Un autre point à considérer dans le problème de la nutrition est celui des heures de repas et de leur régularité. Voici ce que prescrit Saint Benoît à ce sujet :

« Depuis la Sainte Pâque jusqu'à la Pentecôte, les frères prendront leur réfection à la sixième heure et ils souperont

(26) Dom Butler, *op. cit.*, p. 320.

le soir. Durant tout l'été, à partir de la Pentecôte, ils jeûneront la quatrième et la sixième série jusqu'à l'heure de none, s'ils n'ont pas de travaux dans les champs, ou si la chaleur excessive de l'été ne les incommode pas. Les autres jours, ils dîneront à l'heure de sexte. Cette heure de sexte pour le dîner devra être maintenue si l'on a des travaux à la campagne, ou si les chaleurs de l'été sont trop fortes : la prévoyance de l'Abbé en décidera. C'est ainsi qu'il doit tempérer et disposer toute chose, en sorte que les âmes se sauvent, et que les frères fassent ce qu'ils ont à faire sans aucun murmure. Depuis les Ides de septembre jusqu'au commencement du Carême, les frères prendront toujours leurs repas à l'heure de none. Mais pendant le Carême jusqu'à Pâques, c'est à l'heure de vêpres qu'ils mangeront, en ayant soin de disposer cette heure de vêpres en sorte que l'on n'ait pas besoin de lumière pour le repas, mais que tout se termine encore à la clarté du jour. Au reste, en toute saison, on réglera l'heure du souper et du dîner de façon à ce que tout se fasse à la lueur du jour. » (Chap. XLI.)

Ainsi, « pendant la moitié de l'année environ, de Pâques au milieu de septembre, il y avait deux repas, l'un à midi, l'autre le soir. Cela ne serait pas considéré comme un régime très dur, même de nos jours, par les Italiens des classes élevées : c'est l'usage actuel au Mont-Cassin. Mais de la mi-septembre jusqu'au Carême, il n'y avait qu'un repas, environ à deux heures et demie de l'après-midi.

» Le régime de Carême, à la vérité, avec son lever à deux heures et le travail des champs de neuf heures à quatre heures, sans rompre le jeûne, jusqu'à l'unique repas pris assez tard dans l'après-midi, doit avoir été un rigoureux effort physique pour les moines de Saint Benoît. Mais, en ce temps-là, le Carême était destiné à être justement un effort physique austère pour tous les Chrétiens, et l'unique repas de Saint Benoît peu de temps avant le coucher du soleil était alors la règle ordinaire de l'Eglise pour tous ses enfants. » (27).

---

(27) Dom Butler, *op. cit.*, p. 45.

Au reste, si l'on en croit le conseil donné par Hippocrate au livre Ier des *Aphorismes*, il semble bien que chez certains peuples de l'Antiquité l'usage était celui du repas quotidien unique.

« Prendra-t-on la nourriture une fois le jour seulement, ou deux, en plus grande quantité ou en moindre, et par partie ? Ayez égard à l'habitude, au pays, à la saison, à l'âge. » (28).

Au sujet de la régularité des moments consacrés à la nutrition, Saint Benoît précise que « nul ne se permettra de manger ou de boire quoi que ce soit avant ou après l'heure déterminée » (*Règl.*, chap. XLIII).

Cassien, donnant le même conseil, montrait aussitôt combien il fallait parfois d'esprit de renoncement aux moines pour le suivre. « Ils vont par les jardins et les vergers. De toutes parts, les fruits pendent aux arbres avec des airs séducteurs. La poitrine les heurte en passant. Mais quoi..., ils jonchent le sol, sous les pieds; il n'y a qu'à les ramasser. Qu'aisément ils pourraient tenter le moine qui les voit de consentir à sa gourmandise. L'occasion, l'abondance, n'ont-elles pas de quoi provoquer des désirs chez les plus austères et les plus abstinents ? » (29).

Nous venons de voir ce qu'était la loi générale pour la Communauté. A côté d'elle, il y a place pour les cas particuliers, car aussi bien la personne humaine est multiple, et par ailleurs un même individu peut avoir des besoins différents selon les moments. « Si les hommes étaient tous identiques, il serait possible de les élever, de les faire vivre et travailler en grands troupeaux, comme des bestiaux. Mais chacun d'eux a une personnalité. » (30).

Nous avons déjà vu l'Abbé avoir le loisir d'ajouter quelque chose au menu lorsqu'il survient quelque travail extraordinaire (chap. XXXIX). De même, si la situation du lieu, ou le tra-

---

(28) Hippocrate, livre Ier des *Aphorismes*.

(29) Cassien, livre IV, chap. XVIII.

(30) Docteur Alexis Carrel, *L'Homme, cet inconnu*, Paris, 1935, Plon, édit.

vail, ou les chaleurs de l'été, demandent que soit augmentée la ration du vin, c'est à la volonté du Supérieur d'en décider (chap. XL). Certains suppléments sont prévus comme devant être accordés d'une manière habituelle. C'est ainsi qu'une heure avant le repas les semainiers prendront chacun, en sus de la portion ordinaire, un coup à boire et un morceau de pain, afin qu'au moment du repas ils puissent servir leurs frères sans murmure et sans trop de fatigue. Mais, dans tous les jours solennels, ils attendront jusqu'à la messe (chap. XXXV).

Le lecteur semainier prendra la mixte avant de commencer la lecture, à cause de la Sainte Communion, et de peur que le jeûne ne lui soit pénible à supporter. Il prendra ensuite son repas avec les semainiers de la cuisine et du service (chap. XXXVIII).

L'Abbé peut donc augmenter la ration alimentaire. Nulle part il n'est écrit qu'il puisse la diminuer. Par contre, les moines peuvent, à titre individuel, « ajouter quelque retranchement dans le manger et le boire pendant le temps de Carême, en sorte que chacun, de son propre mouvement, offre quelque chose au-dessus de la mesure qui lui est prescrite, c'est-à-dire qu'il retranche à son corps sur le manger, le boire, le sommeil, la liberté de parler et l'enjouement » (chap. XLIX).

Néanmoins, soucieux de modérer tout zèle excessif, Saint Benoît veut que, dans ce cas, « toute se fasse avec l'assentiment de l'Abbé, car tout ce qui se fait sans l'assentiment du Père spirituel sera réputé présomption et vaine gloire » (chap. XLIX).

Mais c'est surtout envers ceux qui sont faibles que Saint Benoît prescrit qu'on autorise quelques dérogations et qu'on apporte quelque adoucissement à la Règle. A deux reprises (chap. XXXVI et XXXIX), il accorde l'usage de la viande aux malades et à ceux qui sont tout à fait débiles, afin de réparer leurs forces, étant entendu qu'ils reprendront l'abstinence accoutumée dès qu'ils seront tout à fait rétablis.

A une époque où les parents chrétiens aimaient à offrir leurs enfants aux monastères, où ils devenaient de vrais petits moines soumis dans l'ensemble à la règle commune, Saint Benoît se devait de mettre les abbés en garde contre une trop grande austérité à leur égard, car, « bien que l'homme, par nature, soit porté à la compassion envers ces deux âges, savoir la vieillesse et l'enfance, l'autorité de la Règle doit néanmoins intervenir en ce qui les concerne. Qu'on ait donc toujours égard à leur faiblesse, et qu'on ne les astreigne pas à la rigueur de la Règle dans la nourriture; mais qu'on use envers eux d'une condescendance miséricordieuse et qu'on avance pour eux les heures régulières des repas » (chap. XXXVII).

Paul Warnefrid précise qu'il faut donner aux enfants (jusqu'à 7 ans) et aux jeunes garçons (jusqu'à 14 ans) du poisson, du lait, des œufs et de la viande, selon leurs besoins : il ne faut pas les restreindre; ils doivent manger fréquemment et peu à la fois. Lorsqu'ils ont été particulièrement sages, l'Abbé leur enverra une assiettée spéciale de friandises au dîner.

Paul Warnefrid complète ici heureusement la Règle. Une alimentation relativement riche en protéines est, en effet, nécessaire aux enfants. Ces besoins en protéines sont les suivants par kilogramme de poids :

1 à 3 ans	3,5	grammes
3 à 5 ans	2	»
5 à 12 ans	2,5	»
12 à 15 ans	2,5	»
15 à 17 ans	2	»
17 à 21 ans	1,5	»
21 ans et plus	1	»

***

On a dit que la façon de manger vaut souvent mieux que ce que l'on mange. Nulle part autant que dans un monastère cette expression ne prend son plein sens.

On sait, depuis les expériences classiques sur les réflexes conditionnels, combien le psychique intervient sur le physique, et cela tout particulièrement en matière de nutrition. La présentation d'un plat, l'ambiance et la bonne ordonnance d'un repas, le cadre dans lequel il se déroule, interviennent directement dans la régulation des fonctions digestives. Ces notions prennent au monastère une importance toute particulière, et il n'est pas exagéré de dire que, pour l'hôte de passage, l'instant où il ressent l'émotion la plus pure et la plus intense est généralement celui des repas. Une atmosphère quasi surnaturelle l'entoure, tant la perfection dans le détail prend, avec une signification d'éternité, une valeur sans mesure.

Le réfectoire (et non la « salle à manger », terme bas et vulgaire) surprend tout d'abord par sa grandeur et son ornementation. Qui n'a vu les reproductions de celui du Mont Saint-Michel, par exemple ? Pour n'en citer qu'un, à Royaumont, le réfectoire, dû au célèbre architecte Pierre de Montereau, constitue un des chefs-d'œuvre du style ogival du XIII^e^ siècle. Ayant près de 41 mètres de longueur et 13 m. 30 de largeur, il est divisé en six travées et partagé en deux nefs par une rangée unique de sveltes colonnettes en pierre. La chaire du lecteur, sculptée dans la pierre, et large de plus de 2 mètres, est logée dans le mur occidental.

Situé dans la partie méridionale du monastère, le réfectoire est largement éclairé par le soleil, pénétrant à profusion à travers de larges baies. On sent qu'on se réunit là pour remplir avec respect une fonction où la part de l'esprit sera non moins grande que celle du corps. Le moine mange pour vivre, mais, spiritualisant son acte, il en fait un acte d'homme.

Les minutes qui précèdent le repas monastique sont ce qu'elles devraient toujours être dans tout repas : un instant de recueillement et de concentration.

Près de la porte, l'Abbé, qui vient d'accueillir ses hôtes, leur verse l'eau sur les mains. Tout autour du réfectoire, les

moines, les mains sous le scapulaire, le capuchon rabattu, sont rangés, debout et immobiles devant les lourdes tables de chêne ciré, attendant silencieusement le commencement de la prière. Au salut de l'Abbé « Benedicite », tous répondent en rythmant la prière liturgique qui les prépare à prendre leur nourriture corporelle. Puis le chantre entonne le verset : « Oculi omnium » ou « Edent pauperes », selon que c'est jour de jeûne ou non. L'Abbé bénit l'assemblée et les aliments; chacun s'assied et commence son repas sans mot dire, « observant un complet silence à table, en telle sorte qu'on n'y entende ni chuchotement, ni parole, mais seulement la voix du Lecteur » (*Règl.*, chap. XXXVIII).

En effet, « la lecture ne doit jamais manquer à la table des frères pendant le repas. Et il ne faut pas que le premier venu s'empare du livre et s'ingère à faire cette lecture; mais le lecteur entrera en fonctions le dimanche et lira une semaine entière, après s'être recommandé aux prières de tous, afin que Dieu détourne de lui l'esprit d'élèvement. Les frères ne liront ni ne chanteront selon le rang qu'ils occupent, mais ceux-là seulement qui peuvent se faire entendre de manière à édifier. » (*Règl.*, chap. XXXVIII.)

L'utilisation de la lecture dite « recto tono », où l'intelligence et l'accentuation modifient à chaque instant, dans une mesure perceptible, la corde sur laquelle se fait la lecture », ajoute encore, s'il se peut, au recueillement. La lecture doit être faite de telle sorte « que la pensée vienne chercher chacun à sa place et sans qu'il ait besoin d'effort pour la saisir »[31]. Actuellement, dans certains monastères tels qu'à Sept-Fonds, un haut-parleur placé à chaque extrémité du réfectoire vient soulager l'effort vocal du Lecteur.

Rien ne doit troubler le silence et la bonne ordonnance du repas. « Que les frères se communiquent mutuellement ce qui est nécessaire pour le manger et le boire, en sorte que nul n'ait besoin de demander quoi que ce soit. Si cependant on

(31) Dom Delatte, *op. cit.*, p. 302.

avait besoin de quelque chose, on le demandera par quelque son ou quelque signe, plutôt que par la parole. » (*Règl.*, chap. XXXVIII.)

« Le retardataire qui, par négligence ou par sa faute, n'arrivera pas à table avant le verset, sera repris jusqu'à deux fois. S'il ne s'amende pas, on ne permettra pas qu'il participe à la table commune; il mangera seul et sera privé de sa portion de vin, jusqu'à ce qu'il ait fait satisfaction. » (*Règl.*, chap. XLIII.) (Peut-être faut-il voir là la source d'un règlement analogue dont on trouve trace dans les léproseries au Moyen Age, les Bénédictins étant souvent à l'origine de ces institutions.) (32).

Le service, à table, est assuré par les prêtres et moines de chœur, qui l'accomplissent à tour de rôle. Seuls, les frères convers en sont exemptés. Pas un détail ne leur échappe : ils devancent tous les désirs, et nous ne connaissons aucun restaurant où le service soit assuré avec une telle précision, une telle célérité et une telle discrétion. Pour circuler, afin de ne pas troubler le silence, ils ont chaussé d'épaisses sandales de feutre. Dans le même ordre d'idées, notons que les pieds des chaises sont munis d'un tampon de caoutchouc.

Le repas se termine comme il a commencé, par la prière liturgique. Sur un signe de l'Abbé, le repas est interrompu; le lecteur s'arrête sans achever la phrase commencée. Il descend de sa chaire et chante au milieu du silence le verset : « Tu autem Domine, miserere nobis », auquel les moines répondent d'une seule voix et d'un seul cœur : « Deo gratias. » Puis tous se dirigent en deux files parallèles vers la chapelle en chantant les psaumes de la Pénitence, « déambulant le long des cloîtres, parmi l'enveloppement et les murmures de la psalmodie, jusqu'aux stalles familières, d'où monte vers le Seigneur le vol des actions de Grâces » (33).

Merveille de psychologie : c'est dans la demi-obscurité

---

(32) Cf. Cougoul, *La lèpre dans l'ancienne France*, thèse Bordeaux, 1943, p. 106.

(33) Ed. Schneider, *Les heures bénédictines*, Grasset, édit., p. 159.

de la chapelle et dans le calme de la prière que va commencer la digestion. La récréation suivra, récréation joyeuse, au milieu de ce « jardin des moines où germent les fleurs du Ciel et la joie des Frères » (34), tandis que retentit le chant des oiseaux.

***

Quelle différence avec ces repas de l'homme bousculé par la vie moderne, avalant hâtivement soupe, légumes, viandes, poissons, desserts, repartant à peine arrivé et se remettant au travail l'estomac encore pesant, la face congestionnée et l'intelligence obscurcie.

La digestion est heureuse dans les monastères : l'impression dominante en fin de repas est celle d'un bien-être indéfinissable du corps et de l'esprit. Le système digestif joue son morceau à l'unisson dans l'orchestre organique, tandis qu'une joie très pure vous envahit. Tout semble beau, clair, lumineux à l'âme qui s'est enclose dans cette atmosphère de paix et de simplicité.

III. — *Modifications apportées à la Règle et modes d'application particuliers.*

Dans les premiers siècles de la vie bénédictine, la Règle a été scrupuleusement suivie par les moines. Par la suite, plusieurs modifications, dans lesquelles certains ont voulu voir des relâchements, ont été apportées, avec des différences de degrés, dans les diverses branches de l'Ordre : les unes continuant à s'en tenir à la stricte observance, les autres accueillant favorablement les nouvelles adaptations.

« A Cluny, au XI[e] siècle, le régime normal comprend : une livre de pain, l'hémine de vin, les deux plats cuits quotidiens, des rations d'œufs, de fromage, de poisson, de fèves. Aux cinq grandes fêtes, les fèves sont remplacées par des

(34) Ed. Schneider, *op. cit.*, p. 166.

oignons et des flans. Les coutumes sont précises; au fond de la cuisine, trois chaudières étaient suspendues au-dessus du feu : celle des fèves, celle des légumes, celle de la lessive. Les fèves étaient mises à tremper le soir, lavées dans trois eaux, cuites selon des prescriptions minutieuses. A côté, se trouvent les cuves à eau chaude, la marmite à fondre le lard, la boîte à sel, etc. Tout cela est d'une propreté méticuleuse, « les moines devant regarder tous les meubles » et tout ce que possède le monastère comme les vases sacrés » de l'Autel. » (*Règl.*, chap. XXI) (35).

Les aliments gras n'étaient autorisés qu'à certains jours, et ces jours-là les moines prenaient leur nourriture dans un second réfectoire appelé « la miséricorde ».

L'usage des œufs, du poisson, du fromage, semble n'être devenu habituel qu'assez tard. Les moines désignaient ce supplément du nom de « général » ou de « pitance », selon que la portion servie était à l'usage de plusieurs ou d'un seul.

« Outre la portion de vin régulière servie au repas, « la justice », on donnait assez souvent une « charité de vin » ou le « pigmentum », mélange de vin, de miel, de cannelle, de girofle. » (36).

Ces adoucissements apportés à la Règle vont devenir le sujet d'une vive controverse, au XII^e^ siècle, entre Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, d'une part, et Saint Bernard d'autre part.

A Clairvaux, en effet, on ne vécut d'abord que de racines, de feuilles de hêtre, de quelques légumes, et d'un grossier pain d'orge, de mil et de vesces. Les œufs, le poisson, le lait et le beurre étaient interdits. Lorsqu'en 1134 le Pape Innocent II fut le convive de Clairvaux, il trouva pour tout supplément un poisson sur son assiette, mais il le fit donner à un pauvre afin de se plier à la règle commune.

Ne supprimant pas complètement le vin, les Cisterciens

---

(35) Cf. Henri Pourrat, *La Maison Dieu* : Vie de Saint Robert, p. 50, Albin Michel, édit., Paris, 1944.

(36) Dom Delatte, p. 314.

n'en buvaient que rarement et en petite quantité, le remplaçant par de la bière ou même plus simplement par de l'eau.

« Comment, disait Pierre le Vénérable, comment des solitaires vivant de légumes et d'herbes qui ne donnent aucune force au corps, et soutiennent à peine la vie, peuvent-ils entreprendre des travaux quelquefois intolérables des campagnes et résister aux chaleurs de l'été, aux neiges et aux glaces de l'hiver ? »(37). Et Pierre le Vénérable prononça alors ce mot cinglant : « Pharisaïsme. »

Frémissant sous l'injure, Saint Bernard, malgré son ardent désir d'éviter tout scandale, va faire vibrer l'Eglise de sa clameur d'indignation. Il n'y a place chez les Cisterciens pour aucune « jactance pharisaïque », et Saint Bernard en profite pour remettre dans la voie droite ceux qui, s'en écartant, étaient tombés dans cette dernière. Ce n'est pas la « coule » ni la « tunique » qui font le moine, mais « la piété et l'humilité, véritables vêtements spirituels ». « Vous nourrissez votre corps de fèves et votre esprit d'orgueil; puis vous condamnez les mets accommodés au gras : comme s'il ne valait pas mieux user d'un peu de graisse dans ses aliments que de s'emplir de légumes jusqu'à n'en pouvoir plus... Est-ce à dire que, parmi nos règles, celles qui regardent l'esprit doivent nous faire oublier celles qui ont trait au corps ? Nullement : il faut observer les unes et ne pas négliger les autres. Mais s'il fallait sacrifier les unes ou les autres, nul doute que nous devions abandonner les secondes pour les premières. L'humilité et la charité valent mieux que le jeûne et la mortification des sens. »(38).

Ayant ainsi infligé aux pharisiens de Citeaux une leçon dans laquelle Pierre le Vénérable eût reconnu ses propres pensées, Saint Bernard n'en est que plus à l'aise pour dresser son réquisitoire contre les dérèglements de Cluny.

« Dans vos repas, pendant que la bouche s'emplit d'ali-

---

(37) Cité par le Docteur Carton, *Enseignements et traitements naturistes pratiques*, 2e éd., 2e série, 1939, p. 249.

(38) Saint Bernard, *Apologie*, chap. v et vi.

ments, les oreilles se repaissent de vaines paroles : on apporte plats sur plats, et pour vous dédommager de l'abstinence de viande, la seule chose qui vous soit interdite, on vous sert d'énormes poissons à deux reprises. Etes-vous rassasiés des premiers, on vous en offre d'autres, qui vous font oublier que vous avez goûté les précédents. Le palais, stimulé par des sauces de nouvelle invention, sent à tout moment, comme s'il était à jeun, se réveiller ses désirs. L'estomac se charge à tout instant, et la variété prévient le dégoût. Qui dira, par exemple, toutes les manières dont on apprête les œufs ? On les tourne, on les retourne, on les délaie, on les durcit, on les hache, on les frit, on les rôtit, on les farcit, on les sert tantôt seuls, tantôt mêlés à d'autres aliments. Et pourquoi tout cela, si ce n'est dans l'unique fin d'éviter le dégoût ? Et l'eau, faut-il en parler, puisqu'il n'est plus question qu'on en mette dans son vin ? Chose bizarre... à peine sommes-nous moines que nous voilà malades de l'estomac; nous n'avons garde alors d'oublier que l'Apôtre nous conseille l'usage du vin, l'usage modéré, il est vrai; mais je ne sais pourquoi nous oublions l'épithète. Encore si l'on se contentait d'une seule espèce de vin, fût-il du vin pur... Trois ou quatre fois par repas, on vous apporte une coupe à demi-pleine. Vous la subodorez, vous la dégustez, et, avec un flair aussi rapide qu'infaillible, vous choisissez toujours le vin le plus généreux. Dans certains monastères, il est d'usage, aux grandes fêtes, de servir des vins mélangés de miel ou saupoudrés d'épices. Après ces repas, on se lève de table les veines gonflées, la tête lourde, et pourquoi faire, sinon pour dormir ? S'il faut dans cet état aller à l'Office, pourra-t-on chanter, et de quel nom appeler les plaintes qu'on tire de sa poitrine ? » (39).

Remarquons la justesse de l'observation de Saint Bernard relative à cette variété qui, charmant l'appétit d'une manière artificielle, prévient le dégoût, entraînant à se charger l'esto-

(39) Saint Bernard, *Apologie*, chap. IX, p. 19-21.

mac bien au-delà de ce qui est nécessaire. « Le désordre commence au point précis où cesse le besoin », écrit excellemment le Docteur Biot (40).

Réveillé-Parise a calculé qu'un homme qui aime la bonne chère peut prendre jusqu'à quarante fois plus d'aliments qu'il n'en faut, et nous nous demandons ce qu'eût pensé Saint Bernard du menu suivant, qui justifie pleinement cette opinion. M. de Lamartine, qui, en juillet 1840, avait gagné Luchon en calèche pour y soigner les violentes douleurs rhumatismales qui le tenaillaient, en était peut-être un des convives.

« Après quelques minutes d'attente, à cinq heures trois quarts, une fille de service, propre et élégante, annonça que le dîner était servi. Seize convives, officiers, poètes, femmes du meilleur monde, commencèrent à attaquer les huîtres de La Rochelle, les arrosant de Bordeaux rouge ou blanc. Deux potages, dignes de Véry et des Frères Provençaux, obtinrent les suffrages de l'assemblée. A leur suite, le bouilli et les légumes, flanqués de plusieurs vol-au-vent, furent solennellement apportés, puis la morue maître d'hôtel et deux plats de fricandeau, dont la couleur et le goût flattaient les yeux et le palais. Deux poulardes farcies accompagnaient un civet de lièvre, aux couennes fondantes. Des hors-d'œuvre légers n'étaient pas négligés : ils maintenaient les mâchoires en perpétuel mouvement.

» Tel fut le premier service, terminé par un filet de bœuf sauce piquante, dont la vue seule ranima les appétits trop rapidement rassasiés. On revenait à tous les plats, sans parvenir à les achever.

» Les ogres dévorèrent ainsi une dinde bourrée de marrons et d'olives, un coq de bruyère et deux chapons de Muret, des petits pois au sucre, deux crèmes montées et l'obligatoire salade de saison, avec ail et œufs durs.

» Malgré ces excès de table, les goinfres faisaient assaut

(40) Docteur Biot, *Santé humaine*, Plon, édit., p. 41.

d'esprit, sans offenser les oreilles par quelque propos douteux.

» Le dessert apparut enfin, escorté d'un moka délicieux servi dans de fines tasses, tandis que les liqueurs de marque coulaient dans de grands verres à facettes. » (41).

L'indignation de Saint Bernard eût été portée à son comble en voyant les repas monstres dont les moines Bernardins, au XVIII[e] siècle, honorèrent une troupe de musiciens amateurs, tous amis de la joie, qu'ils avaient conviés à venir ajouter leur note païenne aux cérémonies du jour de la fête de leur Saint Patron.

« A leur arrivée, à la pointe du jour, les musiciens sont conduits au réfectoire. Au milieu d'une table spacieuse s'élevait un pâté grand comme une église; il était flanqué au nord par un quartier de veau froid, au sud par un jambon énorme, à l'est par une pelote de beurre monumentale, à l'ouest par un boisseau d'artichauts à la poivrade. On leur servit encore diverses espèces de fruits. En un coin du réfectoire se trouvait une pile de plus de cent bouteilles, continuellement arrosées par une fontaine naturelle qui s'échappait en murmurant « Evohe Bacche ».

Le dîner ne le céda en rien à cette légère collation. « Le second service à lui seul offrit jusqu'à quatorze plats de rôts. Les liqueurs ne manquèrent pas; mais le café mérita une mention particulière. Il était limpide, parfumé, chaud à merveille, et servi dans de beaux et profonds « bowls » où se plongeaient à souhait les lèvres épaisses des Révérends, qui en aspiraient le liquide vivifiant avec un bruit qui aurait fait honneur à des cachalots avant l'orage.

» Le souper, à son tour, fut soigné et délicat. A la fin, le cellérier fit apporter de l'eau-de-vie bouillante que les moines firent flamber, puis dégustèrent en grande joie, non sans y tremper force rôties beurrées.

» Il est vrai que le Père Abbé, accueillant les chanteurs,

---

(41) *La France à table*, mars 1936.

avait pris soin de les avertir : « Ce n'est pas tous les jours » Saint Bernard; demain, nous rentrerons dans l'ordre accou- » tumé. » (42).

Bientôt cependant la discrétion bénédictine devait marquer de son empreinte le zèle de Saint Bernard, les seuls excès de dureté conservés à Clairvaux l'étant pour l'Abbé lui-même.

« C'est ma faute si tu m'as quitté, écrit-il à Robert, moine qui l'avait abandonné pour entrer à Cluny. J'étais trop austère pour un adolescent si délicat; j'ai poussé la dureté jusqu'à l'inhumanité. Craindrais-tu pour l'avenir de retrouver chez moi le même défaut de mesure ? Sache que je ne suis plus le même; et si tu es changé, comme je le crois, tu me trouveras changé aussi. » (43). Il écrit en même temps aux parents de Geoffroy de Péronne, qui redoutaient pour leur enfant les rigueurs de la Règle cistercienne : « Rassurez-vous, je serai pour votre Geoffroy un père, une mère, je serai un frère et une sœur. Je redresserai pour lui les choses anguleuses, je lui aplanirai les chemins raboteux, je tempérerai tout pour lui avec une telle mesure que son âme en profitera sans que son corps en défaille. » (44).

La première grande modification apportée au régime des moines a été la « dispense générale donnée par la bulle Benédictina (1336), permettant l'usage de la viande quatre fois par semaine ». Fait important, un des restaurateurs de la Congrégation anglaise au commencement du XVII^e^ siècle déclare que les résultats furent que les monastères étaient plutôt des hôpitaux de malades que des demeures « pour chanter avec joie les louanges de Dieu » (45).

La plupart des moines veulent garder leurs observances, mais la guerre de Cent ans qui s'allume provoque la dévastation des campagnes par les Grandes Compagnies et les Malandrins. « Ni récoltes, ni semailles, ne peuvent se faire dans

---

(42) Cf. Brillat-Savarin, *Physiologie du goût*, Garnier, édit., p. 138.
(43) Saint Bernard, *Lettre à Robert*, ép. 1.
(44) Id., ép. 110.
(45) Dom Butler, *op. cit.*, p. 320.

les campagnes pillées chaque année par des soldats sans discipline, en sorte que les Cisterciens (et la plupart des autres), dont la richesse unique était la culture des champs et l'élevage, n'avaient plus que cette dernière ressource. Ne trouvant ni à vendre leurs bestiaux, ni à acheter des légumes, il leur faut se résoudre à abattre les animaux pour se nourrir. Les meilleurs religieux, voulant rester fidèles à leur Règle, refusent les charges de cellérier et de procureurs qui les obligeaient à sortir, parce que partout ils ne trouvaient à manger que de la chair et des aliments prohibés par la Règle. » (46).

En 1664 eut lieu la Réforme de la Trappe, par l'Abbé de Rancé, qui interdit l'usage du poisson, du vin, des œufs, du beurre, du café, du chocolat. La nourriture se compose « de pain plutôt noir que bis (on le faisait de la sorte à cause de la cherté du « bled » et du grand nombre de pauvres que la charité « vouloit » qu'on fit subsister), de légumes, d'herbes, de racines, de gruau d'orge et d'avoine » (47).

En sus de la viande et du poisson, les œufs étaient accordés aux malades, ainsi qu'en témoigne l'histoire de Dom Albéric, lequel, quelques jours avant sa mort, survenue le 26 octobre 1692, conjure le Père Abbé de lui en ôter l'usage, « disant qu'il ne lui était pas nécessaire; et, sur ce qu'il ne se rendait pas à sa demande, il lui insista et lui dit que les légumes, les « poids », les herbes, de la salade, lui suffisoient » (48).

Actuellement, « la plupart des Bénédictins usent d'aliments gras plusieurs fois la semaine, sauf en Carême et durant l'Avent. La Congrégation française de Solesmes conserve encore l'abstinence environ les deux tiers de l'année, et le nombre de ses jeûnes se réduit à une centaine » (49).

« Dans toutes les Congrégations, excepté celle de Subiaco,

---

(46) *Annales d'Aiguebelle*, t. II, p. 40 et 41; cité par Abbé Martin, *Les moines et leur influence sociale*, Paris, 1880, p. 265.

(47) *Relation de la mort des religieux de l'Abbaye de la Trappe*, t. III, p. 111.

(48) *Ibid.*, t. III, p. 117.

(49) Dom Besse, *Le Moine bénédictin*, p. 58, Paris, 1920.

« a primaeva observantia », l'usage de la viande est accordé quatre jours par semaine pendant la plus grande partie de l'année, et, dans quelques congrégations, tous les jours exempts d'abstinence ecclésiastique » (50).

Notons en dernier lieu que, dans divers abbayes et prieurés de la primitive observance, les « officiers » n'ont pas hésité dans certains cas à autoriser l'usage de la viande d'une manière régulière, durant la période 1940-1944, pour des raisons faciles à deviner, se montrant en cela administrateurs sages et avisés.

IV. — *Examen critique.*

Le jeûne, l'abstinence de viande, la sobriété dans le boire, sont les éléments fondamentaux du régime préconisé par Saint Benoît. Des modifications importantes ont été apportées : la principale est la réintroduction de l'usage de la viande trois ou quatre fois par semaine dans la plupart des congrégations. Le pain, contenant en moyenne 7 % de protides, 50 % de glucides et 0,5 % de matières cellulosiques, en demeure l'élément essentiel. Ce régime répond-il au double souci de sustenter suffisamment les corps et de favoriser l'épanouissement de la tendance mystique du Bénédictin ? Le retour actuel à l'alimentation carnée est-il un bien ou un mal ? C'est ce que nous allons maintenant étudier au point de vue de l'hygiène.

Nous utiliserons pour cela la méthode comparative, laquelle, d'une valeur scientifique moindre que la méthode expérimentale, pourra seule nous donner, en l'état actuel de nos connaissances, des indications suffisantes sur ces divers points.

De tout temps, des peuples entiers ont utilisé une alimentation à prédominance végétale. L'influence climatique intervient d'une manière particulièrement nette dans la diversité

---

(50) Dom Butler, *op. cit.*, p. 320.

du choix des aliments. « Si on passe en revue les régimes alimentaires des divers peuples de la Terre, on voit que, d'une façon générale, les produits d'origine animale sont d'autant plus utilisés qu'on va vers le Nord, alors que les végétaux sont consommés en proportions d'autant plus considérables qu'on va plus au Sud. Ce fait est dû à des circonstances climatiques. Le choix d'aliments d'origine végétale est d'autant plus varié que le climat est plus chaud. En même temps, la proportion relative des aliments simples varie, les animaux fournissant surtout des protides et des lipides, alors que les végétaux sont surtout riches en glucides. Dans la Norvège et dans la Suède du Nord, en Islande, en Laponie, au Gröenland, il ne mûrit ni pommes de terre, ni céréales, de sorte que les hommes y sont réduits au régime carné, avec appoint minimum de végétaux. Les Esquimaux et les Lapons doivent, pendant la plus grande partie de l'année, se contenter d'aliments d'origine animale : lait et viande de renne, chair de phoque, de chien de mer, de poissons, d'oiseaux polaires et, enfin, œufs. Leur régime contient, par conséquent, la dose fort élevée de 200 à 250 grammes environ de protides par jour. Les calories sont fournies surtout par les lipides, dont ils ingèrent environ 200 grammes par jour. Comme végétaux, ils n'ont à leur disposition, pendant une brève période de l'année, que quelques baies d'arbrisseaux. Le besoin d'aliments végétaux est cependant si grand que les Lapons et les Esquimaux consomment le contenu de l'estomac du renne, où ils trouvent surtout des lichens. Néanmoins, les glucides de leur régime ne font pas plus de 20 à 30 grammes. Ces peuples n'ajoutent pas de sel à leurs aliments, car il s'en trouve suffisamment dans les viscères, et surtout dans le sang. Les vitamines sont suffisantes, car ils mangent les viscères de leurs animaux, qu'ils consomment parfois crus, parfois à demi cuits.

» Plus on va vers le sud, plus les végétaux sont utilisés en fortes proportions. Alors que dans le Nord les lipides et les protides couvrent à eux seuls les besoins en calories, les

glucides forment une fraction d'autant plus importante que le climat est plus chaud, et la teneur en lipides du régime se réduit conformément à la loi de l'isodynamie; la ration de protides diminue également parce que les végétaux, à l'exception des amandes et des légumineuses, n'en contiennent que des quantités moyennes ou faibles. Alors que, sous nos latitudes, la fraction animale du régime représente le tiers ou le quart de ce que nous mangeons, par contre, dans les pays méridionaux, les végétaux, fruits, légumes et huiles prédominent dans le régime. Ils constituent également la base du régime chez beaucoup de peuplades de l'Afrique, des autres pays chauds et des îles de l'océan Pacifique où, notamment dans les mers du Sud, l'homme jouit sans effort de fruits. Les légumes, l'arbre à pain, les patates et d'autres aliments végétaux des Tropiques représentent le fond de son alimentation. Les millions d'hommes qui vivent en Asie, en Chine, au Japon et aux Indes n'usent guère que d'aliments végétaux.

» Dans les régions septentrionales, c'est donc les lipides, et dans les régions méridionales les glucides, qui sont les aliments énergétiques les plus importants. Ce fait a une immense importance physiologique, parce que les lipides sont très lentement digérés et pourvoient l'organisme en produits de combustion pour de longues heures. Or, dans les contrées froides, il est nécessaire de disposer d'une source importante de chaleur sous forme concentrée comme celle que représentent les lipides, par exemple, car une température extérieure basse enlève constamment beaucoup de calories. Dans les contrées méridionales, une source de chaleur de ce genre est moins indispensable, parce que la différence entre la température du corps et celle de l'air est faible. Les glucides sont plus rapidement digérés, et d'ailleurs ne donnent pas autant de calories que les lipides.

» Il est nécessaire, sous nos latitudes, de tenir compte dans l'alimentation des variations que le climat subit au cours des diverses saisons. En hiver, il est utile d'augmenter

la teneur en lipides du régime, alors qu'en été on doit insister sur les glucides, et en outre donner la préférence à des aliments pauvres en calories, comme les légumes et les fruits, qui, dans cette saison, se trouvent facilement frais. » (51).

« De nos jours, on peut citer les recherches du physiologiste américain Chittenden, lequel, atteint d'une affection rhumatismale du genou, de maux de tête rebelles et de troubles biliaires, voyant qu'il n'obtenait rien avec les médicaments, se mit à un régime de pain grossier, de fruits, de noix, de sel, de légumes et d'eau. Sous l'influence de cette alimentation, tous ces symptômes disparurent, et il arriva à un rendement physique meilleur que celui qu'il avait jamais eu, bien que sa ration de protides ne dépassât pas 45 grammes par jour. A la suite de ces observations, Chittenden fit des expériences sur vingt-six sujets, étudiants, sportifs ou soldats, soumis au même régime et dont le rendement physique resta très bon, bien que leur ration de protides ainsi réduite n'atteignît plus en moyenne que 50 grammes par jour. » (52).

Les expériences de R. O. Neumann, de Hindhede de Copenhague, de Röse, de E. Schmidt, d'Abderhalden, Bénédict, Ragnar Berg, Caspari, Landergreen et d'autres ont donné les mêmes résultats.

On peut rapprocher du cas de Chittenden celui cité par Montaigne de ce Pomponius Atticus, qui, malade et perclus de douleurs, décida de mettre un terme à sa vie. « Or, ayant choisi de se tuer par abstinence, voylà sa maladie guérie par accident : ce remède qu'il avait employé pour se défaire le remet en santé. » (53).

« Albertoni et Rossi ont procédé à des recherches intéressantes sur le régime des populations les plus pauvres de l'Italie du Sud. Depuis des générations, ce régime très sim-

---

(51) Wilhelm Heupke, *La Diététique de l'homme normal et du malade*, Masson, édit., 1943, p. 64 et suiv.

(52) Chittenden, *Physiological Economy in nutrition;* cité par Wilhelm Heupke, *op. cit.*, p. 6.

(53) Montaigne, *Essais*, livre II, chap. 13.

ple est constitué par de la farine de maïs, la « polenta », qui est consommée sous forme de galettes non levées ou mélangées à de l'huile et à des haricots, ou encore sous forme de pains de maïs. Ce régime comporte en outre de l'huile d'olives, des choux, des navets et des fruits. La viande n'apparaît sur la table que trois ou quatre fois par an. Le lait, les œufs, le fromage, manquent complètement. Au total, ce régime comporte 59 à 73 grammes de protides par jour. » (54).

Il serait facile de multiplier les exemples : nous voulons cependant en retenir quelques-uns, tirés de la vie de certaines communautés religieuses (Chartreux, Carmélites, Bénédictins).

Le régime des Chartreux est le maigre absolu, et la Règle, inflexible sur ce point, n'accorde de dispense ni pour les voyages, ni pour les cas de maladies mortelles. A cette perpétuelle abstinence, se joint le jeûne, qui dure huit mois (du 14 septembre à Pâques). Pendant cette période, hormis les dimanches et quelques rares solennités, le Chartreux ne fait qu'un seul repas, et le soir il se contente pour collation d'un morceau de pain avec un peu de vin et d'eau. En outre, durant l'Avent et le Carême, les œufs, le lait, le fromage et le beurre sont rigoureusement interdits, et cette prohibition s'étend également à tous les vendredis de l'année. Enfin, pour ne rien omettre, une fois par semaine, ordinairement le vendredi, le Chartreux observe la grande abstinence, c'est-à-dire qu'il jeûne au pain et à l'eau, et, afin d'être dispensé de cette pénitence de Règle pour raison de santé, il est nécessaire d'obtenir chaque fois la permission du R. P. général ou du Supérieur de la Maison. De Pâques au 14 septembre, à l'exclusion des jours d'abstinence et de jeûne, encore assez nombreux, on sert avant complies un souper frugal, composé d'œufs et de légumes. Or, en Chartreuse, les maladies sont rares et la longévité très marquée, justifiant les paroles du Directoire des Novices (chap. III, p. 44) : « Les Règles gardent en paix

(54) W. Heupke, *op. cit.*, p. 6.

intérieure et en santé ceux qui les gardent pour Dieu avec un esprit de parfaite soumission. » Lorsque le Pape Urbain V voulut abréger leur loi du maigre perpétuel, les Chartreux envoyèrent une députation qui devait tout mettre en œuvre pour faire respecter la rigueur de l'ancienne discipline. Les députés, choisis à dessein, étaient au nombre de vingt-sept : le plus jeune avait 88 ans; les autres s'échelonnaient jusqu'à 95. L'argument était aussi original que péremptoire, et le Souverain Pontife, convaincu par cette preuve vivante que l'abstinence de viande n'abrégeait pas la vie des Chartreux, ne donna aucune suite à ses projets. De même, quand Léon XIII voulut faire manger de la viande aux Chartreux, ils lui députèrent, pour éviter cette mitigation, dix Chartreux dont l'âge global faisait neuf siècles. Léon XIII n'insista pas.

Chez les Cisterciens, la longévité devait être habituelle, puisqu'un régime de mitigation en faveur des moines ayant cinquante ans de profession monastique fut institué.

Du point de vue de la préservation des maladies, le régime végétarien a, dans certains cas, un rôle prophylactique certain. Le R. P. Debreyne, médecin et trappiste, nous transmet sur ce point le fruit de son expérience personnelle : « On ne voit point chez les religieux trappistes cette nombreuse tribu de fièvres et de maladies redoutables qui sont le triste apanage des gens du monde adonnés à la bonne chère et tout plongés dans les jouissances matérielles. Ces graves maladies, ce sont l'apoplexie, les anévrismes du cœur, l'hydropisie, la gravelle, la pierre, le cancer, le scorbut, etc. Eh bien ! nous pouvons assurer que depuis vingt-cinq ans nous n'avons pas rencontré un seul cas de ces diverses maladies chez les religieux de la Trappe, pas même un seul fait de scorbut, bien que nous l'ayons assez souvent rencontré chez les personnes du monde. » (55).

---

(55) R. P. Debreyne, *Essai sur la théologie morale considérée dans ses rapports avec la physiologie et la médecine*, Paris, 1868, p. 449 et suiv.; cité dans Paul Carton, *Enseignements et traitements naturistes pratiques*, 2e éd., p. 269.

Fonsagrives note cependant chez les Trappistes une tendance à l'obésité et à la congestion de la face (56).

Dans nos recherches sur les causes de la mort des moines, nous ne relevons (sur 2.000 cas environ) que deux fois mention d'un cancer ou d'une affection pouvant y ressembler ; encore l'un de ces cas est-il douteux. Nous connaissons cependant une moniale qui, opérée en 1937 d'un cancer certain du sein droit, se porte actuellement (1944) le mieux du monde. Ces faits viennent à l'appui des assertions du Professeur Delore lorsqu'il soutient qu'un bon moyen d'éviter bien des cancers consiste à mener une vie harmonieuse, laborieuse, sage et frugale (57).

Contrairement aux affirmations de P. Debreyne, nous relevons dans nos statistiques sur les Trappistes mention de plusieurs décès consécutifs à une hydropisie ou à un ictus apoplectique.

Expérimentalement, on doit retenir les recherches de Weitz, qui a constaté dans les Ordres catholiques soumis à un régime végétarien strict que l'augmentation de la tension artérielle est beaucoup plus rare que dans les Ordres où l'alimentation est mixte (58). Ce fait souffre une exception. Chez les Carmélites, le Docteur Carton « ayant eu l'occasion d'être appelé à soigner des « religieuses », son attention fut attirée par la fréquence des tensions artérielles élevées chez ces femmes, et il en fut fort surpris » (59). « Or, ces religieuses ne mangent jamais de viande, se nourrissent surtout de légumes verts, très peu de farineux, pas mal de pommes de terre, des pâtes, mangent du poisson et remplacent la viande par des œufs (trois ou quatre par jour). Il est bien évident qu'un pareil régime ne peut aboutir qu'à l'hyper-cholestérinémie permanente et régulière d'origine exogène. » (60).

---

(56) Cité par Henri Bon, *Précis de médecine catholique*, p. 563.

(57) Cf. P. Delore, *Hygiène et cancer*, Presses universitaires de France, Paris, 1939.

(58) W. Heupke, *op. cit.*, p. 73.

(59) P. Carton, *op. cit.*, p. 253.

(60) Cf. Professeur G. Lemoine, *Revue moderne de médecine et de chirurgie*, janv. 1924.

La viande a sans doute également un rôle d'irritant local, ainsi qu'en témoignent les faits suivants : « En Chine, Matignon avait remarqué que, malgré la présence de nombreux parasites, les Chinois ne font pas d'appendicite. Même constatation en Nouvelle-Calédonie, où les accidents appendiculaires, fréquents chez les Européens, sont pratiquement inexistants chez les indigènes. Or, tous ces peuples ont une nourriture simple, homogène, formée de riz, de sorgho, de mil... Dans la campagne roumaine, sur 108.000 malades hospitalisés, il y eut une intervention pour appendicite. A Bucarest, où l'alimentation est celle de la France, sur 51.000 hospitalisés, on a enlevé 221 appendices. »(61). Nous verrons plus loin les ulcères d'estomac faire défaut au Thibet.

Expérimentalement, on sait qu'un repas de pain donne au bout d'une heure des quantités de sucre soluble beaucoup moindres lorsqu'il est associé à de la viande. D'autre part, cette addition de viande retarde l'évacuation stomacale. Et on sait, en pathologie gastrique, que l'évacuation joue le rôle capital dans la symptomatologie douloureuse(62).

Le régime végétarien nécessite certaines précautions de la part de celui qui l'utilise. Nous avons vu tous les anciens anachorètes et les moines des premiers essais de vie cénobitique mentionner avec une particulière insistance le sel comme un élément de première importance de leur régime. Il y a là une observation d'une justesse étonnante. C'est, en effet, une loi générale que le besoin de sel de cuisine est d'autant plus élevé que la fraction des végétaux cuits est plus grande. Le régime végétarien, riche en sels minéraux, est par contre dépourvu de sel de cuisine, nécessaire en proportions assez élevées pour compenser l'excès de potassium. Nous avons vu les Lapons, soumis à une alimentation à prédominance animale, éliminer au contraire justement le sel de leur alimentation.

---

(61) Léon Meunier, *Repas homogènes*, Presses médicales, n° 29, 7 août 1943.

(62) Id., *ibid.*

***

Du point de vue de la santé de l'esprit, la plupart des religions et des philosophies ont préconisé une alimentation végétale saine, ou tout au moins des habitudes de sobriété dans la mesure du boire et du manger.

Le chapitre XI du Lévitique interdit la consommation de tous les animaux qui n'ont pas d'ongle fendu et qui ruminent (comme le chameau), du lièvre, du pourceau et de tout ce qui se meut et vit dans les eaux n'ayant ni nageoires, ni écailles.

Les Egyptiens regardent le pourceau comme un animal immonde qu'on ne doit pas toucher (Hérodote, II, 97) et encore moins manger (Hér., 611, 37)[63].

Au début de l'ère chrétienne, la diathèse goutteuse était l'apanage de l'aristocratie romaine. Un cuisinier était estimé à la même valeur qu'un poète ou qu'un philosophe. Un vomitorium se trouvait auprès des salles de festins.

Horace envia souvent les paysans du Latium qui ne mangeaient que des fèves bouillies et ne buvaient que l'eau claire du puits... Ce régime leur laissait des membres souples et nerveux, bien au-delà de l'âge où tous les riches succombaient aux douleurs d'une infirmité que l'excès de bonne chère amenait fatalement[64].

Dans l'Inde, les Vishnouistes et les Sivaïstes préconisent une nourriture végétale saine. Ils prohibent les liqueurs fortes et la chair des animaux, spécialement ceux qui vivent de charognes et de choses impures, le porc, en particulier : « Le Dwidja qui a mangé avec intention la chair d'un porc ou d'un coq est sur-le-champ dégradé. » « Les plantes ont été créées pour le service de l'homme. Dieu a mis en elles les vertus qui procurent une vie longue, heureuse, un esprit

(63) P. Bruzon, *La médecine et les religions*, thèse Paris, 1904, p. 222.
(64) Id., *ibid.*, p. 309.

agile dans un corps vigoureux. » (Manou, *Les Lois*, livre V)[65].

Les lamaseries contiennent le quart de la population du Thibet. Le moine bouddhiste aura une nourriture végétale. Il boira de l'eau et ne devra faire qu'un repas par jour à midi. Quatre douceurs lui sont permises : le beurre, le miel, le sucre et l'huile. Il couchera sur la dure et ne dormira que sept heures par nuit. La défense des longs repas répondait à un besoin en réagissant contre la gourmandise des Thibétains et des Célestes. Chez les premiers, elle réussit pleinement et fit en deux siècles d'un peuple de gourmands un peuple d'ascètes[66]. Notons qu'un chirurgien anglais ayant pratiqué plus de 5.000 interventions sur le plateau du Thibet n'en relate aucune pour ulcère d'estomac[67].

Chez les musulmans, il est interdit de manger certaines viandes impures, comme la viande de porc ou de sanglier. Du reste, la meilleure viande ne vaut rien : « Soyez réservés dans l'usage de la viande, car elle a quelque chose de l'influence du vin. » (Malek)[68].

Zénon fit de la frugalité une des habitudes essentielles du sage. Il vécut par l'abstinence jusqu'à 90 ans. « D'après Platon, le philosophe Hérodie dut ses cent années de vie à sa sobriété et à sa tempérance.

» Platon, qui fut un modèle de sobriété, trouvait insupportable de se rassasier deux fois par jour. Et n'est-ce pas en grande partie aux vertus austères que ce Sage païen doit les sublimes pages qui brillent dans ses écrits philosophiques ? »[69].

Pythagore défendait à ses disciples la viande et les liqueurs capiteuses. « Il avait institué cette abstinence de la viande pour faciliter davantage les opérations intellectuelles; car des esprits affaissés sous le poids de la chair sont natu-

---

(65) P. Bruzon, *op. cit.*, p. 194.
(66) Id., *ibid.*, p. 209 et 212.
(67) Léon Meunier, *op. cit.*
(68) P. Bruzon, *op. cit.*, p. 290.
(69) R. P. Debreyne, *op. cit.*, *in* Carton, p. 262.

rellement lourds et rampants; ils ne sauraient s'élever à la région pure des vérités intellectuelles; ils ne saisissent guère que les choses matérielles visibles et tangibles : manger, boire, jouir, dormir et engendrer, voilà à peu près toute leur philosophie. Voyez tous ces Apicius, ces gastronomes rubiconds, ces épaix Vitellius, qui s'emplissent de viandes et de vin plusieurs fois par jour, engloutissent sans cesse, vomissent et mangent encore. Leur cervelle, encroûtée par un sang épais, ne leur permet pas de lier deux idées ensemble : ils sont d'une nullité complète. Nous le répétons, manger, boire, dormir, digérer et engendrer à la manière des brutes, voilà leur noble destinée, voilà leur dernière fin... » (70).

Le philosophe pythagoricien Porphyre nous enseigne « que le seul moyen de parvenir à la fin à laquelle nous sommes appelés, c'est de nous occuper de Dieu, de nous détacher du corps et des plaisirs des sens. Si les hommes, ajoute-t-il, étaient plus sobres et plus mortifiés, ils seraient moins injustes, moins mécontents de leur sort et bien moins sujets aux maladies... Ce sont les désirs inquiets, les besoins factices, les habitudes tyranniques, qui tourmentent les hommes : en y résistant, ils seraient plus vertueux et plus heureux » (*Traité de l'abstinence*) (71).

Epicure défendit de prendre des plaisirs de la table et des plaisirs de la chair jusqu'à en éprouver de la fatigue. Il divise les plaisirs en : plaisirs naturels et nécessaires, naturels mais non nécessaires, ni naturels ni nécessaires. Ces derniers doivent être écartés de la vie du Sage, qui, avec un pain d'orge et de l'eau, doit être « prêt à rivaliser de bonheur avec Jupiter même ».

Notons l'exclusion prononcée dans la plupart de ces régimes de la viande de porc. Il ne s'agit pas là d'une simple question de tænia ou autre parasite du même ordre, mais essentiellement d'une question de santé spirituelle. La viande de porc, très riche en graisses (21 à 30 % de lipides), est un

(70) R. P. Debreyne, *in* Carton, *op. cit.*, p. 264.
(71) Id., *ibid.*, p. 263.

faible stimulant de la production d'acide chlorhydrique. Cet effet s'ajoute à celui de la loi générale qui veut que plus l'infiltration en graisse d'une viande est importante, plus cette viande est difficile à digérer, parce que les sécrétions ne la pénètrent que plus lentement. Le temps d'évacuation de l'estomac est directement fonction de la teneur en graisses de la viande considérée : par suite, il sera particulièrement long pour la viande de porc. Par ailleurs, 100 grammes de porc apportent une moyenne de 270 calories, alors que la même quantité de bœuf n'en donne que 136. La viande de porc jouera donc vis-à-vis de la santé de l'esprit le même rôle que tout aliment indigeste, lourd et échauffant. « Les peuples qui se nourrissent principalement de viande et de sang de porc (jambon, saucisses, boudins) se caractérisent par la lourdeur de leur esprit, l'épaississement de leur organisme, la brutalité de leurs manières, leur fureur dans la destruction, leur culte intensif de la force matérielle, la prédominance de leur voracité alimentaire. » (72). Ces peuples « obéissent à des impulsions viscérales commandées par une lymphe épaisse et un sang lourd. Leurs réactions ne s'éveillent qu'aux grands moyens et, dans le vertige de l'ascension, leur élan les entraîne au plus haut sommet, quelquefois à la ruine éclatante dans un crépuscule des dieux » (73).

En Allemagne, on consommait en viande, par personne et par semaine :

En 1813	250 grammes.
En 1870	500 grammes.
En 1913	1 kilo.
En 1930	plus de 1 kilo (74).

Le cochon en constitue un des éléments essentiels. Dans l'Allemagne du Nord, la charcuterie fait normalement partie du repas du soir.

---

(72) P. Carton, *op. cit.*, p. 238.
(73) P. Mauriac, *Adresse aux Etudiants*, Bordeaux, nov. 1943.
(74) W. Heupke, *op. cit.*, p. 70.

Dans l'ordre expérimental, Moulinié a fait des remarques très intéressantes sur l'action tonique excitante de l'alimentation carnée. Il surveillait des équipes de travailleurs annamites et des équipes de travailleurs français : or, les équipes de soldats français avaient un rendement incontestablement supérieur. Moulinié modifia à l'européenne le régime des Annamites en leur donnant de la viande : le rendement ouvrier des troupes annamites s'améliora d'une manière considérable.

Lors de l'expédition française de l'Hymalaya, surveillée médicalement par Arlaud, les guides étaient des Thibétains à peu près végétariens et habitués à la montagne. Ces Thibétains ne pouvaient suivre le train des Français. En leur donnant à manger de la viande, ils purent fournir un travail comparable.

Notons toutefois que, « pendant la construction des ports de Madagascar, nous avons utilisé les indigènes vivant de riz, de mil et d'ignames. Dès qu'on les mettait au régime omnivore des Européens, ils étaient atteints d'affections graves de l'intestin » (75).

« L'alimentation peut agir aussi bien sur le moral que sur le physique des individus et des races. Son influence sur le caractère et l'activité des animaux est d'observation courante. Chacun sait qu'une bête est plus ou moins vigoureuse suivant son régime; que, par exemple, un cheval exclusivement nourri de foin est moins ardent et moins rapide à la course que celui auquel on donne une copieuse ration d'avoine. L'expérience la plus frappante pour montrer l'influence du régime carné sur le caractère est celle rapportée par Liebig dans ses *Nouvelles Lettres sur la chirurgie* (35e Lettre). L'ours du Museum de Giessen était doux et tranquille tant qu'on le nourrissait de pain et de légumes; mais quelques jours de régime animal le rendaient méchant et dangereux. On sait, ajoute Liebig, que l'irascibilité des porcs peut être

(75) Léon Meunier, *op. cit.*

exaltée par le régime de la viande au point de leur faire attaquer l'homme.

» Mac Collum, en Amérique, et Gorry Mann, en Angleterre, observant sur des groupes d'enfants pauvres des écoles, ont constaté que l'addition d'un peu de lait écrémé produisait une excitation générale et rendait les enfants plus éveillés et plus pétulants que les autres. Ces faits ont été confirmés par des expériences faites sur les écoliers pauvres de Tokio. Des observations analogues ont été rapportées par Mac Lecster et par Parsons. » (76).

Le jeûne des moines ne trouve pas, à dire vrai, sa source dans une quelconque prescription hygiénique. Son caractère est essentiellement religieux. Les moines pratiquent le jeûne par esprit de pénitence et pour se rapprocher de Dieu. (Le même phénomène s'observe dans la plupart des religions.) « Le véritable jeûne, dit Saint Basile, consiste en ce que nous nous abstenions de tout vice. » La répercussion hygiénique, pour fortuite qu'elle soit, n'en est pas moins réelle. Les cures de jeûne exercent une action puissante sur l'ensemble des échanges; elles normalisent beaucoup de processus métaboliques et font éliminer les déchets en rétention. En outre, elles exercent une action mentale qui n'est pas sans importance; le jeûne élève et fortifie l'esprit, et sa pratique accroît la maîtrise du corps en l'assujettissant à une discipline volontaire.

Pour le vin, nous adopterons les conclusions de la thèse de Dougnac. « Le vin n'exerce son action heureuse sur l'organisme que s'il est pris à dose modérée, variable avec l'âge, le sexe, la manière de vivre, le climat. Si la dose physiologique est dépassée, le vin conduit à l'ivrognerie, que nous devons combattre par tous les moyens, et provoque à la longue des lésions de l'estomac, du foie et des reins.

---

(76) A. Gauducheau, *L'Alimentation de l'homme moderne*, Presses médicales, 16 juin 1937.

L'usage modéré du vin est utile à l'adulte, surtout à celui qui travaille. » (77).

*
* *

A la lueur de ces données, quelles conclusions particulières et générales allons-nous pouvoir tirer de ce chapitre ?

A. — Conclusions particulières.

1° Un régime relativement pauvre en protides est compatible avec une activité musculaire et intellectuelle normale. Un gramme par jour et par kilogramme nous semble un chiffre suffisant. La législation de Saint Benoît n'est donc en rien opposée aux lois de la physiologie.

2° L'alimentation ne doit pas être examinée seulement dans ses effets sur la santé du corps, la vigueur physique, la longévité. Elle a une répercussion directe sur la vie de l'esprit (vie intellectuelle et vie morale). Non seulement la qualité, mais encore la quantité des aliments intervient dans cet ordre d'idées.

Dans l'espèce animale, on a les chasseurs et les chassés. Classer par analogie l'espèce humaine en conquérants et en conquis serait procéder de façon un peu simpliste. Une telle classification ferait abstraction d'une force biologique fondamentale, l'Esprit, qui peut intervenir activement pour en modifier les facteurs.

Nous distinguerons grossièrement trois catégories pour l'homme :

1° Les conquérants, auxquels la force matérielle, brutale et aveugle tient lieu de raison. Ce sont, en général, des hommes violents, cruels, impulsifs, à vie physique prédominante. Le charnel prend le pas chez eux sur le spirituel. Dans leurs rangs, on trouvera souvent au premier plan des névro-

(77) Dougnac, *Le vin au point de vue physico-chimique, physiologique, hygiénique, thérapeutique*, thèse Bordeaux, 1933.

sés. Superstitieux, ils invoqueront « le sombre et impersonnel Destin » (78), l'impulsion et « les suggestions du sang et de la race » (79), les forces de la Nature. Ce sont surtout les individus à tendance carnivore qui sont les chasseurs et les conquérants de cette espèce.

2° Les conquis, les chassés. Ce sont des êtres craintifs, sans relief, indifférents. Ils n'ont ni vie physique ni vie spirituelle.

3° Les apôtres d'un idéal, les hommes de vocations. Leur victoire est celle de l'Esprit sur la Matière, du Spirituel sur le Charnel, de la Vérité sur le Mensonge. Ces hommes sont totalement libres, maîtres de leur vie physique, animés par le plus puissant esprit de force; de leurs rangs s'élèvera, comme d'un vase d'élection, la glorieuse cohorte des martyrs et des héros. Conquérants par l'esprit, ils s'élèvent au-dessus de l'animalité des premiers et sont les champions de la dignité humaine. Les saints, les mystiques, les contemplatifs, entrent dans cette catégorie. Les mystiques et les contemplatifs à l'état pur sont presque inexistants. A peu près tous se sont révélés « être des hommes et des femmes d'action, d'un bon sens supérieur » (80). Actionnés par l'esprit, ils ne peuvent être des déserteurs de la vie. A travers les siècles, ils assurent la permanence nécessaire de la primauté du spirituel. Presque tous ont été des hommes tempérants.

Le régime de l'Ordre bénédictin repose donc sur des bases justes : le jeûne et l'abstinence de viande, la modération dans l'usage des boissons alcooliques, sont des conditions fondamentales du progrès spirituel en supprimant des facteurs d'excitation matérialisante.

4° Nous avons vu que Saint Benoît avait eu le souci d'adapter sa Règle à nos tempéraments d'Occidentaux, pour un climat défini et pour un mode de vie particulier, et qu'il

---

(78) Pie XI, Lettre encyclique *Mit Brennender Sorge*.
(79) Id., *ibid*.
(80) Bergson, cité par Daniel Rops, *Saint Bernard et son message*, Albin Michel, édit., p. 4.

avait, en conséquence, modifié et tempéré les usages alimentaires des moines d'Orient. C'est avant tout à des Italiens qu'il s'adressait. Nous ne croyons pas trahir l'esprit de la Règle, ni trop nous aventurer, en prétendant que si Saint Benoît avait eu à légiférer pour des moines esquimaux ou lapons, il n'eût pas hésité, non seulement à leur autoriser l'usage de la viande, mais encore à le leur conseiller et à le leur prescrire. Par contre, légiférant pour des moines vivant dans la fournaise équatoriale, il se fût davantage tenu aux coutumes alimentaires des moines d'Orient et leur eût prescrit un régime strictement lacto-végétarien.

Saint Benoît légifère pour des moines. Il n'entend en rien généraliser. Dès l'origine, nous voyons les abbayes distribuer abondamment viandes et poissons aux pauvres du voisinage.

5° Le retour actuel à une alimentation carnée modérée ne peut être considéré comme un mal. Souvenons-nous toutefois de l'amertume de ce restaurateur de la Congrégation anglaise au commencement du XVII[e] siècle, qui déclare que les résultats immédiats en furent la transformation des monastères en hôpitaux de malades.

Certaines viandes particulièrement riches en graisses et sources d'un dégagement abondant de calories (porc, oies) semblent devoir être maintenues à l'écart du régime normal des moines. Si une modification devait intervenir, elle devrait porter sur le régime saisonnier : suppression ou restriction de l'alimentation carnée l'été, autorisation l'hiver.

B. — Conclusions générales.

Le Docteur Carton et les adeptes de la médecine néo-hippocratique tirent argument de l'étude du régime alimentaire des religieux pour étayer leur opinion relative à une généralisation souhaitable du régime lacto-végétarien, voire même végétalien. Ils prétendent ce régime favorable à toute race, à tout mode de vie, sous toute latitude.

Le Docteur Gauducheau, dans différents livres et articles, voit au contraire dans l'augmentation de la longévité au cours des XIX^e^ et XX^e^ siècles un argument en faveur de l'uniformalisation des régimes selon le mode civilisé actuel. L'homme ne mange plus rien qui soit strictement naturel. L'emploi des engrais artificiels, la sélection des animaux, la pasteurisation, la découverte des conserves par Nicolas Appert en 1809, l'emploi des navires frigorifiques depuis 1876, la rapidité des communications, ont modifié du tout au tout les habitudes alimentaires des peuples. Nous ne sommes plus obligés de régler notre nourriture sur le cycle solaire. En hiver comme en été nous pouvons trouver les mêmes aliments sur notre table. Depuis une centaine d'années, dans la plupart des pays occupés par la race blanche, il s'est produit une augmentation considérable de la consommation des protéines animales. « En France, le caractère national se modifiait parallèlement; au serf insouciant, lamentable du Moyen Age, qui se contentait de sa bouillie de seigle, a succédé le paysan ou l'ouvrier actuel, remuant, fier, qui mange mieux que le seigneur d'autrefois, qui a son beefsteak quotidien et qui boit du vin et du café à tous les repas » (81).

Gauducheau désire voir atténuer la nonchalance des Chinois, des Annamites et des Indiens en les pourvoyant de viande, de laitages, d'aliments fermentés, etc., afin de leur donner un caractère se rapprochant du nôtre.

Ces deux théories reposant sur des principes démocratiques et collectivistes sont infirmées par le fait bénédictin. La standardisation des caractères ne peut s'effectuer qu'au détriment de la personnalité. Tous les individus ne sont pas fondus dans le même moule. Il y a des inégalités individuelles à respecter. Le régime lacto-végétarien ne peut convenir à tout le monde. Le régime du civilisé européen moyen non plus. Il faut restreindre la consommation de la viande en été

(81) A. Gauducheau, *op. cit.*

et dans les pays chauds, l'autoriser en hiver et dans les pays froids.

La longévité bénédictine vient à l'encontre même de la thèse de Gauducheau, et cela d'autant plus qu'elle ne porte pour chaque Bénédictin considéré que sur une génération. Nul doute que si les qualités acquises par chaque Bénédictin au point de vue de la santé physique et mentale étaient héréditaires, elles constitueraient actuellement une source de longévité encore plus considérable. Si la longévité a augmenté au cours de ces deux derniers siècles dans des proportions notables, ce n'est pas à l'uniformisation des régimes qu'elle le doit, mais bien aux progrès de l'hygiène. Les vaccins, sérums, confort, etc., procurent à l'homme une santé artificielle de qualité moindre en elle-même que la santé naturelle des moines. « Le meilleur de tous les états est celui de la bonne santé », proclamait déjà Hippocrate. (*Traité de l'Aliment.*) C'est à ces facteurs qu'est due principalement l'augmentation de la longévité. L'amélioration de l'alimentation est certes réelle, mais elle repose sur des bases fausses. La meilleure preuve en est donnée par l'évolution favorable de la santé au cours de ces quatre années de restrictions : à l'exception de la tuberculose, les épidémies, les affections gastro-intestinales, hépatiques, mentales, ont diminué, presque disparu.

Saint Benoît, basant sa règle non plus sur la collectivité, mais sur une Communauté restreinte de moines, et tenant compte du caractère de ceux-ci, à la fois Personnes et Individus, légifère pour eux en partant de trois points fondamentaux : tempérament, climat, mode de vie particulier.

Le Docteur Carton et le Docteur Gauducheau ont le grand tort de faire abstraction de ces facteurs, voire même de les nier. La réussite bénédictine, véritable fait expérimental ayant porté sur quatorze siècles d'histoire et sur des millions d'individus, montre au contraire leur importance.

De cette étude du régime alimentaire des moines, nous pouvons donc retenir la réalité fondamentale de ces facteurs.

Toute étude du problème international de l'alimentation devra en tenir compte et cesser de se baser sur la collectivité pour partir de la personne. C'est une erreur grave de vouloir donner à tous la même alimentation et de vouloir obtenir de tous le même rendement sous toutes les latitudes. Dans les collectivités, la ration n'est pas uniforme : ce qui le prouve, c'est la classification des régimes officiels.

Le régime alimentaire bénédictin a le grand mérite de tenir compte également de la répercussion morale de l'alimentation. Ce n'est certes pas trop anticiper que de prétendre qu'on pourra un jour modifier l'état physique et mental de certaines collectivités. Nous sommes d'accord en cela avec le Docteur Gauducheau, mais nous ne croyons pas que ce sera en supprimant radicalement la nonchalance, rendue en partie nécessaire par le climat, des populations des pays chauds, qu'on fera œuvre de civilisation. C'est, au contraire, en s'inspirant des mobiles de Saint Benoît, Homme de Paix, qu'on réalisera une révolution utile en transformant par le régime alimentaire les tendances conquérantes de certains peuples. Cette tentative pourra s'effectuer en pleine harmonie avec l'esprit de justice, étant seulement orientée par le souci d'améliorer et d'apaiser la vie spirituelle sans avoir pour cela besoin de condamner les corps à la déchéance : *mens sana in corpore sano*.

CHAPITRE V

LES MOINES ET LA PROPRETE

« La propreté est au corps ce que l'amabilité est à l'âme. »

LA ROCHEFOUCAULD.

« Si quelqu'un montre de la négligence et de la malpropreté dans le maniement des meubles du monastère, il sera repris; s'il ne s'amende pas, il sera soumis à la discipline régulière. » (*Règl.*, chap. XXXII.)

De tout temps, les moines se sont montrés amis de la propreté. Respectueux de biens qu'ils considèrent comme appartenant au Seigneur, ils feront en sorte que tout soit propre et net dans la Maison de Dieu. Sur ce chapitre, beaucoup de jeunes filles ayant perdu le sens de la noblesse du balai, et lui préférant celle des rythmes syncopés, ou encore un certain nombre de nos « précieuses » et « femmes savantes », éprouveraient à la visite d'un monastère un sentiment de confusion extrême.

Soucieux des biens temporels, les moines le seront à fortiori bien davantage de la personne humaine et prendront un soin tout particulier de ce corps dont la merveilleuse organisation faisait dire à Cruveilhier (1791-1874), dans son *Anatomie pathologique*, « qu'un livre d'anatomie est le plus bel hymne qu'il ait été donné à l'homme de chanter en l'honneur du Créateur ».

En cela, Saint Benoît se montre digne successeur de ces anachorètes dont on cite entre autres actes merveilleux et méritoires la privation des soins corporels qu'ils s'infligeaient

volontairement, montrant bien par là quelle importance ils attachaient en réalité à ces soins.

Saint Paul, premier ermite, âgé de 113 ans, accueillant Saint Antoine, après quatre-vingt-dix ans passés dans le désert, lui parle en cette sorte : « Voici celui que vous avez cherché avec tant de peine et dont le corps flétri de vieillesse est couvert par des cheveux blancs tout pleins de crasse. Voici cet homme qui est sur le point d'être réduit en poussière. » (1).

Saint Antoine, mort à 105 ans, « ne se lave jamais que quand il lui faut traverser un ruisseau, et Saint Evagrius dira que, pendant son séjour dans le désert, il ne prit jamais de bain » (2).

« Saint Hilarion, ermite, mort à 80 ans en 371, ne coupait ses cheveux qu'une fois l'année, le jour de Pâques, tout en prenant cependant les soins d'hygiène indispensables. On dit qu'il ne lava jamais le sac dont il s'était revêtu, et qu'il ne changeait de tunique que quand la sienne était en pièces. » (3). Notons en passant que le corps de ce Saint présenta longtemps après sa mort le phénomène de l'incorruptibilité, « demeurant aussi entier que s'il eût été vivant », et de « l'osmogèse », « répandant une odeur si excellente qu'il semblait qu'il eût été embaumé avec des parfums précieux » (4).

Tous ces solitaires mettaient ainsi en pratique la parole de l'Apôtre Paul, que citera Saint Benoît dans les Instruments des bonnes œuvres (*Règl.*, chap. IV) : « Je châtie mon corps et le réduis en servitude, pour que, après avoir prêché les autres, je ne reste pas moi-même sans récompense » (I, Cor., IX, 27), et celle de l'Apôtre Pierre : « Ne point rechercher les délices » (II, Petr., II, 13, et *Règl.*, chap. IV).

Mais ces mortifications, il n'entre point dans leur idée d'en faire une loi générale. C'est à titre individuel qu'ils se les

---

(1) Saint Jérôme, *Les Moines dans le désert*, Redier, édit., Paris, 1932, p. 120.
(2) Pierre Galland, *L'Eglise et l'hygiène au Moyen Age*, thèse Paris, 1933, p. 16.
(3) Saint Jérôme, *op. cit.*, p. 151.
(4) Saint Jérôme, *op. cit.*, p. 194.

imposent, et nous voyons, au contraire, Saint Jérôme permettre l'usage des bains, « conseillant seulement aux moines, aux jeunes filles et aux veuves d'éviter la fréquentation des bains publics » (5).

Saint Césaire se montre plus réservé : « Que les bains ne soient pas refusés à ceux dont la débilité l'exige, mais que cela se fasse sans murmure contre le remède conseillé... Par contre, s'il n'est contraint par aucune débilité, qu'on ne le permette pas à son désir. » (6).

Saint Benoît, reprenant ce texte, l'adoucit en le tempérant : « On offrira aux malades l'usage des bains, toutes les fois qu'il sera expédient; mais à ceux qui sont en santé, surtout aux jeunes gens, on les permettra plus rarement. » (*Règl.*, chap. XXXVI.)

Dom Delatte en fait un magistral commentaire : « Nous savons quelle était à Rome la profusion des thermes ou bains publics; chaque grande maison avait ses bains; le bain faisait partie du programme quotidien de tout homme bien élevé. La vie monastique déféra dans une certaine mesure à cet usage; et Cassiodore, contemporain de Saint Benoît, fit installer des bains dans son monastère de Vivarium. C'était une chose indispensable dans un pays chaud pour des religieux qui se livraient au travail manuel et qui ne portaient pas de linge de corps. Et il est évident que les moines n'allaient pas aux bains publics, d'abord parce qu'ils habitaient rarement en ville, et aussi parce que cette promiscuité eût été dangereuse. Saint Benoît demande qu'on offre les bains aux malades, non pas avec parcimonie, mais toutes les fois que la santé pourra s'en trouver bien : « Sanis autem, et maxime juvenibus, tardius concedatur. » Sans doute, il fait une réserve pour les bien portants et les jeunes gens, mais cette réserve ne lui est pas inspirée par je ne sais quel effarement : sinon il aurait interdit simplement l'usage du bain. Le « tardius »

---

(5) P. Galland, *op. cit.*, p. 17.
(6) S. Caesar, Reg. ad. virg. XXIX.

doit être considéré en relation avec les coutumes romaines et avec la large indulgence dont Saint Benoît use avec les malades. Il est notoire que les bains, surtout les bains chauds, avaient pour résultat, lorsqu'on les multipliait, d'amollir le corps, de porter à la paresse et à une sorte de déchéance de la volonté. » (7).

A noter la précision des termes : on *offrira* aux malades, on *permettra* plus rarement à ceux qui se portent bien.

« Les anciens moines ont souvent pris à la lettre ces restrictions. Paul Diacre remarque qu'on se baignait une, deux ou trois fois l'an. » (8).

Saint Melaine, abbé de Platz, puis évêque de Rennes, au début du VI^e^ siècle, loue la coutume des Chrétiens de se laver le samedi par honneur pour le dimanche, et de changer de vêtements pour entrer dans la demeure terrestre du Roi du Ciel, c'est-à-dire dans l'Eglise, le corps et l'âme aussi purs l'un que l'autre (9).

A la fin du VI^e^ siècle, nous voyons un autre moine, le Pape Grégoire I^er^, dit le Grand, condamner l'opinion, répandue par certains prédicateurs, qu'on ne pouvait, sans pécher, se baigner le dimanche. « Si quelqu'un désire se laver par luxure ou par volupté, nous ne permettons pas que cela se fasse n'importe quel autre jour; mais, s'il s'agit d'une nécessité physique, nous ne le défendons pas le dimanche, car il est écrit : « Nul n'a jamais pris en haine sa propre chair; chacun, » au contraire, la nourrit et la soigne. » (Ephes., V, 29). Et, en même temps, il est écrit : « Ne prenez pas soin de la chair de » manière à en exciter les convoitises. » (Rem., XIII). Ainsi l'Apôtre, qui défend de prendre soin de son corps pour la satisfaction des instincts de la chair, permet de le faire par besoin de santé. En effet, si se laver le corps le dimanche était un péché, n'en serait-il pas un de se laver le visage ce

(7) Dom Paul Delatte, *Commentaire sur la Règle de Saint Benoît*, p. 296-297.
(8) Id., *ibid.*, p. 297.
(9) V. Mabillon, *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, succ. IV, part. 2, préf. p. XCVII, cité par P. Galland, *op. cit.*, p. 13.

jour-là ? Pourquoi ce qui est permis pour une partie du corps ne le serait-il pas pour le reste ? » (10).

Les fêtes sont souvent l'occasion des bains dans les monastères. « La vigile de Saint Thomas, nous dit Don Martène dans son *Traité des anciens rites des moines*, les frères qui veulent se baigner se baignent, de manière à ce qu'ils soient tous baignés deux jours avant le dimanche de la Nativité. » (11).

Dès la plus haute antiquité, les monastères possèdent des locaux spécialement aménagés pour les bains. On en trouve à Saint-Gall au IXe siècle; à Farfa au Xe, etc.

« En 803, le Concile d'Aix-la-Chapelle décrète que les religieux dont la santé réclamera ce soin pourront se baigner au commencement du Carême, qu'il sera fait ample provision de baignoires, et que les membres de la Communauté se laveront leurs corps chacun en particulier, se rendant toutefois les uns aux autres les services nécessaires. » (*Concilia Germanica*, I, 381.)

Peu de temps après, en 817, une assemblée des principaux abbés de France, tenue au même lieu, dans le Palais de Louis le Débonnaire, décida que l'usage des bains dans les couvents serait réglé par les Prieurs de chacun d'eux (12).

Au XIIe siècle, Lanfranc, moine et médecin, fondateur de la célèbre Abbaye du Bec, conseille, dans ses *Décrets*, l'usage fréquent des bains aux religieux. Les statuts qu'il rédige sur ce point sont particulièrement instructifs. Un moine d'un certain âge doit avoir soin que tout soit prêt : il appelle ensuite les frères qui n'ont liberté de s'y rendre que depuis Prime jusqu'à Complies. Arrivés au bain, après s'être fait raser, ils se retirent chacun dans un petit réduit, fermé d'un rideau; ils trouvent là une espèce de cuve appelée « tine », dans laquelle ils prennent le bain en silence (13).

---

(10) Saint Grégoire, *Opera*, 3e lettre du livre XI.
(11) Cité par Galland, *op. cit.*, p. 19.
(12) Thèse Galland, *op. cit.*, p. 22.
(13) Cf. Dom Martène, *De antiquis monachorum ritibus.*

En 1420, les abbés bénédictins sont avertis par leur Provincial d'avoir à construire des bains dans leurs couvents (14).

« A présent, surtout dans les régions tempérées, écrit D. Calmet, l'usage en est presque aboli. Aussi, dans les monastères, il n'est plus question de bains domestiques et ordinaires; dans les maladies, on permet d'aller aux bains publics, avec les réserves et les précautions dont nous avons parlé. Mais l'hygiène et la charité peuvent comprendre les choses autrement sans porter atteinte à l'austérité monastique et à l'esprit de mortification. » (15).

En fait, dans les abbayes que nous avons pu visiter, nous avons constaté l'existence d'installations de bains et de douches. Parfois, une pancarte mentionne que l'usage des bains est réservé aux malades.

L'acte naturel de se laver les mains avant de se mettre à table, acte que tant de personnes omettent bien que s'en défendant, n'est que rarement oublié par les moines. Généralement, un lavabo se trouve à l'entrée du réfectoire, à cet usage. « Dans une des cours de l'Ecole des Beaux-Arts, on peut voir le lave-mains qui servit longtemps aux moines de l'Abbaye de Saint-Denis. On en a trouvé d'analogues dans les Abbayes de Pontivy, de Fontenay, près Montbard, etc. » (16). Celui de Fontenelle est particulièrement renommé par sa beauté.

Verser l'eau sur les mains de ceux qui vont se mettre à table était, chez les Anciens, le geste d'un serviteur ou d'un disciple : il devint pour Saint Martin le geste d'un moine qui veut honorer ses hôtes, et Saint Benoît en fit une règle : l'Abbé donnera à laver pour les mains aux hôtes; quant au lavement des pieds de tous les hôtes, il l'accomplira avec toute la Communauté. Après qu'ils les auront lavés, ils diront ce verset : « Suscepimus, Deus, misericordiam tuam in medio templi tui. » (*Règl.*, chap. LIII.)

---

(14) P. Galland, *op. cit.*, p. 21.

(15) Dom Delatte, *op. cit.*, p. 297.

(16) Havard, *Dict. de l'ameublement*, art. Lavabo; cité par P. Galland, *op. cit.*, p. 39.

Cette pratique, écrit Dom Delatte, s'observe, aujourd'hui encore, à la porte du réfectoire, lorsqu'un hôte y est introduit pour la première fois. Quant au lavement des pieds, tel qu'il figurait assez communément au programme de l'hospitalité antique, il ne convient plus à nos mœurs occidentales, et il est supprimé depuis longtemps; il s'agit d'honorer les hôtes, non de les gêner. Comprenons bien dans quel sens la Règle veut que la Communauté entière procède avec l'Abbé au lavement des pieds de tous les hôtes. Selon la remarque de Dom Mège, les hôtes seraient fort à plaindre « s'ils devaient souffrir d'être lavés et relavés autant de fois qu'il y a de religieux... » Le texte signifie probablement que tous les religieux devront remplir, à tour de rôle, cet office charitable; c'est ainsi que les choses se sont passées autrefois dans beaucoup de monastères » (17).

Pierre le Vénérable l'entendait ainsi, qui écrivait à Saint Bernard : « Nous faisons ce que nous pouvons, et pendant toute la durée de l'année, nous lavons chaque année les pieds et les mains aux trois pèlerins qui sont nos hôtes; nous leur offrons le pain et le vin. L'Abbé le fait à son tour; personne n'en est dispensé, si ce n'est les infirmes, qui ne peuvent s'acquitter de cette tâche. » (18).

Ce souci de propreté se retrouve à chaque échelon du travail. Le moine qui sort ou qui change de fonction ne doit pas se décharger sur son successeur du soin de nettoyer ce dont il a dû faire usage. « Celui qui doit sortir de semaine nettoyera le samedi ce qui concerne son office. Il lavera les linges avec lesquels les frères essuient leurs mains et leurs pieds. Il leur lavera aussi les pieds, lui qui sort de semaine, aidé de celui qui doit y entrer. » (*Règl.*, chap. xxxv.)

Cassien, déjà, parlait de ce lavement des pieds du samedi, en souvenir du Mandatum du Seigneur, et comme salaire du travail de toute la semaine. Il faut être moine pour se conten-

(17) Dom Delatte, *op. cit.*, p. 383.
(18) Epist., L. I, Ep. XXVIII, P. L., CLXXXIX, 131.

ter d'un tel salaire... Ils ont, il est vrai, devant les yeux la grande leçon du Christ lavant les pieds aux Apôtres et, gravé au fond de leur cœur, la parole du Prophète : « Ah ! qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui apportent la bonne nouvelle. » (Isaïe, III, 7, Epître de Saint Paul aux Romains, X, 15.)

Propreté également des vêtements. Saint Benoît veut qu'on les lave. Il l'exprime formellement : « Il suffit à un moine d'avoir deux tuniques et deux coules[19], pour en changer la nuit, et pour les laver. » (Chap. LV de la *Règle*.)

Il n'est pas besoin, dans les abbayes, d'humiliantes pancartes pour rappeler aux moines qu'ils doivent laisser certains lieux aussi propres en les quittant qu'ils les ont trouvés en entrant. Pour eux, la chose va de soi. C'est la nécessité (réelle) de la pancarte qui n'est pas naturelle.

Quelques esprits chagrins trouveront peut-être choquant que des gens adonnés à la vie contemplative se soient occupés et s'occupent de questions aussi bassement matérielles et viles, et auront l'impression d'être brutalement ramenés sur la terre. Il faut, pour étudier la vie des moines, savoir se dépouiller de tout ce qu'une littérature faussement idéaliste a pu interposer entre le réel et nous. « Hé... pauvre homme, tu as assez d'incommodités naturelles sans les augmenter par ton intervention, et tu es assez misérable de condition sans l'estre par art; tu as des laideurs réelles et essentielles à suffisance sans en forger d'imaginaires. »[20]. « Et les rois et les philosophes fientent, et les dames aussi... Par quoy je diray cecy de cette action qu'il ny faut pas s'assujectir au soing de particulière commodité de lieu et de siège pour ce service, et le rendre empêchant par mollesse : toutesfois, aux plus sales services, est-il pas aucunement excusable de requérir plus de soing et de netteté ? »[21].

Pourquoi se scandaliser d'un lieu où s'accomplit une fonc-

---

(19) Sorte d'habit monastique à capuchon.
(20) Montaigne, *Essais*, livre III, chap. 5.
(21) Id., *ibid.*, chap. 13.

tion naturelle ? « Tout ce qui entre dans la bouche ne doit-il passer au ventre et être rejeté aux lieux secrets ? » (Cf. Matthieu, XV, 17.)

Dès le haut Moyen Age, nous voyons les moines soucieux de doter leurs abbayes de cabinets suffisamment nombreux et qui, par ailleurs, répondent aux nécessités de l'hygiène (clarté, aération, propreté, etc.).

« Au Monastère de Saint-Gall, en Suisse, dont les plans de construction datent du IXe siècle, le dortoir est relié par une allée couverte aux cabinets d'aisances (requisitum naturae). Dans la maison d'école, les habitations des maîtres sont aussi reliées aux cabinets d'aisances par une allée (exitus necessarius). Dans l'hôtellerie, le dortoir comprend une centaine de cellules et se trouve aussi en communication avec le necessarium par une allée. Celui-ci comporte neuf sièges, exposés au midi, un chandelier et un banc de repos. Le même toit abrite l'installation des bains et le frigidarium, où l'on prend des ablutions froides après le bain de vapeur. » (22).

« En Italie, à mi-chemin entre Rome et Naples, au couvent de Farfa, reconstruit au Xe siècle, des latrines avec quarante-cinq cabinets d'aisances sont rattachées au dormitorium. Elles sont éclairées par dix-sept fenêtres ayant chacune trois pieds de haut. Au quartier des laïques, l'hôtellerie possède un pavillon pour les hommes et un pour les femmes. Chacun contient quarante lits et autant de cabinets d'aisances. On y trouve également une installation de bains avec douze cabines (23). Le quartier hospitalier possède six cellules, dont quatre de même grandeur (8 m. 90 × 7 m.60), avec huit lits et autant de cabinets d'aisances. On y trouve, en outre, une salle de bains, une chambre réservée au nettoyage des objets et vêtements appartenant aux malades. » (24).

L'installation de nombreux cabinets d'aisances dans un bâtiment particulier, réunis par une allée au dormitorium, à

(22) P. Galland, *op. cit.*, p. 108.
(23) Id., *ibid.*, p. 110.
(24) Id., *ibid.*, p. 172.

l'hôtellerie ou aux salles de malades, matérialise d'une manière évidente le souci manifesté dans ces couvents de pouvoir évacuer le plus rapidement possible les immondices.

A Hirschau, dans le Wurtemberg, c'est le Prieur en personne qui doit, deux fois par jour, inspecter l'état de propreté des cabinets d'aisances, ce qui montre bien l'importance attachée par les moines à l'hygiène d'un lieu dont la malpropreté et l'odeur repoussante sont encore trop souvent les qualités dominantes chez les gens vivant dans le monde, riches ou pauvres.

Sans parler de milieux sociaux dont l'éducation sanitaire est encore à peu près inexistante (ruraux et ouvriers en particulier) et dont la responsabilité est par suite grandement atténuée, nous ne pouvons nous empêcher d'établir la comparaison avec certaines de ces maisons dont les habitants perdent des après-midi entières en conversations mondaines ou frivoles, au milieu d'objets précieux, et tout en dégustant savamment une tasse de thé gâchée par une multitude de petits sandwiches auxquels une snob bizarrerie tient lieu de qualité, dans un salon si bien astiqué que vous repousseriez avec horreur l'idée que la poussière eût jamais pu y pénétrer (si jamais telle idée eût pu seulement vous effleurer), et qui, cependant, possèdent tout près de ce lieu distingué un autre local dont les cochons, auxquels il faut rendre cette justice, ne voudraient pas pour logis. Cela fait penser également à ces jeunes filles qui passent des heures à se faire les cils, ou à se composer de savantes coiffures, mais qui ne se lavent jamais au-dessous de la ceinture scapulaire (excepté à la saison des bains de mer) et dont les bas de soie irréprochables masquent des pieds d'une propreté très relative..., ce qui faisait dire à Ovide « qu'une jeune fille est la moindre partie de ce qui nous plaît en elle ». « Pars minima est ipsa puella sui » (25-26).

---

(25) Ovide, *De Remed. Amor*, I, 343.

(26) Nous avons beaucoup de respect pour les jeunes filles. Nos critiques ne s'adressent pas à la majorité d'entre elles, mais à une faible majorité.

Rien de tel au monastère, où tout doit être propre et net, les personnes et les biens temporels.

Pour être objectif, nous devons avouer que ce souci ne s'est pas toujours conservé de nos jours dans son intégrité. Le temps journalier (20 minutes) accordé aux moines dans certaines abbayes pour leurs soins corporels nous semble un peu court. D'autre part, les cabinets réservés aux hôtes nous ont parfois étrangement rappelé notre temps de caserne ou nos séjours à la campagne. Nous nous en voudrions de généraliser ces deux critiques. Notre expérience personnelle étant trop restreinte, il pouvait s'agir de cas particuliers.

CHAPITRE VI

DES VETEMENTS ET DES CHAUSSURES DES FRERES

« L'habit ne fait pas le moine. »

Saint Benoît se refuse à fixer une fois pour toutes les détails de l'habillement monastique. Une règle identique ne peut s'appliquer à tous. « On aura égard à la qualité de la température des lieux habités : car, dans les régions froides, il faut davantage, et moins dans les pays chauds. L'Abbé doit prendre ceci en considération. » (*Règl.*, chap. LV.) Tout au plus, et non sans une certaine hésitation, Saint Benoît consent-il à donner quelques indications sur ce qu'il croit suffisant aux régions tempérées, c'est-à-dire une coule et une tunique et, en plus, un scapulaire pour le travail. « La coule sera d'étoffe velue pour l'hiver et, pour l'été, mince ou usée. On donnera aussi des chaussures et des bas. »

Quelques définitions sont nécessaires : 1° La coule est un vêtement auquel est adapté un cucullus ou capuchon. A l'origine, elle est sans ouvertures latérales et il faut la quitter pour le travail. Puis on la fend sur le côté, afin de dégager les bras, les deux pans étant reliés de distance en distance par des attaches ou tirettes. Ce n'est qu'au x^e^ siècle qu'on y adapte des manches; 2° Le scapulaire semble avoir été primitivement une sorte de coule réduite, une blouse à capuchon analogue à celle que portaient les paysans d'Italie. Elle est munie ou non de courtes manches et fendue latéralement. Plus tard, les pans s'allongent et le scapulaire devient ce qu'il est aujourd'hui; 3° La tunique est le vêtement de dessous : elle est retenue à la taille par une ceinture de cuir ou de lin;

4° Les chaussures sont peut-être analogues aux sandales militaires fixées par des courroies. Pour le travail des champs, Saint Grégoire le Grand parle des « caligae clavatae » ou souliers ferrés (1).

Les moines ne doivent se mettre en peine ni de la couleur ni de la grossièreté de ces divers objets. » (*Règl.* chap. LV.)

Saint Benoît veut que l'Abbé veille à tout. Les vêtements seront proportionnés à la taille de celui qui les porte, et on évitera surtout qu'ils soient trop courts, car « un moine court-vêtu » serait facilement ridicule (2), Saint Benoit, enfin, en délicat psychologue, désire que les moines n'attirent pas les regards, lorsqu'ils ont à sortir, par une négligence affectée ou par un aspect trop sordide : le respect mutuel doit être entretenu, et le moine sera « un sujet d'édification non seulement par sa vertu, mais aussi par sa tenue extérieure » (3).

Dans cette intention, « les coules et les tuniques pour ceux qui sortent seront un peu meilleures que celles qu'ils ont d'ordinaire. Quand ils partiront en route, ils les recevront du vestiaire et les y rapporteront au retour » (*Régl.*, chap. LV).

---

(1) Dom Delatte, *Commentaire sur la Règle de Saint Benoît*, XIe éd., p. 399.
(2) Id., *ibid.*, p. 400.
(3) Dom Laure, *Règle du Patriarche Saint Benoît*, Commentaire, p. 361.

CHAPITRE VII

DE LA PRIERE DES MOINES

« Je me suis incliné et humilié constamment. »

(Ps. CXVIII, 107.)

« Le Prophète a dit : « Sept fois le jour, j'ai chanté vos » louanges », et : « je me lèverai au milieu de la nuit pour » vous louer ». Offrons donc nos louanges à notre Créateur sur les jugements de sa justice, le matin, à prime, à tierce, à sexte, à none, le soir et à la fin du jour, et la nuit levons-nous encore pour le louer. » (*Règl.*, chap. XVI.)

Saint Benoît consacre de nombreux chapitres à régler les détails de la prière monastique. Celle-ci imprègne sans cesse la vie du moine. Le travail, le moindre geste, étant eux-mêmes offerts en esprit de prière, il s'ensuit la création d'une certaine atmosphère tranquille et heureuse qui frappe vivement l'hôte d'une abbaye. Ce calme apaisant a sa répercussion tant sur la vie de l'esprit que sur la vie du corps. La prière est un acte à la fois spirituel et charnel, « elle est un acte physiologique où l'homme doit se retrouver tout entier. A la prière mentale se joignent la prière vocale et les gestes. La parole et les attitudes intensifient notre sentiment intérieur et favorisent le développement de la vie spirituelle » (1).

La prière s'extériorise dans les différents offices. « Les rites sont un élément essentiel de l'émotion religieuse. La piété a son masque de chair, et bien que ce masque ne soit

(1) Docteur Bon, *Précis de Médecine catholique*, p. 180.

pas à l'état de conscience lui-même, il aide parfois à le faire naître, il le renforce souvent, il l'entretient quand il est né, il le développe. » (2). C'est une loi générale en psychologie que lorsque deux éléments quelconques ont été associés, l'un a tendance à éveiller l'autre. Les offices monastiques sont l'objet d'un souci inégalable de perfection dans le détail. Un climat de beauté surnaturelle très pur s'en dégage. Les incroyants eux-mêmes en sont souvent intensément bouleversés.

Tout effet théâtral doit être exclu des cérémonies. L'art est admis au service du culte dans la mesure où il participe aux fins générales de la liturgie. « Qui bene cantat, bis orat... » Les moines chantent : la mélodie grégorienne est leur moyen d'expression. Celle-ci, tantôt par sa douceur, tantôt par son allure virile et tranquille, par le choix des textes pleins de vie qu'elle contient, par son rythme naturel, contribue puissamment à entretenir chez les moines le sens du beau et du surnaturel. Un seul instrument d'accompagnement est admis : l'orgue.

> L'orgue, le seul concert, le seul gémissement,
> Qui mêle aux Cieux la Terre (3).

Le piano, le tambour, la grosse caisse, les cymbales ou les clochettes produiraient dans une abbaye une impression physique, charnelle, des plus désagréables.

Le chant grégorien se différencie de la musique classique par divers caractères : entre autres, par son rythme, qui n'est pas rigide, mais suit naturellement le texte, dont il fait ressortir à merveille toutes les nuances. Nous savons aujourd'hui l'importance capitale du rythme dans la vie corporelle. Il en est de même dans la vie de l'esprit. Or, le rythme grégorien est un rythme vivant, et comme tel non soumis à une mesure mathématique, discontinue, mécanique et arti-

(2) Docteur Gorce, *L'œuvre médicale de Prospero Lambertini* (Pape Benoît XIV) (1675-1758), thèse Bordeaux, 1915, p. 84.

(3) V. Hugo, *Les Chants du Crépuscule*, Dans l'église de...

ficielle, à deux, trois ou quatre temps. Le Maître du chœur utilise pour guider le chant de la cheironomie : celle-ci était autrefois réservée à un mode spécial de danse, la danse rythmique.

Le chant sacré plus que tout autre influe profondément sur ceux qui le pratiquent. Participant à la liturgie, il a un rôle d'ascèse : conduire les âmes à la perfection. Psichari, soldat mystique, méditant dans le désert, en vient à penser que : « c'est dans la musique que l'effort vers l'unité est porté au plus haut point. Donc, elle est la patrie des mystiques, qui s'efforcent en désespérés vers l'unité, et des conquérants, ces mystiques de l'action. On n'empêchera pas que l'hymne ambrosien n'appartienne aux soldats (4). L'action trouve souvent ses mobiles dans la prière, qui nous éloigne de tout dilettantisme mystique et de toute illusion paresseuse.

La prière est enfin un vrai moyen de repos actif. « Un compagnon de Saint Antoine, après avoir passé la nuit entière en oraisons, lorsque le soleil venait le matin frapper ses paupières, s'écriait : « Soleil, que tu m'es importun... Tu viens me ravir mon repos... » (5). La prière chantée, plus que toute autre, présente ce caractère : « Son rythme régularise en nous le mouvement, et opère, pour l'esprit et le cœur, même pour le corps, ce qu'opère pour le corps le sommeil. » (6). La musique classique ne possède pas ce caractère : « Nous avons trouvé le moyen d'ôter presque toujours à la musique son caractère sacré, son sens cordial et intellectuel, pour en faire un exercice d'adresse, un prodige de vélocité et un bruyant tapage, qui ne repose pas même les nerfs, loin de reposer l'âme. » (7).

Par son caractère de concentration, la prière nous isole du monde extérieur et de son agitation et nous affranchit de

---

(4) E. Psichari, *Les Voix qui crient dans le désert*, Couard, édit., Paris, 1931, p. 76 et 173.

(5) *Relation de la mort de quelques religieux de la Trappe*, p. 117.

(6) Gratry, *Les Sources*, Tequi, édit., Paris, 1909, p. 36.

7) Id., *ibid.*, p. 37.

toute servitude étrangère. Elle réalise un moment unique d'unité entre le corps et l'âme. L'esprit du moine doit être d'accord avec sa voix. Toute sa vie est un exercice constant d'eurythmie psycho-physiologique.

« Si l'âme est absente, ou le cœur glacé, si l'office divin n'est plus qu'un exercice d'assouplissement du corps et de la voix, il ne tardera guère à devenir un exercice de mortel ennui. Et cela paraîtra; et cela se traduira par des bâillements, des impatiences, des regards indiscrets, des irrévérences de toutes sortes. » (8).

Ces quelques considérations exigeraient un plus grand développement. L'étude des répercussions réciproques de la vie physique et de la vie d'oraison pourrait faire le sujet d'une thèse bien passionnante. Pour notre part, nous avons seulement désiré montrer en quelques mots, et d'un point de vue purement, humainement terrestre, un aspect du problème de la prière monastique.

---

(8) Dom Delatte, *Le Christ, idéal du moine*, p. 214.

CHAPITRE VIII

DU TRAVAIL DES MOINES

« Ora et Labora. »
(Devise bénédictine.)

Nous parlons suffisamment par ailleurs du travail des moines pour nous permettre de n'en dire ici que quelques mots. « L'oisiveté est ennemie de l'âme. Les frères doivent donc à certains moments s'occuper au travail des mains, et, à d'autres heures fixes, s'appliquer à la lecture des choses de Dieu. » (Chap. XLVIII.) « Quant aux frères infirmes ou délicats, on leur donnera une occupation ou un métier qui soit de nature à leur faire éviter l'oisiveté sans les accabler sous l'excès du travail, afin qu'ils ne se découragent pas. Leur faiblesse devra être prise en considération par l'Abbé. » (*Règl.*, chap. XLIII.)

« En imposant les travaux, que l'Abbé use de discernement et de modération, se rappelant la discrétion du Saint Patriarche Jacob, qui disait : « Si je fatigue mes troupeaux en les » faisant trop marcher, ils périront tous en un jour. » (Gén., XXXIII, 13, *Règl.*, chap. LXIV.)

« Le moine doit regarder tous les meubles et tout ce que possède le monastère comme les vases sacrés de l'autel. Il ne négligera rien, ne sera ni avare, ni prodigue, ni dissipateur des biens du monastère. » (*Règl.*, chap. XXI.) « Dans son travail, il se gardera bien de commettre quelque fraude. » (*Règl.*, chap. LVII.)

Les habitudes d'ordre, de propreté, de régularité, d'honnêteté des moines dans le travail devaient avoir une immense répercussion sociale. Quoi qu'ils fassent : qu'ils bêchent,

qu'ils vendangent ou qu'ils rédigent quelque mémoire de critique historique, c'est toujours et partout le même culte de l'ouvrage bien fait. Si les hommes savent drainer, cultiver la terre d'une manière scientifique, s'ils ont appris à estimer l'économie, si la ponctualité et la politesse se sont développées parmi eux, c'est aux moines qu'ils le doivent. Les Bénédictins leur étaient un exemple. Ces religieux opposaient au gaspillage, à l'irrégularité et à la malpropreté le témoignage de leurs vêtements lavés, raccommodés et rangés, de leurs bêches et de leurs charrues soigneusement entretenues et gardées dans un ordre parfait, de leurs bibliothèques sans poussière.

Les mêmes sentiments animent le religieux, qu'il soit au travail ou à la prière. « De là vient l'admirable unité de sa vie. L'oraison influe sur le labeur et l'embaume de ses parfums surnaturels; à son tour, le travail repose l'âme en lui ménageant une diversion utile. » (1).

---

(1) Dom Besse, *Le Moine bénédictin*, p. 144.

CHAPITRE IX

VIE MODERNE ET VIE MONASTIQUE

« A saeculi actibus se facere alienum. »

(Jac. I, 27, et *Règ.*, chap. IV.)

Ayant eu l'occasion, lors de notre captivité, de soigner des religieuses prisonnières, nous avons pu faire une curieuse enquête. Il y avait là des Carmélites et des Bénédictines qui, depuis vingt-cinq ou trente ans, étaient cloîtrées. Elles ne connaissaient plus rien, hors le bonheur et la paix de leur cloître, ayant oublié ce que pouvait être la vie dans le monde. Toutes ressentirent la même impression qu'elles tombaient dans un monde fou et incohérent, placé sous le règne de la vitesse et de l'agitation. Les êtres vivants surtout leur semblèrent incoordonnés dans leurs actions : gestes inutiles, tics, rires trop bruyants, paroles futiles. Le monde leur apparut comme entraîné inexorablement dans un tourbillonnement sans issue et affolant. Formant contraste avec ce monde, les Bénédictins obéissent à une conduite mentale disciplinant leurs efforts quotidiens. La raison intervient dans les deux aspects de leur vie : elle contrôle leur vie végétative, elle régente leur vie active. Rien d'excessif chez eux. Ils ne doivent « ni satisfaire leur colère, ni aimer à beaucoup parler, ni prononcer de paroles vaines ou qui ne portent qu'à rire, ni aimer le rire trop fréquent ou trop bruyant, avoir ni jalousie ni envie, haïr personne » (*Règl.*, chap. IV). Tout objet du monastère sera manipulé par eux avec le même respect que « les vases sacrés de l'autel » (chap. XXI). Les gestes impul-

sifs seront réprimés. Saint Benoît se montre psychologue avisé dans la thérapeutique qu'il prescrit pour soigner la colère : « Si un moine est irrité ou ému si peu que ce soit contre un supérieur, il se prosternera incontinent par terre à ses pieds jusqu'à ce que la bénédiction qu'on lui donnera ait fait connaître que l'émotion est calmée. » (Chap. LXXI.)

Dans les monastères, « n'y eut-il que des saints religieux, dignes de canonisation, qu'ils auraient encore à souffrir de la vie commune; et cette souffrance peut être d'autant plus aiguë que l'esprit est plus affiné et l'âme plus délicate »(1); aussi, les moines doivent-ils « supporter mutuellement leurs défauts avec une patience parfaite » (*Règl.*, chap. LXXII). Quand naissent entre eux ces dissentiments que Saint Benoît appelle des « épines de scandale », ils devront « ne pas laisser le soleil se coucher sur leur ressentiment » (chap. IV). « Veillant ainsi à toute heure sur les actions de leur vie » (chap. IV), ils atteindront rapidement à un haut degré de bonheur dans la joie et la paix de l'âme, facteurs essentiels de la santé du corps et de l'esprit. Nulle disharmonie, nulle dissonance dans la vie bénédictine, mais un effort constant, dans l'humilité et la discrétion, vers un équilibre chaque jour plus grand.

Le silence joue un rôle certain dans cet apaisement du corps et de l'âme. Pourquoi cette atmosphère de calme que les médecins conseillent de créer autour des malades et des convalescents ne serait-elle pas un facteur de maintien de la bonne santé chez les gens normaux ? La question de lutte contre le bruit dans les usines est à peine ébauchée.

Aux trois vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté, Saint Benoît en ajoute un autre : la stabilité. Ce nouveau facteur est d'une importance considérable. Comparons la vie du moine à celle du travailleur moderne, qui a souvent plusieurs kilomètres à parcourir pour se rendre à l'usine, qui ne peut rentrer à midi chez lui, qui est obligé de se déplacer dans

(1) Dom Marmion, *Le Christ, idéal du moine*, p. 238.

un tramway, où il est bousculé, comprimé, secoué, au milieu d'un bruit de ferraille, les oreilles assourdies par les hurlements des avertisseurs d'autos. L'ouvrier, l'employé, ne peuvent consacrer à leur famille le temps nécessaire. Il faut que « les chantiers, usines, ne soient pas si éloignés de l'habitation du travailleur, que le chef de famille, l'éducateur des enfants, ne devienne pas presque étranger à sa propre maison » (2).

La plupart des cardiologues voient dans l'agitation du monde moderne un facteur primordial de l'augmentation considérable et constante du nombre des cardiopathies depuis cent ans. La rareté de telles affections dans les Ordres monastiques vient à l'appui de cette hypothèse. Les cardiologues ajoutent que la longévité ayant presque doublé durant ce dernier siècle, il y a là un facteur aussi important que le premier dans la genèse des maladies du cœur. Le problème est moins simple. Nous avons vu, en effet, dans un autre chapitre, que cet allongement de la longévité, considéré en lui-même, n'avait presque pas joué pour les plus de vingt ans durant cette période. Les deux raisons réelles sont donc : les conditions de la vie civilisée et la plus grande proportion de personnes atteignant à une longévité normale.

En résumé, le monde moderne se caractérise par trois éléments contraires à l'heureux développement du corps et de l'esprit : la vitesse, le bruit, l'instabilité. Le moine, travaillant pour l'Eternité, dans le silence, dans la stabilité, échappe à cette influence.

Le cadre dans lequel se déroule la vie bénédictine n'est pas quelconque. Rien n'y évoque la tristesse ou le laid. Lorsqu'on visite une abbaye telle que celle de Saint-Michel, ou qu'on regarde dans une histoire de l'art des photographies des cloîtres d'Elne, de Saint-Bertrand-de-Comminges, de Saint-Trophime, de Moissac, etc., on n'oublie généralement qu'une chose : c'est que ces merveilles ont été bâties de main

(2) Pie XII, Message de Noël 1942.

d'homme, non dans un seul but artistique ou touristique, mais encore dans un but à la fois utilitaire et spirituel. Ces cloîtres, ces réfectoires, ces vastes dortoirs, tous ces bâtiments, ont été des centres de vie active pour des milliers de moines, c'est-à-dire pour des milliers d'hommes. « Pourvu que le logement personnel des moines, les cellules particulières, conservent leur simplicité de rigueur, il ne semble pas qu'il y ait infraction à la pauvreté bénédictine par le fait que le réfectoire et les salles de communauté, et surtout la bibliothèque, sont de dimensions plus vastes. Les Bénédictins n'ont jamais eu aucun scrupule vis-à-vis des trois luxes élémentaires : la lumière, l'espace et l'air. » (3).

Dans le monastère, la vie quotidienne et la vie dans l'année sont soumises à un certain rythme. Cette régularité intervient directement dans le problème de la santé.

En réglant l'horaire de la journée, Saint Benoît utilise la méthode romaine, qui consiste à diviser la période s'étendant entre le lever et le coucher du soleil en douze fractions égales. Il en résulte que ces fractions étaient variables en durée selon les saisons et les latitudes. A Rome, le jour le plus long valait douze heures de soixante-quinze minutes; le plus court, douze heures de quarante-cinq minutes. De plus, Saint Benoît indique à plusieurs reprises qu'il désire que « toutes les choses soient terminées pendant qu'il est encore jour » (chap. XLI). Cela veut dire qu'il envoyait ses moines se coucher très tôt après le crépuscule, 17 h. 15 au 1er novembre, 17 heures à Noël. Comme, à ces dates-là, ils se levaient à 2 heures et 2 h. 30, il en résulte que Saint Benoît accordait à ses moines durant tout l'hiver huit heures trois quarts et même jusqu'à neuf heures et demie de sommeil. Pendant le semestre d'hiver, la journée s'établissait à peu près comme suit : office à l'église, quatre heures; méditatio après les vigiles, une heure et demie; lecture, trois heures trois quarts; travail, cinq heures et quart; sommeil, neuf heures; repas, demi-heure. Ceci

(3) Dom Butler, *Le Monachisme bénédictin*, p. 166.

est une journée moyenne, les chiffres variaient graduellement. Au milieu de l'été, la répartition était : office, trois heures et demie; lecture, deux heures; méditatio, une heure et demie; travail, neuf heures; sommeil, cinq heures par nuit et deux heures à la sieste; repas, une heure.

Il y avait dans cet horaire variable une donnée des plus intéressantes. La vie obéit à des lois. L'influence saisonnière se fait partout sentir. La vie végétale (floraison, chute des feuilles, etc.) est rythmée par les saisons. L'alimentation diffère au printemps, en été, à l'automne, en hiver. Les jours sont plus ou moins courts selon le stade de l'année. Le potentiel atmosphérique varie également selon les instants. D'une manière générale, la vie se ralentit, entre en sommeil l'hiver, s'exalte, se réveille au printemps. Les conditions de la vie sociale devraient tenir compte de ces observations courantes, et en particulier être organisées en sorte qu'elles accordent un temps de sommeil plus grand au travailleur durant la saison froide que durant la saison chaude.

Un inconvénient peut résulter de la régularité parfaite de la vie monastique. Une certaine monotonie ne risque-t-elle pas de s'établir, favorisant l'éclosion d'idées de tristesse, voire de mélancolie ? En fait, cela peut se produire, mais il s'agit de cas isolés. Le Père Abbé veillera à cela et créera des diversions en changeant au besoin d'emploi le moine supportant mal cette régularité. Les moines échappent d'ailleurs généralement à cette impression, car s'ils vivent l'instant présent en fonction de l'avenir, ils se gardent bien d'ajouter aux soucis du jour ceux du lendemain : « A chaque jour suffit sa peine. » C'est tout le secret de la jeunesse d'esprit qui est contenu dans cette formule, de cette jeunesse qui fait que s'il y a bien physiquement des vieillards dans les monastères, on peut dire qu'on n'y rencontre personne qu'on puisse ranger dans la catégorie des vieux.

CHAPITRE X

DU VŒU DE CHASTETE

« Il n'est pas seulement nécessaire que notre race s'accroisse par la transmission de sa vie physique, mais encore qu'elle grandisse par le progrès de sa vie spirituelle. »

Saint THOMAS.

Nous n'en dirons qu'un mot. Ce vœu n'est pas spécial à la vie monastique, il est commun à tous les religieux. De nombreuses thèses ont contribué à l'étude de cette question : leurs conclusions sont identiques. La continence n'engendre pas de maladies, n'est un facteur ni d'affaiblissement physique, ni d'amoindrissement intellectuel. Elle réalise une réserve de force et contribue puissamment à l'éclosion de productions intellectuelles extraordinaires. « De toutes les glandes, le testicule possède l'influence la plus grande sur la force et la qualité de l'esprit. Les grands poètes, les artistes de génie, les saints, de même que les conquérants, sont en général fortement sexués. » (1).

La vie monastique est l'arène des forts. Montalembert n'hésite pas à affirmer que « les moines, les vrais moines des grands siècles de l'Eglise, sont les représentants de la virilité sous sa forme la plus pure et la plus énergique, de la virilité intellectuelle et morale, de la virilité condensée en quelque sorte par le célibat, protestant contre toute bassesse et toute

(1) Carrel, *L'Homme, cet inconnu*, Plon, édit., 1935, p. 168.

vulgarité, se condamnant à des efforts plus grands, plus soutenus, plus profonds, que n'en exige aucune carrière mondaine, et arrivant ainsi à ne faire de la vie qu'une longue série de victoires » (2).

Il faut le proclamer bien haut : la continence est source de virilité.

---

(2) Montalembert, *Les Moines*, Spès, édit., 1926, p. 19.

CHAPITRE XI

DE L'AMOUR DU PROCHAIN

« Savoir, c'est aimer. »
TRITHEMIUS, abbé de Spanheim.

Au chapitre IV de la Règle, Saint Benoît indique aux moines qu'ils doivent, entre autres instruments des bonnes œuvres : « aimer le prochain » (Luc, X, 27), « soulager, assister les pauvres » (Tob., IV, 7), « vêtir ceux qui sont nus » (Isaïe, LVIII, 7), « secourir ceux qui sont dans la tribulation » (Isaïe, I, 17), « consoler les affligés » (I, Thes., V, 14), « ne point se départir de la charité » (I, Petr., IV, 8).

Au chapitre XXXI, il précise les responsabilités du cellérier du monastère en la matière : « Celui-ci prendra un soin tout particulier des infirmes, des enfants, des hôtes et des pauvres, étant fermement persuadé qu'au jour du Jugement il devra rendre compte pour eux tous. »

Enfin, au chapitre LIII, il fait une recommandation qui ne manque pas d'une certaine saveur : « On recevra avec un soin et une sollicitude particulière les pauvres et les voyageurs étrangers, parce que c'est principalement en leur personne qu'on reçoit le Christ, car, pour les riches, la crainte qu'ils inspirent porte assez à les honorer. »

Saint Benoît se devait de donner l'exemple : il ne s'en fit pas faute. Le Mont-Cassin devint sous sa direction le phare du salut dressé sur la montagne sainte vers lequel se dirigeait sans cesse le flot ininterrompu des pauvres et des affligés qu'attirait sa vive lumière. Le moine doit aller jusqu'à l'ex-

trême bout du sacrifice. Si la nécessité le commande, il poussera l'esprit d'abnégation jusqu'à se dépouiller du plus strict minimum vital. Nous voyons ainsi Saint Benoît faire distribuer, à une époque de disette, toutes les provisions du Monastère à des indigents, les moines ne gardant même pas une goutte d'huile pour leur propre consommation. (Cf. Saint Grégoire, *op. cit.*, chap. XXVIII.)

Dans la pratique de la charité, Saint Benoît se montre l'égal des Pères de l'Orient.

Imbu des écrits de Saint Jérôme, il avait pu méditer sur la vie de Saint Jean l'Aumônier, patriarche, prodigue, qui, voyant en chaque pauvre et mendiant son Maître et son Aide Jésus-Christ, fit dénombrer tous ceux d'Alexandrie dont le nombre était de 7.500 et commanda à son Econome de leur donner chaque jour ce qui leur était nécessaire pour vivre (1).

Parmi les innombrables actions des Saints Pères, nous en citerons encore une, tirée également de Saint Jérôme : elle nous semble particulièrement caractéristique de l'esprit d'amour fraternel qui les animait. « Saint Sérapion, surnommé Syndone, ayant rencontré un pauvre, lui donna son manteau; puis en ayant trouvé un autre qui avait grand froid, il lui donna sa tunique, et ainsi, demeurant tout nu et s'étant assis en tenant le Saint Evangile entre ses mains, comme quelqu'un lui demandait : « Mon Père, qui vous a dépouillé » de la sorte ? » Il répondit, en montrant le Saint Evangile : « C'est Celui-ci. » Une autre fois, il vendit même l'Evangile pour donner l'aumône. Sur quoi, son disciple lui disant : « Mon Père, où est votre Evangile ? », il lui répliqua : « En » vérité, mon fils, parce que j'ai vu qu'il m'avait dit : « Vends « tout ce que tu as et donne-le aux pauvres », je l'ai vendu » Lui-même pour le leur donner. » Ne possédant plus rien, comme une veuve dont les enfants mouraient de faim lui demandait l'aumône, il se donna lui-même à elle pour le

(1) Cf. Saint Jérôme, *Les Moines dans le désert*, Redier, édit., Paris, 1932, p. 12.

vendre, ce qu'elle fit à des bateleurs grecs, qu'il convertit peu de jours après au Christianisme. » (2).

Plus près de Saint Benoît, qui ne connaît l'histoire, tout imprégnée de ce charme spécial aux temps médiévaux, de Saint Martin partageant son manteau avec un pauvre qui se révéla être Jésus-Christ. Que représentait, dans l'Infinie grandeur du Monde, le geste, le simple geste de Martin ? Combien sont-ils ceux qui, en leur temps, furent les Grands de ce monde qu'ils remplissaient de l'éclat de leurs actions et dont il ne reste plus qu'un nom perdu quelque part sur une page d'un quelconque Larousse en six volumes ? Le geste de Martin continuera, par contre, encore longtemps à être une source de piété populaire et d'inspiration pour les peintres, sculpteurs, maîtres verriers, poètes, etc.

Saint Grégoire le Grand nous raconte l'histoire du moine Martyrius, « qui avait rencontré sur son chemin un lépreux accablé de douleur et d'épuisement au point de ne pouvoir continuer sa route. Martyrius avait enveloppé le malade dans son manteau et l'avait porté sur ses épaules jusqu'au Monastère. Mais voici que le lépreux s'était changé en le Christ lui-même, qui, avant de disparaître au regard du moine, avait béni celui-ci en lui disant : « Martyrius, tu n'as pas eu honte » de moi sur la Terre, je n'aurai pas honte de toi dans le » Ciel. » (3).

Dès l'origine, les monastères, véritables noyaux de cristallisation, voient se grouper autour d'eux les habitants des campagnes. Quand la ville se forme, l'abbaye devient une ruche industrielle dans laquelle les enfants sont élevés gratuitement à l'école monastique, les infirmes et les vieillards soignés dans des maisons hospitalières bien disposées et bien bâties, les enfants trouvés recueillis et instruits.

---

(2) Saint Jérôme, *op. cit.*, p. 55.

(3 Saint Grégoire le Grand, Hom. in Evangel., lib. II, homil. 39; cité par Dom Columba Marmion, *Le Christ, idéal du moine*, p. 546; également cité par Cougoul, *La Lèpre dans l'ancienne France*, thèse, Bordeaux, 1943, p. 25.

A Cluny, des distributions quotidiennes de légumes étaient faites aux pauvres. Certains jours, on leur faisait donner du lard et d'autres viandes. Saint Ulric raconte, dans son recueil des *Coutumes de Cluny*, qu'une année il s'était trouvé, en une de ces circonstances, 17.000 pauvres à la porte du Monastère, et qu'on leur distribua, au nom de Jésus-Christ, 250 jambons, sans compter le reste.

Dans ses *Anciennes coutumes de Cluny*, le moine Udalric rapporte qu'à la mort de chaque frère on distribuait pendant trente jours du poisson au premier pauvre qui se présentait. On lui donnait en sus de la viande comme aux hôtes.

« En plus, il y avait tous les jours dix-huit prébendes ou portions destinées aux pauvres du lieu, auxquels on distribuait en conséquence une livre de pain; pour pitance, des fèves quatre jours la semaine, et des légumes les trois autres jours. Aux grandes solennités, et vingt-cinq fois pas an, la viande remplaçait les fèves. Chaque année, à Pâques, on donnait à chacun d'eux neuf coudées d'étoffes de laine, et, à Noël, une paire de souliers. En outre, chaque jour, on donnait douze tourtes, chacune de trois livres, aux orphelins et aux veuves, aux boiteux et aux aveugles, aux vieillards et à tous les malades qui se présentaient. On y ajoutait une ration suffisante de vin.

» L'aumônier devait parcourir, chaque semaine, le territoire de l'abbaye, s'informant des malades et leur remettant du pain, du vin et tout ce qu'on pouvait avoir de meilleur. » (4).

Les abbés de Saint-Bénigne, de Dijon, de Cluny (1030-1033), n'hésitèrent pas à vendre jusqu'aux vases sacrés pour venir en aide aux pestiférés.

A Clairvaux, à Echarlis, on retrouve une porte nommée « La Donne ». A Aubrac, hôpital monastique du Rouergue, il y avait une porte dite « de la Miche », parce qu'on y donnait une miche de pain à tous ceux qui venaient la demander.

(4) Udal Antiq. Consuet., l. III, chap. XXIV.

Le 22 novembre 1685, Dom Bouchu, abbé de Clairvaux, estime de la façon suivante les dépenses de l'Abbaye de Trois-Fontaines : « Nous croions qu'il ne faut pas moins de 1.500 livres pour ces charges, sçavoir : la valleur de 500 livres pour l'aumôsne, 360 livres pour la sacristie, 80 écus (240 livres) pour les charges de l'Ordre et le reste pour l'hospitalité. » (5). C'est donc 900 livres sur 1.500 qui sont consacrées à la charité et à l'hospitalité.

Pendant le terrible hiver de 1789, un an avant leur suppression, les moines nourrissent des centaines de milliers de pauvres « comme s'ils avaient eu à cœur de ne descendre au tombeau qu'enveloppés dans un dernier bienfait » (6).

En Angleterre, les Trappistes de Melleray sont expulsés en 1831. Quelques-uns d'entre eux rentrent dans leur pays peu après et fondent un nouveau monastère dans une région inculte appelée « Charnwood Forest ». Du 1er janvier 1845 au 21 avril de la même année, ils donnent l'aumône et l'hospitalité à 6.327 pauvres. C'est à la même époque (1831) qu'en France les « Bureaux de charité » devaient prendre le nom de « Bureaux de bienfaisance ». « La charité dégrade et avilit celui qui la reçoit; ce que ne fait pas la bienfaisance », disait le rapport officiel. Barrère avait déjà proclamé que « l'aumône était une invention de la vanité sacerdotale ». Il est probable que ce monsieur à l'esprit sectaire et haineux ne connaissait de l'Histoire qu'un aspect déformé par sa partialité.

« Mentez, mentez hardiment », avait conseillé Voltaire. Barrère aurait pu dire : « Niez, niez hardiment, à quoi bon s'embarrasser des faits de l'Histoire. » Une étude sincère de la vie bénédictine amène au contraire à conclure que la bienfaisance des moines était le fruit de leur esprit d'humilité et de charité.

---

(5) Comte G. de Fontenoy, *Notice sur l'Abbaye Notre-Dame de Trois-Fontaines*, p. 46.

(6) Abbé Martin, *Les Moines et leur influence sociale*, Haton, édit., Paris, 1880, p. 289.

Cet esprit est également à l'origine de la création de nombreux hôpitaux [7].

« Saint Basile, qui avait étudié la médecine à Athènes, posa le principe que les moines s'efforceraient de faire du bien à leurs semblables, et, afin de mettre à leur portée des œuvres de charité, il attacha aux monastères des hôpitaux ou hospices pour les malades et les pauvres. » [8]. Celui qu'il fonda à Césarée de Capadoce, vers 369, est particulièrement célèbre. Saint Grégoire (oratorio XLIII) le décrit avec admiration : « Il forme une ville particulière en dehors des portes de Césarée et contient des installations nécessaires aux soins des malades, des auberges et des habitations pour les médecins et les infirmiers. Il y a le lieu de repos du voyageur, l'hospice du vieillard, l'hôpital du malade, avec un quartier réservé pour ces infirmités humaines qui traînent avec elles la contagion et la honte. Au centre de ces bâtiments se dresse une vaste église. Tout alentour circule une population de gardiens, d'infirmiers, de fournisseurs, apportant les choses nécessaires à la vie. Au milieu de cette foule animée, Basile passe à toute heure, inspectant tout, parlant à tous, remplissant tout par son zèle. Dans chaque circonscription de son diocèse, administré par un chorévêque, Basile établit un hospice. Il fonde encore des nosocomies, où sont soignés les aliénés, ces infortunés qu'auparavant on traitait comme des criminels, les enfermant à perpétuité dans les prisons publiques. » [9].

Saint Ephraïm, en 375; Saint Jean Chrysostome, créent des *ptochotrophia* pour enfants pauvres et des *orphanotrophia* pour orphelins. Dans le Pont, à Sebaste, il est fait mention d'hospices analogues dès 355, et Saint Epiphane assure qu'ils étaient communs de son temps.

Saint Benoît, au chapitre XXXVI, « Des Frères malades », écrit : « Avant tout et par-dessus tout, on prendra soin des

---

(7) Nous sommes très redevable pour ce chapitre à la thèse remarquable de P. Galland, *L'Eglise et l'hygiène au Moyen Age*, Paris, 1933.

(8) P. Galland, *op. cit.*, p. 72.

(9) Id., *ibid.*, p. 147.

malades et on les servira comme s'ils étaient le Christ en personne, car Il a dit lui-même : « J'ai été malade, et vous » m'avez visité » (Matth., XXV, 36), et encore : « Ce que vous » avez fait à l'un de ces plus petits qui sont à moi, c'est à » moi-même que vous l'avez fait. » Que les malades considèrent de leur côté que c'est pour l'honneur de Dieu qu'on les sert, et qu'ils ne contristent pas, par des exigences superflues, leurs frères qui les servent. Il faudrait cependant les supporter avec patience, parce qu'on acquiert auprès d'eux une plus grande récompense. Que l'Abbé veille donc avec le plus grand soin, afin qu'ils n'aient à souffrir d'aucune négligence. On assignera aux frères malades un logement à part, et, pour les servir, un frère craignant Dieu, diligent et soigneux. L'Abbé veillera avec la plus grande sollicitude à ce que les celléríers et les infirmiers n'apportent aucune négligence dans le service des malades; car il est responsable de toutes les fautes que commettraient ses disciples. » Notons en passant que Saint Benoît est probablement le premier qui ait érigé en une véritable loi le principe de déontologie médicale de la responsabilité du chef de service relative aux fautes commises par ses subordonnés.

Fidèles à la Règle, les moines en mettront scrupuleusement en application les moindres détails. Dans les abbayes, des infirmeries seront construites pour les moines malades. Leur organisation révèle un réel souci d'hygiène et de bon sens. On cherchera même à y créer une atmosphère de joie, de paix et de beauté. C'est ainsi qu'en général de larges baies vitrées donneront sur un jardin amoureusement soigné par un moine, qui en fera un véritable plaisir des yeux. Souvent, l'infirmerie sera construite près de la chapelle. Dans le verger, les meilleures plates-bandes seront réservées pour les plantes pharmaceutiques. L'officine sera confiée au moine le plus intelligent, le plus érudit et le plus saint. Il y broiera les drogues en chantant des psaumes.

Rapidement, les habitants des campagnes voisines pren-

nent l'habitude de faire appel aux moines médecins, et les abbayes fondent les unes après les autres des hôpitaux ouverts à tous. Un moine choisi comme thérapeute les dirige.

« Que de soins délicats, que de tendres prévenances, que de précautions ingénieuses inventés et pratiqués pendant douze siècles dans ces maisons de la prière, qui comptaient parmi leurs dignitaires les *infirmarii pauperum*. » (10).

L'Abbaye de Fontanelle ou Saint-Vandrille, près de Rouen, fondée vers le milieu du VI^e^ siècle, est déjà munie d'un hôpital avant sa magnifique transformation par l'Abbé Ansegis (822-833) (11).

L'infirmerie de Saint-Trond (Abbaye fondée en 657 par Saint Trudon, dans le Limbourg belge) est renommée pour son confort (12).

Le premier Synode de Boniface, en 742, ordonne que tout couvent ait pour annexe une xénodochie.

Dans la province de Brabant, au VIII^e^ ou au IX^e^ siècle, est fondé l'Hôpital Sainte-Gertrude, transformé par la suite en couvent pour dames nobles, puis rénové sous Henri IV (1056). En Angleterre, les xénodochies reliées aux couvents sont d'une origine assez ancienne; celle du cloître de Saint-Albanest date de 794. « Le couvent de Corbie, sur la Somme, entretient vers 822 un *hospitium infirmorum*. Vers la même époque (820), l'Archiprêtre Adelmus crée à Salerne un hôpital public, en communication avec le Couvent des Bénédictins (13).

» Le plan de Saint-Gall, de 820, mentionne un hôpital isolé, le bâtiment des saignées, l'habitation du médecin et de ses aides, avec pharmacie et logements spéciaux pour les sujets gravement atteints et contagieux; à proximité, la cuisine et les bains réservés aux malades. » (14). Les chambres sont chauffées et possèdent deux cabinets.

---

(10) Montalembert, *Les Moines*, éd. Spès, Paris, 1926, p. 39.
(11) P. Galland, *op. cit.*, p. 94.
(12) Id., *ibid.*, p. 95.
(13) Id., *ibid.*, p. 94.
(14) Id., *ibid.*, p. 95.

Le couvent de Farfa, dans les Monts Sabins, détruit au début du x[e] siècle, et réédifié à la fin de ce même siècle, « comprend un quartier hospitalier formé d'un ensemble de bâtiments se composant de six cellules de malades, dont quatre de même grandeur (8 m. 9 × 7 m. 6), avec huit lits et autant de cabinets d'aisances. On y trouve, en outre, une salle de bains et une chambre réservée au nettoyage des objets et vêtements des malades. » (15).

Vers la même époque, la renommée de l'Abbaye d'Aganne, en Valois, était grande, en particulier pour les cures merveilleuses qui s'y faisaient.

Cluny atteignit son apogée sous Saint Hugues, de 1047 à 1109. A cette époque, ses Abbés dictaient des ordres à deux cents abbayes ou prieurés. Toutes possédaient une infirmerie, la plupart un hôpital public.

« Au Mont-Cassin, le quartier des malades s'édifie sous l'Abbé Odesiderius, de 1088 à 1106. Il surpasse en dimensions et en beauté les bâtiments élevés provisoirement par l'Abbé Desiderius en 1057, lors de la reconstruction du Couvent. » (16).

« En Touraine, le Monastère de Noyers construit au xi[e] siècle une vaste infirmerie, afin d'hospitaliser toutes les personnes qui réclament des soins médicaux. Au début du xii[e] siècle, le nombre des malades s'accroît au point de nécessiter pour eux une chapelle spéciale. » (17).

Au xii[e] siècle, les Cisterciens se répartissent dans 33.000 monastères semés dans le monde entier. Nombreux sont ceux qui dirigent un hospice ou un hôpital. L'acte de fondation de Citeaux (1094) prévoit l'aménagement d'un local pour 80 malades.

« A Baumgarten ob der Ens, Himmeursde, Walkenied, Vol-

---

(15) P. Galland, *op. cit.*, p. 172.
(16) Id., *ibid.*, p. 96.
(17) Id., *ibid.*, p. 97.

'kerode et Hernalb, ils entretiennent des hôpitaux destinés aux pauvres. En 1208, Siegfried de Blankanbourg en érige un près de Nichselstein; Pforta en possède un près de Naumbourg et Celle à Freiberg. Le mérite de ces moines leur attire la direction d'hôpitaux municipaux, comme celui de Sainte-Gertrude à Erfurt.

» L'Abbaye de Marmoutiers reçoit, dans sa vaste infirmerie, de nombreux malades venus du dehors. Il en est de même au Monastère de Bourgueil. » (18).

Au Moyen Age, les moines font œuvre de précurseurs en fondant des léproseries.

« Dès 460, une telle organisation existait à l'Abbaye de Saint-Ayan. » (19).

« Saint Romaric, second Abbé de Remiremont (VII[e] siècle), rassemble, pour les assister, quelques pauvres filles lépreuses qu'il isole dans une cellule à proximité de la Communauté en leur défendant de vivre avec les autres religieuses. » (20).

Au VII[e] siècle, également, Saint Romain, moine de Luxeuil, fonde une léproserie. » (21).

« En France, les premiers règlements concernant les lépreux sont ceux de Nicolas, abbé de Corbie, vers le VIII[e] siècle. » (22).

En 720, Othmar, abbé de Saint-Gall, a déjà construit un hôpital pour les lépreux.

« L'archevêque Lanfranc de Cantorbery, précédemment abbé du Bec, en Normandie, crée vers 1084 la Léproserie de Herbaldown pour hommes et femmes, la Léproserie de Tarmington pour 25 lépreuses et enfin, en 1137, un établissement pour les moines ladres. » (23).

---

(18) P. Galland, *op. cit.*, p. 96.
(19) Cougoul, *La Lèpre dans l'ancienne France*, thèse Bordeaux, 1943, p. 22.
(20) Mabillon, Acta S.S. II, p. 401, Vita Romarici, cap. 9.
(21) Henri Bon, *Précis de médecine catholique*, p. 32.
(22) Cougoul, *op. cit.*, p. 22.
(23) P. Galland, *op. cit.*, p. 151.

*
* *

Toutes ces fondations nécessitaient pour les diriger des moines possédant une certaine compétence médicale. Abbés et prieurs ont charge des corps et des âmes, tant de leurs moines que des personnes placées sous leur autorité; aussi, les notions de médecine figurent-elles de bonne heure au programme de l'enseignement des écoles monastiques. Sans doute peut-on rarement parler de moines-médecins au sens absolu de l'expression; cependant, nombreux sont ceux qui savent traiter les maladies. Ils ne se bornent pas à ce rôle; ils forment encore des infirmiers et parfois enseignent leur art dans de véritables écoles de médecine attenantes aux abbayes.

Un autre service rendu par les moines, et qui n'est sans doute pas le moins grand, a été de sauver de la destruction des milliers de manuscrits anciens patiemment recopiés et illustrés par eux. Partout se forment de riches bibliothèques où se conservent, à l'abri des révolutions et des guerres, toutes les productions de la pensée et en particulier de la pensée médicale gréco-romaine. C'est ainsi que nous ont été transmises les œuvres d'Hippocrate, de Galien, Celse, Coelius Aurelianus, Pline et les travaux de pharmacie botanique et de matière médicale de Dioscoride, Macrobe et Columelle.

Parmi ceux qui tiennent une place de choix dans cette action monastique, nous avons déjà cité le grand précurseur Saint Basile, qui étudia la médecine à Athènes; on retrouve dans son *Hexameron* l'empreinte de ses connaissances médicales.

Saint Benoît, nous l'avons vu, se montre plein de sollicitude envers les frères malades : « On leur assignera un logement à part, et, pour les soins, un frère diligent et soigneux. On leur offrira l'usage des bains toutes les fois qu'il sera expédient, et on leur accordera l'usage de la viande, ainsi qu'à ceux qui sont tout à fait débiles, afin de réparer leurs forces. »

De nombreux miracles médicaux sont attribués à Saint Benoît. « Il guérit instantanément un jeune moine écrasé par la chute d'une muraille et portant tant de fractures que ses compagnons de travail sont obligés de le transporter dans une couverture. » (24). « Exorcisant un clerc de l'Eglise d'Aquin, il lui donne ce conseil : « Allez, et désormais ne » mangez plus de viande. » (25). Un autre jour, il guérit le serviteur d'un homme notable. « Ce serviteur était atteint de lèpre éléphantiasique, au point qu'ayant perdu ses poils sa peau s'était tuméfiée et ne pouvait plus retenir le pus qui s'accumulait. Il fut envoyé à l'homme de Dieu par son maître et rendu sans délai à sa santé première. » (26).

Au VI^e^ siècle, Cassiodore fut Grand Chancelier de Théodoric, roi des Goths. « Sous son règne, la législation médicale latine fut rétablie. Il rendit obligatoire l'étude de la médecine par les clercs. Il se retira plus tard dans le golfe de Squillace et y fonda un monastère bénédictin, véritable académie d'enseignement où la médecine avait sa place. Il contribua vivement au premier réveil de la médecine gréco-latine, recommandant particulièrement la lecture des ouvrages d'Hippocrate, de Galien, de Dioscoride. Il écrivit, en outre, des *Institutions des sciences divines et profanes* (511), qui furent utilisées dans les couvents pour l'enseignement médical. » (27).

Saint Martin fut l'auteur de nombreux miracles médicaux. Vers 365, il ressuscite un catéchumène mort depuis trois jours en son absence. De nombreux témoins attestent la véracité du fait (28).

---

(24) Saint Grégoire, *Dialogues*, t. II, chap. XI,

(25) Id., *ibid.*, chap. XVI.

(26) Id., *ibid.*, chap. XXVI.

(27) Cf. Pierre Winter, Le Moyen Age, in *Histoire générale de la médecine*, ouvrage publié sous la direction du Professeur Laignel-Lavastine. Albin Michel, édit., p. 15. Cf. également D. Bon, *Précis de médecine catholique*, p 24.

(28) Sulpice Sévère, *Vie de Saint Martin;* cité in *Monastère de Ligugé*, par Don de Monsabert, p. 2.

Au cours de l'épidémie de 582 qui sévit sur les Gaules, Saint Grégoire de Tours et son clerc, Armentarius, furent atteints de la variole et guérirent l'un et l'autre par la seule invocation de Saint Martin. En 591, le même « Grégoire de Tours, venu prier à Ligugé, demande à l'Abbé si le Seigneur ne manifeste point quelques miracles en ce lieu. L'Abbé lui affirme que bien des fois Dieu y donna la vue aux aveugles et la santé aux infirmes. » (29). Il lui raconte ensuite avec beaucoup de précision les guérisons récentes de deux paralytiques.

Au VI^e^ siècle, le Monastère de Bobbio, près de Pavie, fondé par Saint Columban, jouit d'une réputation considérable pour les soins qui y sont prodigués.

« En Angleterre, grâce aux moines missionnaires de Grégoire le Grand et aux Bénédictins, la médecine monacale comptait des centres réputés à York, Winchester, Cantorbery. Bède le Vénérable (673-735), prieur du cloître de Warmuth, est une des figures les plus attachantes de cette culture monastique anglaise. Dans ses ouvrages, il traite hiérarchiquement des connaissances divines et profanes. Dans les *Eléments de philosophie*, si la botanique y tient une assez large place, la physiologie est rudimentaire et s'inspire d'Aristote. Dans le traité *De Minutione sanguinis* sont indiqués les jours favorables et défavorables à la phlébotomie et les veines qu'il faut saigner. Bède mentionne aussi dans sa *Grande Histoire ecclésiastique* quelles étaient les prescriptions données aux moines par Théodore de Tarse au sujet de la saignée et comment l'Evêque Saint Jean de Beverley, dont il rapporte les cures merveilleuses, avait manqué une saignée en la pratiquant un jour défendu. Dans son ensemble, l'œuvre de Bède le Vénérable est d'un niveau très supérieur à celle de ses prédécesseurs. » (30).

« Au IX^e^ siècle, on peut citer Saint Bertaire, abbé du Mont-

(29) Don de Monsabert, *Le Monastère de Ligugé*, p. 6.
(30) Pierre Winter, *op. cit.*, p. 20.

Cassin, qui fut médecin et professeur ès sciences médicales dans ce Monastère où il composa deux traités médicaux, et le Bienheureux Iso (871), qui exerça et enseigna la médecine au Monastère de Saint-Gall, puis à celui de Granval. » (31).

« Charlemagne, à l'instigation du moine et savant Alcuin, élève de Bède le Vénérable, ordonne, en 805 et 807, par les Capitulaires publiés à Thionville, d'ajouter l'enseignement de la médecine à celui de la philosophie, de la dialectique, de l'astronomie et de l'arithmétique.

> Accurunt medici mox Hippocratica tecta
> Hic venas fundit, herbas hic miscet in olla
> Ille coquit pultes, alter sed pocula praefert » (32).

« Alcuin fonda l'Ecole de Tours. Deux chanoines médecins s'y distinguèrent : Raoul Leclerc et Guillaume Firmat. » (33).

« En Allemagne, Raban Maur (776-856), né à Mayence, fut disciple d'Alcuin, dont il suivit l'enseignement à Tours. Il fut nommé en 852 Supérieur de l'Abbaye de Fulda. Sa science était universelle. Ses livres : *Physica seu de Universo* et *De Clericorum institutione*, sont de véritables dictionnaires encyclopédiques du Haut Moyen Age. L'exposé de la médecine et de la thérapeutique, selon les quatre humeurs, est agrémenté de nombreux proverbes tirés de l'Ancien Testament. Si, au point de vue médical, les connaissances paraissent encore assez superficielles, Raban Maur doit être considéré comme un des premiers représentants de la scolastique médiévale. »

« Un de ses élèves, Wahlafrid Strabo (806-849) est l'auteur du célèbre *Hortulus*, poème en 844 hexamètres dans lequel il décrit en 26 chapitres, à l'intention de Grimald, abbé de Saint-Gall, le jardin qu'il entretenait dans son couvent et les vertus médicinales de 23 plantes que ce jardin contenait. Pour l'étude de la botanique au Moyen Age, ce poème n'est

---

(31) Henri Bon, *op. cit.*, p. 45.

(32) Alcuina Carmina, vol. II, p. 228.

(33) Cf. Becavin, *L'Ecole de Salerne et les Médecins salernitains*, thèse Paris, 1888, et Pierre Winter, *op. cit.*, p. 21.

pas sans mérite, alors que son intérêt thérapeutique est assez médiocre.

» Huysmans aimait beaucoup cet ouvrage et il en a parlé fort joliment dans *A rebours* et dans *L'Oblat*. « J'imagine » Wahlafrid, écrit-il, taillant et arrosant ses élèves (il s'agit » des plantes qu'il a semées), faisant un cours de botanique » médicale et céleste à des moines de rêve, à des saints, au » milieu d'un site enchanteur, dans une abbaye idéale dont » l'image à l'envers court, ridée par la brise, dans le miroir » d'un lac. »(34).

Parmi les foyers d'études qui laissèrent des témoignages de leur activité, citons également le Couvent de Marmoutier, les nombreuses écoles d'Orléans, de Paris et de Reims, où se signala le célèbre Gerbert. Celui-ci, né à Aurillac vers 940, mort à Rome en 1003, fut élevé dans son pays natal au Monastère bénédictin de Saint-Gérault, puis emmené par Borel, comte de Barcelone, à Cordoue, où il s'initia à l'arithmétique et à la cosmographie arabe. Vers 972, on le retrouve écolâtre à Reims. En 983, il est abbé de Bobbio; en 997, archevêque de Ravenne. Il est enfin élu pape en 999 et prend le nom de Sylvestre II. Sa vie montre que la médecine n'était pour ces grands dignitaires de l'Eglise qu'une des branches du savoir et que ceux-ci les cultivaient volontiers toutes.

Les clercs réguliers fournissent au XI^e^ siècle la majorité des médecins. Les disciples de Saint Benoît surtout se font remarquer par le soin qu'ils apportent à l'étude de l'art de guérir et par une belle phalange de praticiens renommés. Mentionnons l'Abbé Barthélémy, qui gouverna l'Abbaye de Marmoutier de 1063 à 1084. Dom Martène (dans *Histoire de Marmoutier*, I, p. 407) et Mabillon (dans *Acta S. S. ord. S. Bened.*, part. II, p. 384) rapportent de lui plusieurs guérisons, entre autres celles des deux fils de Mainon, seigneur de Bretagne, qui offrit en remerciement à Marmoutier les églises de Gugnen et de Voel.

(34) Pierre Winter, *op. cit.*, p. 23-24.

« En 1018, le Bienheureux Vulfère, qui pratiquait au Monastère de Moustier Saint-Jean, mourut, victime du devoir, en combattant une maladie épidémique qui sévissait à Saint-Germain-d'Auxerre. Saint Guillaume (mort en 1091), abbé d'Hirschau, était très au courant de la science médicale. Saint Agapit (mort en 1095) était moine et médecin au Monastère de Pieczarcy, près de Kiev. » (35).

« L'Abbaye du Bec était réputée pour l'instruction médicale qu'on y recevait. En 1041, un moine médecin contribua puissamment à la renommée de cette école. Lanfranc, le futur archevêque de Cantorbery, fit pratiquer par les clercs les préceptes d'hygiène les plus rationnels. Dans ses *Decreta*, il conseille aux religieux l'usage fréquent des bains et se montre partisan convaincu des exercices physiques, tels que la promenade et la culture de la terre, pour reposer des travaux de l'esprit. La Règle qu'il institue pour la tenue de l'infirmerie est des mieux conçues. Il y ordonne formellement l'isolement des malades; il écarte de la cuisine conventuelle le personnel soignant et le sépare des autres religieux. Les malades graves sont l'objet de précautions dictées par une grande connaissance de la psychologie : il convient de les préparer à la mort et d'adoucir leurs souffrances dernières. Lanfranc traite quantité de malades. L'Abbaye est assiégée par une foule de miséreux implorant le secours du grand guérisseur. Des élèves qu'il forme au Bec, plusieurs sont fort érudits ès choses de la médecine : Saint Anselme, qui lui succédera à l'Evêché de Cantorbery, et Ives, évêque de Chartres, ne sont pas les moins illustres. » (36).

« L'enseignement médical du Moyen Age devait recevoir un influx nouveau du centre médical que formaient les établissements hospitaliers semi-monastiques ou monastiques de Salerne, de la Cava et du Mont-Cassin. La doctrine est gréco-romaine (Oribase et Théophile Protospatarius y sont particu-

---

(35) Henri Bon, *op. cit.*, p. 45.
(36) P. Galland, *op. cit.*, p. 86.

lièrement en honneur), comme en témoignent l'*Antidotaire*, recueil célèbre d'ordonnances extraites de Pline, de Macrobe, de Scribonius, la Practica de Petroncelle, le Speculum hominis, et aussi le *Passionarius* de Gariopontus (mort en 1054). » (37).

Outre Saint Bertaire, déjà nommé, on peut citer Saint Alphan, moine du Mont-Cassin, qui fut médecin du pape Victor II. L'Abbé Désidérius, devenu par la suite pape sous le nom de Victor II, bâtit une xénodochie en dehors de la clôture du Mont-Cassin. Les échanges sont constants entre cette abbaye et l'Ecole de médecine de Salerne. Nous voyons le même Désidérius se rendre à Salerne en 1050 chercher quelques soulagements à une grave maladie de langueur qu'il avait contractée par une abstinence excessive et des veilles prolongées.

L'Ecole de Salerne était célèbre dès le VIII^e^ siècle.

Dans sa thèse remarquablement documentée, G. Becavin conclut qu' « elle aurait été fondée par les médecins de la ville, assez instruits et assez nombreux pour attirer à leurs leçons les jeunes gens désireux d'apprendre la médecine autrement qu'en suivant un seul maître. Nous croyons aussi que les maîtres étaient laïques et non ecclésiastiques, tout en admettant que des moines et des clercs séculiers ont pratiqué et enseigné la médecine à Salerne » (38). Becavin nous apprend par ailleurs que, d'après A. Mazza (*Urbis Salernitanae historiae*), on accorde d'autant mieux de bonne heure un vif intérêt pour la médecine à Salerne que beaucoup de Bénédictins suivaient le conseil de Cassiodore et lisaient Hippocrate et Galien.

Dans la seconde moitié du XI^e^ siècle, Constantin l'Africain, médecin né à Carthage vers 1015, débarque à Salerne et prend l'habit de moine au Mont-Cassin. Il y traduit des ouvrages médicaux arabes et crée un recueil qui devint la base des

---

(37) Henri Bon, *op. cit.*, p. 24-25.

(38) Georges Becavin, *op. cit.*, conclusions.

études dans les Ecoles médiévales de médecine jusqu'à la fin du xv[e] siècle. Ce recueil comporte l'*El Malaki* (abrégé de Rhazès), le *Viatique*, d'El Djezzar, les livres du Judéo-Arabe Issac (*Des Urines, des Fièvres, des Diètes*), l'Isagogue de Joannicius, les *Aphorismes*, les *Pronostics et maladies aiguës* d'Hippocrate, avec les commentaires de Galien, ainsi que deux ouvrages d'origine byzantine. Cette vaste compilation devait aider à la conservation de la médecine en lui donnant un nouvel essor.

Il semble actuellement établi que Constantin l'Africain n'a jamais habité Salerne et qu'il composa ses ouvrages au Mont-Cassin, mais c'est l'Ecole de Salerne qui devait jouer le plus grand rôle dans la diffusion de ses écrits. Constantin eut deux disciples moines : Attone, chapelain de l'Impératrice Agnès, et Giovanni.

Parmi les abbés qui ont joui d'une certaine célébrité comme médecins au xi[e] siècle, l'Histoire nous a encore conservé les noms de Roffredo, Campone de Rieta et Desiderio.

« Au xii[e] siècle, le Bienheureux Alquiert (mort en 1169) est moine et médecin à Citeaux. Son habileté le faisait souvent appeler par les princes et seigneurs du pays. » (39).

En Allemagne, nous trouvons une figure particulièrement attachante, celle de Sainte Hildegarde de Bingen, abbesse de Rupertesberg (1098-1179). A côté d'ouvrages mystiques et théologiques et d'œuvres musicales, elle avait entrepris en son patient et contemplatif amour de la vie de recueillir, dans des traités de médecine : *Physica* et *Causae et Curae*, toute son expérience des plantes, des baumes et des diverses infirmités humaines.

« Ces livres tirent leurs principaux éléments de la littérature médicale répandue à cette époque dans les couvents bénédictins. Outre les enseignements des écoles françaises de Tours et de Paris, l'auteur y a mis à profit les traités de Constantin l'Africain et la médecine proprement allemande. L'in-

(39) H. Bon, *op. cit.*, p. 46.

déniable valeur de ces livres les a fait rechercher jusqu'au XVI[e] siècle. La *Physica* expose les ressources médicales naturelles des trois règnes : végétal, minéral, animal. On y relève aussi de nombreuses recettes médicales populaires. Le tout est imprégné d'un curieux mysticisme.

» Dans *Causae et Curae*, l'auteur étudie les causes, les symptômes et les traitements des malades, sans ordre bien déterminé. Citons, par exemple, les sujets suivants, qui y sont successivement traités : rôle de l'influence lunaire, temps de la conception, l'eau, la conception, les maladies, le brouillard, la création d'Adam, le lait, les désirs sexuels, les tempéraments, les menstrues, le sommeil, les pollutions nocturnes, la respiration, etc. La personnalité de Sainte Hildegarde est très attachante; elle est typiquement médiévale. La lecture de ses livres nous aide à la faire revivre, tantôt sous les aspects d'une érudite abbesse bénédictine, tantôt sous ceux d'une voyante mystique utilisant ses dons naturels de guérison. » (40).

Au XV[e] siècle, le Bienheureux Barthélémy, mort en 1458, médecin du roi d'Aragon, entra au Monastère de Sainte-Marie-de-Poblat, en Catalogne, et en devint le Père Abbé.

Au XVI[e] siècle, nous nous en voudrions de ne pas dire un mot de cet écrivain de génie que fut Rabelais. Novice, puis moine franciscain, il obtint du Pape, grâce à l'Evêque Geoffroy d'Estissac, un indult qui lui permit de quitter cet Ordre pour entrer dans celui des Bénédictins. En 1528, il quitte le Poitou pour Paris, où il loge dans l'Hôtel Saint-Denis, maison où habitaient les moines de son Ordre qui venaient suivre les cours de l'Université. Bientôt, il quitte le froc bénédictin, et, en 1530, part pour la célèbre Faculté de médecine de Montpellier. En 1532, il est nommé médecin de l'Hôtel-Dieu à Lyon. En 1535, au cours d'un voyage à Rome, il obtient l'absolution de la faute qu'il avait commise en abandonnant son froc bénédictin et se fait donner la permission de prati-

(40) Pierre Winter, *op. cit.*, p. 25-26.

quer la médecine (la chirurgie lui restant formellement interdite, comme elle l'était à tous les ecclésiastiques). En 1536, le Cardinal Jean du Bellay le fit entrer au couvent bénédictin de Saint-Maur-des-Fossés, dont il était abbé. Presque aussitôt, le Monastère fut sécularisé; les moines, relevés de leurs vœux monastiques, devinrent des chanoines prébendés, qui trouvèrent fort mauvais qu'un nouveau venu vînt diminuer leur part des revenus de l'ancienne abbaye et ils protestèrent. Rabelais adressa une supplique au Pape.

En 1537, de retour à Montpellier, il se fit recevoir docteur. Il exerça la médecine avec éclat. Le reste de sa vie présente peu d'intérêt quant à notre travail.

Dans ses livres, on retrouve constamment l'écho de sa vie propre. Dans son *Gargantua*, il donne des conseils sages d'hygiène alimentaire, préconise une association équilibrée des travaux physiques et intellectuels et une judicieuse alternance des sports (natation, escrime, équitation, hébertisme avant la lettre...) avec des leçons de grec, latin, français... Ses violentes satires des moines n'ont rien de tellement forcé, car, à dire vrai, les moines dont il parlait étaient ceux qu'il avait sous les yeux. Sans doute, nombreux étaient encore de son temps les moines authentiques, mais ce n'est pas parmi eux qu'il avait vécu. Il ne connaissait que les moines de la prébende et des commandes, dont la vie devait servir de prétexte, depuis lors, à tant de jugements injustes touchant l'Ordre tout entier, alors qu'ils n'auraient dû porter que sur ces imposteurs. C'est du Monastère de Ligugé qu'est datée la plus ancienne des œuvres connues de Rabelais, la lettre en vers qu'il écrivit au procureur poète et historien, Jean Bouchet, à la demande de Geoffroy d'Estissac, pour l'inviter à venir plus souvent rendre visite aux moines :

> Car tes escripts tant doux et melliflues
> Leur sont au temps et heures superflues
> A leur affaire un joyeux passe-temps (41).

(41) Bouchet, *Epistres familières du Traverseur*, Poitiers, 1545. Voir cette épître dans de Monsabert, *Le Monastère de Ligugé*, Pièces justificatives, p. 203

« Rabelais n'oublia point Ligugé. En 1536, envoyant de Rome des graines à son protecteur, il lui dit que les salades de Ligugé sont aussi bonnes et plus douces et amiables à l'estomac que celles de Naples; les vins de Ligugé ont place dans les repas de Gargantua; au chapitre IV du Tiers Livre, il est question de Perrin Dendin, laboureur et chantre au lutrin à Smarves, qui arbitrait le procès entre les paysans des villages voisins. Et Rabelais nomme quelques hameaux que seul un homme connaissant bien le pays pouvait citer : Aigne, La Motte, Mezeaux. Le nom qu'il a donné au juge Fonbeton est celui d'une fontaine dans les bois de Ligugé. Touchereux et Toucheronde, deux métairies de la paroisse de Ligugé, ont trouvé place dans son livre. » (42).

Au XVII[e] siècle, c'est encore d'un moine de la décadence que nous aurons à parler : Nicolas Aignan, natif d'Orléans. Il entra dans l'Ordre des Capucins, puis, « Ayant été en Egypte, il y apprit avec un de ses confrères des secrets de médecine, ce qui lui donna occasion, étant retourné en France, de quitter leur Ordre et passer dans celui des anciens de Saint Benoît, c'est-à-dire retourner au Monde sous prétexte de l'utilité publique. Il fit sa profession pour Léon-en-Santerre, où il n'a jamais demeuré. » (43). Il fut le médecin du Cardinal de Furstemberg, puis du Cardinal d'Estrées. Il avait soin des malades et savait plusieurs bons remèdes. Il a rédigé quelques ouvrages de médecine, entre autres le *Prêtre médecin*, imprimé à Paris.

***

Imprégnés d'un immense amour du prochain, répandant partout le bien autour d'eux, devenant parfois médecins afin de mieux servir les malades, les moines ne devaient recevoir trop souvent en salaire que l'écho du rire énorme de la foule

(42) De Monsabert, *La Monastère de Ligugé*, p. 33.

(43) Abbé Vanel, *Nécrologie des Bénédictins de Saint-Maur à Saint-Germain-des-Prés*, Paris, Champion, édit., 1896, p. 81.

les tournant en dérision. La mort, les persécutions, rien ne les arrête. La haine passe, l'amour demeure.

***

Certains moines, sans être médecins eux-mêmes, ont écrit sur les médecins. Saint Bernard rappelle à ses Fils qu'ils ne doivent pas avoir un souci exagéré de leur petite personne. Ayant fait au monde le don d'eux-mêmes, ils doivent le faire en esprit de sacrifice et de total renoncement.

« Hippocrate et compagnie enseignent à sauver la vie en ce monde; mais le Christ et ses disciples enseignent à la perdre. Choisissez entre le Christ et Hippocrate. Or, voici que votre choix se trahit par vos paroles : telle chose me fait mal à la tête, aux yeux, à la poitrine, à l'estomac. Vraiment... avez-vous vu cela dans l'Evangile ? C'est la sagesse de la chair qui vous a enseigné cela. Mais écoutez ce qu'en pensent nos médecins : « La sagesse de la chair est ennemie de Dieu. » Est-ce que je suis chargé de vous enseigner la doctrine d'Hippocrate, de Galien, voire d'Epicure ? Je suis disciple du Christ et je parle à des disciples du Christ. Vous annoncer une autre doctrine que celle du Christ, ce serait me rendre coupable. Epicure célèbre la volupté de la chair; Hippocrate apprend à maintenir le corps en bon état : deux choses que mon Maître enseigne à mépriser. Quoi... vous êtes moines, vous renoncez à la volupté, et votre souci de chaque jour est d'étudier la diversité des complexions et les différentes propriétés de la nourriture que l'on vous sert... Les légumes, dites-vous, engendrent des flatuosités, le fromage charge l'estomac, le lait fait mal à la tête, ma poitrine ne peut souffrir l'eau crue, les choux entretiennent l'humeur mélancolique, les poireaux allument la bile et les poissons d'étang ou d'eau bourbeuse ne s'accommodent pas avec mon tempérament. Mais qu'est-ce donc ? Dans toutes les rivières, dans tous les jardins, trouvera-t-on bien quelque chose que vous puissiez manger ? Songez un peu que vous êtes religieux et non pas médecin,

et qu'il s'agit de votre profession et non pas de votre tempérament. Vous m'objecterez le disciple de Saint Paul, à qui l'apôtre permettait l'usage du vin, par égard pour sa santé. Oui, mais celui-là n'était pas moine; c'était un évêque dont la vie était nécessaire à l'Eglise naissante. Pour tout dire, c'était Timothée. Donnez-moi un autre Timothée, et je lui donnerai, si vous voulez, de l'or même à manger et du baume à boire. »(44).

Une autre fois, il écrit à des moines : « Je sais que vous habitez un endroit malsain et que plusieurs d'entre vous sont malades; mais souvenez-vous de Celui qui a dit : « Je me glo- » rifierai volontiers dans mes infirmités, afin que la vertu du » Christ habite en moi. » Je compatis assurément, je compatis grandement à l'infirmité de vos corps; mais ce qu'il faut surtout craindre et éviter, c'est l'infirmité des âmes. Il ne sied pas à votre saint état de chercher des médecines corporelles, et cela n'est pas avantageux pour le salut. Que vous preniez parfois, comme il est d'usage et comme il convient à des pauvres, des herbes et des simples, qui ne coûtent presque rien, cela est tolérable. Mais il ne convient ni à l'honneur ni à la pureté de notre Ordre d'acheter des compositions, de courir après les médecins, de prendre des potions. Laissez cela aux gens du monde. La potion qu'il faut chercher, c'est l'humilité. Mes frères bien-aimés, prenez soin de la santé de votre âme : c'est celle-là qu'il faut poursuivre, celle-là qu'il faut conserver; car le salut qui vient des hommes est chose vaine. »(45). Malade lui-même toute sa vie, Saint Bernard se remettra deux années durant, par esprit d'obéissance à son évêque, entre les mains d'un médecin, véritable « brute ignorante », qui ne fera que compromettre définitivement un état de santé précaire.

Saint Bernard donnera par ailleurs, et c'est par là que nous terminerons ce chapitre, de judicieux conseils aux moines malades. « Que celui qui est malade s'arrête à loisir pour

(44) Vacandard, *Saint Bernard*, Bloud, édit., Paris, 1904, p. 25-26.
(45) Id., *ibid.*, p. 32.

considérer les choses qui produisent son infirmité. S'il n'interrompt pas cette attentive et tranquille vigilance, les remèdes qu'il continuera d'appliquer auront le plus heureux effet; et l'âme, délivrée de ses égarements, de ses liens, de ses tentations, se donnera toute à Dieu, son créateur. La nature, qui n'est pas seulement souillée, mais infectée, a besoin de grands soins. Qu'il persévère et qu'il insiste sans sortir de son infirmerie et qu'il continue l'usage du remède qu'il a reçu jusqu'à ce qu'il se trouve parfaitement rétabli. » (46).

---

(46) Saint Bernard, Tract de Vita solit., in *Le prix de la Grâce*, par le P. Nieremberg, Plon, édit., 1880, p. 352.

CHAPITRE XII

TRAVAUX DE DEFENSE CONTRE LES EAUX, D'ASSECHEMENT ET D'IRRIGATION

« Non recuso laborem. »
(Devise de Lignié.)

« *Sanabo aquas has et non erit in eis ultra mors.* » (« J'assainirai ces eaux, et elles ne donneront plus la mort. ») (Devise de l'Abbaye de Notre-Dame des Dombes.) Formule sans recherche, saisissante par son esprit de résolution, par la force de sa certitude... Formule qui affirme, qui ne laisse place pour aucun doute, pour aucune hésitation : « J'assainirai... » Promesse catégorique d'une volonté d'aboutissement dont on sent que rien ne saurait l'amoindrir et encore moins la briser. Les moines sont les fils de Celui qui a déclaré : « En vérité, je vous le dis, si vous avez de la Foi et que vous n'hésitiez point, même si vous disiez à cette montagne : « Ote-toi de là, et jette-toi dans la mer », cela se ferait. » (Matthieu, XXI, 21.)

Cette devise, véritable programme d'action en vue de l'assainissement d'une contrée entre toutes désolée, étonne en plein centre du stupide et sceptique XIX^e^ siècle.

Qu'une poignée d'hommes, sans expérience particulière, issus de toutes les classes sociales, prétende s'installer pour vivre au cœur même de la région la plus malsaine de France et rendre à ses habitants la santé de l'âme et la santé du corps, en assainissant les étangs de cette région, n'y a-t-il vraiment pas là de quoi crier au scandale et traiter ces hommes d'insensés ?

Et cependant, cette œuvre magnifique, ils la réaliseront au-delà de toute espérance, avec une ténacité sans défaillance. Plusieurs reposent, sans cercueil, dernières victimes volontairement offertes en holocauste, au sein de cette terre qui « ne donnera plus la mort ».

Nous reviendrons sur cette page magnifique de l'histoire bénédictine contemporaine. Elle nous étonnera moins alors, car nous comprendrons qu'elle n'est vraiment qu'une page dans un gros volume dont nous voulons, tout d'abord, faire un rapide résumé général.

La devise de Notre-Dame des Dombes, si elle ne se concrétise qu'au XIX^e^ siècle en une formule d'action, est exprimée en réalité, par et dans cette action même, tout au long des quatorze siècles de l'épopée bénédictine.

Les moines de nos jours profitent de la grande leçon du passé. Leur certitude de victoire n'en peut qu'être renforcée.

***

Après avoir magnifiquement défriché et assaini le sol de l'Europe, en particulier au cours des II^e^ et III^e^ siècles, les Romains, écrasant par la suite les paysans sous le poids d'une fiscalité trop onéreuse, avaient amorcé l'abandon des cultures. Les ravages des Barbares ne firent qu'achever cette œuvre de désolation d'une civilisation sur le déclin.

Les invasions furent un terrible fléau. « Tout ce qui se trouve entre les Alpes et les Pyrénées, entre le Rhin et l'Océan, disait Saint Jérôme, a été dévasté par le Quade, le Vandale, le Sarmate, l'Alain, le Gépide, l'Hérule, le Burgonde, l'Alaman, et, ô calamité..., par le Hun. » (1).

La majeure partie du sol de l'Occident devient rapidement le domaine de la forêt, de la lande ou du marécage. Les rivières et les fleuves se traînent péniblement dans leurs lits

(1) S. Hieron, *Epist. ad Ageruchiam*, p. 748, édit. de 1706; cité par Abbé F. Martin, *Les Moines et leur influence sociale*, Paris, 1867, t. I^er^, p. 69.

encombrés. Les épidémies se succèdent sans interruption. La dépopulation des campagnes prend des proportions considérables.

« L'Eglise, et principalement les moines, vont faire de l'assainissement et de l'utilisation du sol une œuvre sainte. » (2).

Déjà, à la veille des désastres qui allaient emporter l'Empire romain, Saint Jean Chrysostome, s'adressant à ses contemporains, prévoyait l'importance du rôle qu'allaient jouer les moines dans l'œuvre de redressement. « Venez, je vous montrerai ceux de qui viendra le salut, ceux qui seront la lumière du Monde, le rempart des cités, le phare qui éclaire au loin les flots et guide les navigateurs au port tranquille où ils n'auront plus à craindre ni les ténèbres ni les naufrages : je vous montrerai les moines. » (3).

Peu à peu, du sein des monastères qui existaient en Italie et dans les Gaules, et de ceux qui s'étaient formés en Irlande, des moines se détachèrent, soit pour aller fonder de nouvelles colonies, soit par attrait de la solitude. Choisissant les lieux les plus arides et les plus isolés, ils s'enfonçaient à travers les taillis et les marécages, loin de tout commerce humain. Une hutte de feuillage, une grotte, les ruines de quelque castrum romain ou de quelque village enfoui sous les ronces, leur servaient d'abris. Deux livres suffisaient à leur méditation : l'Ecriture sainte et la Nature.

Rapidement découverts, ils voyaient accourir vers eux, comme des papillons attirés par l'éclat d'une lampe, une multitude d'hommes de toutes conditions. La noblesse franque, surtout, était attirée par cette vie de sacrifices. L'anachorète se transformait en cénobite et devenait abbé d'une nouvelle colonie monastique.

Quelques cellules grossières étaient construites; puis on se mettait immédiatement aux travaux nécessaires de défrichement et d'assainissement.

---

(2) P. Galland, *L'Eglise et l'Hygiène au Moyen Age*, thèse Paris, 1933, p. 102.

(3) Sancti Jean Chrysostomi, *Humiliae in Math*, Abbé Martin, *op. cit.*, t. II, p. 3.

On demeure confondu quand on compare les moyens utilisés de nos jours pour de tels travaux avec ceux dont disposaient alors les moines. Tout manquait. Les instruments aratoires, le fer, faisaient défaut. Les animaux domestiques étaient retournés à l'état sauvage. Il fallait brûler les arbres, remuer la terre avec des bêches de bois.

Ora et labora. La prière était la source où les moines puisaient sans cesse de nouvelles forces.

Tout ce travail s'effectuait dans un climat d'insécurité totale. Les bêtes féroces, et en particulier les loups, attaquaient les hommes. Leurs hurlements se mêlaient au chant des psaumes.

« Les brigands, nombreux dans ces lieux déserts, étaient encore plus à craindre. L'abbé Launomar, entouré par eux un matin, en fait ses compagnons et ses disciples. Saint Ebrulphe, seigneur neustrien, est rencontré par l'un d'eux. « Ce » désert est un repaire de brigands, non un refuge d'ermi» tes. On n'y peut vivre que de rapines et du bien d'autrui. » Nous n'y souffrirons pas ceux qui veulent vivre de leur » propre travail, et, d'ailleurs, le sol est trop ingrat; vous » aurez beau le cultiver, il ne vous donnera rien. » Quelques jours après, le brigand et ses compagnons devenaient les premiers moines du nouveau monastère, célèbre depuis sous le nom du Saint fondateur. » (4).

Le travail est si dur que parfois les moines en viennent à se révolter, témoin cette légende de Saint Léonor, « l'une des perles les plus fines du précieux écrin de la tradition celtique », que rapporte M. de Montalembert :

Léonor, moine évêque, venu au vi^e^ siècle des Iles Britanniques et établi avec soixante disciples à l'embouchure de la Rance, voit un jour se poser à ses pieds un petit oiseau blanc, portant dans son bec un épi de blé. « Il y avait donc sur cette côte sauvage un lieu où le blé pouvait croître, où il en croissait encore quelques épis. » Sur son ordre, un des moines suit

(4) Cf. Abbé Martin, *op. cit.*, p. 73.

le petit oiseau blanc et découvre, dans une clairière, quelques pieds de froment, restes d'une culture abandonnée. « A cette nouvelle, le saint homme entonne le *Te Deum* et, le lendemain, au point du jour, après avoir chanté matines, toute la communauté s'achemine, Léonor en tête, vers la forêt pour la jeter bas. Ce travail dura longtemps; les moines, excédés de fatigue, supplièrent leur Père d'abandonner cette tâche accablante. Il refusa de les écouter, en disant que c'était le Diable qui leur envoyait cette tentation de paresse. Mais ce fut bien pis quand, la forêt renversée, il fallut se mettre à cultiver le sol défriché. Alors les moines résolurent de laisser là leur chef et de s'enfuir pendant la nuit. Mais ils furent rassurés en voyant douze grands cerfs venir d'eux-mêmes s'atteler aux charrues déjà préparées. Après avoir labouré tout le jour, lorsqu'on les déliait le soir, ils s'en retournaient au fond des bois, mais pour revenir le matin des jours suivants. Cela dura ainsi cinq semaines et trois jours; après quoi les douze cerfs disparurent, emportant avec eux la bénédiction de l'évêque d'Outre-Mer. » (3).

Progressivement, le travail s'organisa. Les cours d'eau sont endigués, les étangs asséchés, les prairies irriguées. Les moines se procurent ou fabriquent des bêches, des charrues et tous les instruments utiles au travail de la terre. Les bœufs, les chevaux, les chiens, sont à nouveau domestiqués. M. de Montalembert voit dans cette domestication des espèces animales « un des épisodes les plus intéressants de la mission civilisatrice des anciens cénobites ».

La persévérance est un des traits dominants de ce long effort. Saint Théodulphe, vulgairement Saint Thiou, né en Aquitaine d'une noble et riche famille, conduit ses bœufs au labourage pendant « vingt-deux ans et ne trouve son repos que dans la mort ».

Des villages se fondent autour du monastère. Le Père Longueval, dans son *Histoire de l'Eglise gallicane*, a calculé

(3) Montalembert, *Les Moines d'Occident*, t. II, p. 389 et suiv.

que les trois huitièmes des villes et villages de France ont leur origine dans ce travail des moines. Les siècles s'écoulent, l'œuvre continue. « Au VIII^e siècle, l'Abbaye de Fulda possède quinze mille charrues. » (6). Au XII^e siècle, « les deux mille prieurés de nos Clunysiens, les trois mille deux cents abbayes de nos Cisterciens, sont les centres de ces milliers de pionniers. En même temps qu'en Angleterre, aux Pays-Bas ou en Basse-Allemagne, les moines dessèchent en France les terres basses du marais de Saint-Omer et du Calaisis, les marais du Pays de Caux, de l'estuaire de la Seine, de la Dives, du Bas-Cotentin, de la Basse-Loire, de la Basse-Provence, de la Limagne, etc. Le marais poitevin est sillonné de lignes de « bots » (digues) et de réseaux d'écluses et de canaux » (7).

« Les plateaux sud du Bas-Dauphiné, pays boisé, parsemé d'étangs, deviennent le domaine des moines et des camps militaires : « Trappe de Chambaran, Abbaye de Bonnevaux, Champ de tir de Chambaran. » (8).

Citeaux, dans le Diocèse de Châlons, ne tire-t-elle pas son nom des « cistelles » (joncs) qui croissaient dans les nombreux étangs marécageux de son lieu de fondation ? Et Clairvaux, la Claire Vallée, sur les terres d'Hugues de Troyes, n'était-elle pas un endroit maudit, une terre d'amertume avant l'arrivée de Saint Bernard ? N'y a-t-il pas mieux qu'un merveilleux symbolisme dans ce changement de nom, la consécration d'un état de fait : le « Val d'Absinthe » devenant la « Claire Vallée » ?

A Trois-Fontaines, fille de Citeaux, aux confins de la Champagne et du Barrois, « les moines fondateurs arrivèrent au milieu d'un vrai marécage formé par le débordement d'un petit cours d'eau nommé « la Bruxenelle ». L'œuvre première fut donc d'assécher ce marécage et de canaliser la Bruxenelle sur un certain parcours. Un peu plus tard, au

(6) Dom H. Leclercq, *L'Ordre bénédictin*, p. 30.
(7) P. Galland, *op. cit.*, p. 102.
(8) Paul Méjean, *Le Bas-Dauphiné, Etudes rhodaniennes*, mars 1931.

XVI[e] siècle, le lit de la petite rivière devint souterrain dans sa traversée de l'Abbaye, ayant été enserré entre deux murailles coiffées d'une voûte qui subsiste encore. Ce travail fut suivi d'un vaste défrichement qui correspond assez bien au territoire cultivé de la commune de Trois-Fontaines » (9).

« En Haute-Italie, princes, abbayes cisterciennes, paysans, s'unissent, dessèchent et assainissent les marais du Mantouan, du Crémoné, du Bas-Milanais, etc. » (10).

En France, c'est ainsi le tiers du territoire qui est rendu à la vie saine par les moines (Père Longueval, *Histoire de l'Eglise anglicane*). Leur influence parut se faire sentir jusque sur le climat. M. Fuster soutient cette thèse dans un compte rendu de l'Académie des Sciences du 8 janvier 1844. En abattant les arbres des forêts druidiques, en arrachant les broussailles, en asséchant les marais, en irriguant le sol et en canalisant les cours d'eau, ils semblent avoir contribué à élever la moyenne de la chaleur climatérique à un degré supérieur à celle de notre époque, rendant ainsi caduque la description des Gaules par Jules César comme un pays froid et brumeux. Cette opinion n'a rien de paradoxal ni d'exagéré. Une étude récente (1927) de M. Raphaël Zon, directeur de la Station expérimentale des forêts des Etats des Grands-Lacs, vient à l'appui de cette thèse. Les conclusions de ce travail sont, en effet, les suivantes : « en ce qui concerne le climat, la forêt abaisse la température jusqu'à une hauteur qui peut dépasser 1.000 et même 1.500 mètres; elle accroît l'abondance et la fréquence des précipitations, le supplément pouvant atteindre jusqu'à 25 % et plus; cet effet s'ajoute en montagne à celui du relief. En ce qui concerne la rétention, les forêts de plaines sont des agents d'évaporation, voire même de drainage efficace par l'atmosphère. Les forêts de montagne sont des agents de rétention, et par suite de régularisation hydrologique; leur effet est d'autant plus mar-

(9) Comte de Fontenoy, *Notice sur l'Abbaye de Notre-Dame des Trois-Fontaines*, p. 13.

(10) P. Galland, *op. cit.*, p. 102.

qué à cet égard que la pente est plus forte, que le sol est moins perméable » (11).

La prudence, vertu maîtresse de l'âme bénédictine, éclate jusque dans cette œuvre d'assainissement menée avec un esprit de sagesse et de mesure exceptionnel. Il ne s'agit pas de transformer les forêts et marécages en des déserts stériles. Les moines savent conserver ce qui doit l'être, mais coupent et arrachent sans hésitation ce qui doit être coupé et arraché. N'a-t-on pas dit que les grands chênes étaient demeurés les amis des moines ? Il est vrai que pour eux les déboisements et l'assainissement du sol n'étaient liés à aucun problème économique immédiat. C'est parce qu'ils étaient des hommes libres et pauvres qu'ils ont pu réaliser leur gigantesque programme.

***

Après ce rapide aperçu général, sorte de synthèse de l'effort bénédictin dans la durée quant à l'assainissement du sol, nous voudrions entrer plus avant dans le détail, en analysant un point particulier de cette action.

C'est un fait qui remonte aux environs de 1860 qui nous servira de témoignage. Fait récent, par conséquent, et qui nous prouve que les moines de nos jours sont bien les mêmes que ceux du Moyen Age. La discontinuité et la dispersion dans l'effort sont choses inconnues pour eux. Ni le temps ni l'espace n'ont de prises sur l'unité de l'histoire bénédictine, unité qui trouve sa source dans la Règle et son expression dans l' « âme bénédictine ».

Nous avons pris l'exemple de Notre-Dame des Dombes, parce que partout ailleurs nous voyons à son origine le souci d'améliorer les santés physiques et spirituelles des indigènes d'une région.

Dans le département de l'Ain, à l'extrémité méridionale de

---

(11) Zon (Raphaël), *Forests and water in the light of scientific investigations*, Washington, 1927.

la dépression ouverte par la cuvette bressane, entre Jura et Massif Central, les Dombes redressent, jusqu'à un abrupt dirigé approximativement de Lyon à Pont-d'Ain, un vaste plateau surplombant d'une centaine de mètres les vallées de l'Ain, du Rhône et de la Saône, qui le découpent en triangle. Ce pays, tristement célèbre, a une histoire généalogique récente, tourmentée et curieuse.

« Jusqu'à la fin du tertiaire, les Dombes se rattachent à la cuvette bressane. Des alternances d'immersion et d'émersion y déposent marnes, argiles et sables. Au pliocène supérieur, des torrents descendus des Alpes y étalent une nappe de galets et de cailloutis. » (12). Au quaternaire, elles sont le point d'aboutissement de plusieurs avancées glacières successives, séparées par des phases de retrait. Les débris morénique et la boue glacière argileuse qui recouvrent le socle montrent que les limites externes des Dombes correspondent à la plus grande extension du glacier.

Les Dombes présenteront donc la topographie habituelle aux complexes fluviaux glaciaires, dépressions séparées par des « drumlins » disposés confusément.

Il en est résulté un curieux pays coupé d'étangs (13).

Mal servies par le sol, les Dombes le sont encore par le climat, dont les principaux éléments sont les suivants :

« 1° Grand écart des températures moyennes. Chaleurs intenses l'été, froids rigoureux l'hiver.

» 2° Énorme quantité des eaux pluviales, prédominance des vents d'ouest. Bourg, à la limite des Dombes, reçoit en quatre ans (1879-1882), 3.950 millimètres d'eau, soit 987 millimètres annuels. Trévoux, dans le même laps de temps, reçoit 3.295 millimètres, soit 824 annuels. Une année sèche donne autant d'eau qu'une année moyenne à Paris.

» 3° Fréquence des orages; le mois le plus pluvieux est le mois d'août. » (14).

---

(12) Yvonne Janicot, *Les Etudes rhodaniennes*, Lyon, déc. 1930.

(13) Pierre George, *Les Pays de la Saône et du Rhône*, Presses universitaires de France, Paris, 1941, p. 129.

(14) Mme Cler-Garçon, *Etudes rhodaniennes*, Lyon, sept.-déc. 1933.

Ce pays, relativement fertile autrefois, et couvert d'hommes et de villages, ainsi qu'en font foi ses antiques et vastes églises romanes, a été ravagé par les guerres du xv^e^ et du xvi^e^ siècle. « Le manque de main-d'œuvre et la nécessité d'un profit immédiat empêchant la remise progressive en cultures, les divers propriétaires, seigneurs ecclésiastiques et laïques, songèrent à aménager artificiellement les étangs de façon à permettre leur mise en eau et leur assèchement à volonté à des périodes choisies. » (15).

Il s'agissait de semer et de récolter du poisson, comme ailleurs on sème et on récolte du blé : nous verrons de nos jours la même idée aboutir à la création d'une paradoxale « Coopérative agricole des producteurs de poissons des Dombes ».

« L'écoulement des eaux est assuré par un large fossé ou bief traversant l'étang dans toute sa longueur, et le partageant en deux parties égales. Perpendiculairement au bief, d'autres fossés ou « chaintres » sont disposés de distance en distance. Enfin, un autre fossé ou « baragnon » fait le tour de l'étang, qui ressemble ainsi à un immense damier de planches bombées ou « billons », dont les cases seraient séparées par des intervalles plus ou moins larges. » (16). Une digue d'argile retient les eaux. En son milieu, au point correspondant au bief, elle est munie d'une vanne ou « thou », dont les canaux intérieurs ou « bachasses » sont munis d'une clé en osier destinée à empêcher le poisson de sortir de l'étang en même temps que l'eau.

Tous les deux ou trois ans, en septembre, s'effectue la mise en assec. Le poisson est alors ramassé et mis en adjudication « à l'étang », par « pêche entière ». Le sol est alors suffisamment engraissé par les déchets organiques pour donner sans engrais une récolte moyenne.

Au milieu du xix^e^ siècle, ce sont ainsi 20.000 hectares de terres qui sont inondées.

---

(15) Cf. Abbé Martin, *op. cit.*, p. 248, et Pierre George, *op. cit.*, p. 128.
(16) Cf. Pierre George, *op. cit.*, p. 129, et Y. Janicot, *op. cit.*

La nature devait prendre une cruelle revanche, et démontrer que si la cupidité y trouvait son gain, il n'en était pas de même quant à la santé des hommes.

« Les Dombes, à mesure qu'elles submergeaient leurs terres, déclinaient rapidement vers la souffrance et l'agonie. Un siècle ne s'était pas écoulé qu'elles se présentaient comme un vaste échiquier de marais dont les eaux croupissantes se dégageaient durant six mois de l'année en un brouillard épais et puant, emplissant l'atmosphère, dérobant la vue du ciel, et qui, pendant la saison des chaleurs, se putréfiant au soleil, devenaient autant de foyers de malsaines émanations.

» Dévoré par l'insalubrité de son climat, l'habitant des Dombes a le teint pâle et livide, l'œil terne et abattu, la voix grêle, la démarche lente et pénible, le corps amaigri ou gorgé d'humeurs lymphatiques; tout en lui porte l'empreinte de la souffrance. La fièvre paludéenne, à laquelle il est en proie à chaque automne, n'est presque pas pour lui une maladie; elle n'est qu'une aggravation de son état habituel; car, dit M. Bossi (*Statistique générale de France, département de l'Ain*), la santé est pour lui un bien inconnu. » (17).

Le 4 décembre 1858, Mgr de Langalerie, nouvel évêque de Belley, originaire du diocèse de Bordeaux, en tournée de confirmation, pénètre pour la première fois dans le cœur même des Dombes, à Saint-Nizier-le-Désert. « Lui-même avoue qu'il ne s'était pas encore senti si loin des gracieuses rives de la Gironde ou de la Dordogne. « Mon œil, écrit-il, ne s'était » jamais arrêté sur un pareil spectacle dans une église. Les » enfants que j'avais à confirmer portaient tous l'empreinte » de la souffrance et de la fièvre; le reste de l'assistance » n'avait pas un meilleur air de santé; les teints étaient flétris, » les yeux mornes et sans feu. »

A son arrivée dans la commune du Plantay, le maire, M. Guillebeau, l'accueille : « Nous avons beaucoup désiré votre arrivée parmi nous, Monseigneur, et nous avons gran-

(17) Abbé Martin, *op. cit.*, t. II, p. 249-258.

dement besoin de vos bénédictions. D'un côté, c'est le corps qui est ici brisé, détruit par la fièvre; de l'autre, c'est l'indifférence qui engourdit les cœurs. Qui nous donnera un remède à ces maux ? » (18).

A cette époque, « la durée moyenne de la vie dans des communes telles que celle de Birieux, qui comptait 655 hectares d'étangs, ne dépassait pas 14 ans » (19).

M. de Moyria définit admirablement ce tableau de l'état sanitaire en quatre vers :

> Sans soleil, sans éther, de pâles habitants,
> Le front dans les brouillards et le pied dans l'argile,
> Fantômes décharnés, errent, d'un pas débile,
> Sur ce sol infécond qui n'a pas de printemps (20).

Ne nous étonnons donc point si, rapidement, la moyenne des habitants était tombée à un chiffre inférieur à cinq au kilomètre carré. « Les Dombes, écrit M. l'Ingénieur Dubost, ont jusqu'ici dévoré leurs habitants, et si leur population n'a pas intégralement disparu, elle n'a pu arriver à se maintenir qu'à la condition de jeter en pâture à son climat un contingent de victimes emprunté aux populations mieux favorisées qu'elle. » (21).

La nature physique s'était, elle aussi, insensiblement dégradée. « Au printemps, l'étang des Dombes disparaît par places sous un tapis de petites fleurs blanches ou jaunes. Les chaleurs de juillet et d'août rendent l'atmosphère lourde et l'odeur de vase y stagne sur les bords. L'automne est la belle saison de l'étang. Dans le paysage demi-estompé de brume, l'étang brille au soleil pâle des matinées de septembre, tandis que les bêtes à cornes, avec de l'eau jusqu'à mi-jambes, paissent mélancoliquement la brouille. Avec l'hiver ce sont les

---

(18) Abbé Martin, *op. cit.*, t. II, p. 267-268.
(19) Pierre George, *op. cit.*, p. 131.
(20) G. de Moyria, cité *in* Pierre George, *op. cit.*, p. 128.
(21) Dubost, *Etudes agricoles sur les Dombes*, p. 55.

vols de canards, les crépuscules infiniment tristes par temps gris et ciel bas. » (22).

Le côté santé de l'esprit n'est guère plus séduisant que le côté santé physique.

Déprimé par le climat, épuisé par les maladies, subissant le joug constant d'un horizon désolé et monotone, s'abandonnant au découragement découlant naturellement de son extrême misère involontaire, l'habitant des Dombes, aux environs de 1850, est étrangement passif et indifférent. Une véritable torpeur intellectuelle l'envahit. Son énergie morale a disparu. Il tombe dans un accablement funeste lui ôtant jusqu'au désir de rien entreprendre pour s'y soustraire. Il devient insensible à tout ce qui l'entoure. La foi religieuse n'a pour lui aucune signification. Y. Janicot parle de la nonchalance qu'il est traditionnel de prêter aux habitants des Dombes, et, citant ce qu'en écrit Anne-Marie de Montpensier après une visite à Trévoux : « Ils sont fainéants et ne s'adonnent à aucun travail ou commerce », ajoute que ce jugement si désobligeant se retrouve maintes fois sous des plumes moins supectes de partialité (23).

De si grands maux devaient attirer les regards et provoquer des tentatives d'amélioration physique, morale et religieuse. Un décret de la Convention demeure lettre morte. Mgr Devie suscite cent dévouements obscurs et jette ses prêtres en pâture aux fièvres dans le but de relever l'état moral. Il fortifie de son patronage toutes les initiatives privées. Il fonde, dans l'une des paroisses les plus malsaines, un établissement agricole modèle : la Maison Blanche, sur la commune de Dompierre. L'entreprise échoue faute de capitaux.

Appelé par Mgr Devie à la succession de l'Evêché de Belley, Mgr Chalandon décide de résoudre le problème d'une façon définitive. Pour cela, une seule solution : installer une abbaye

---

(22) Assada, *Etudes géographiques sur Lyon et sa région*, Société des études locales dans l'enseignement public, Publication de la Section lyonnaise, 2e série, t. Ier, Lyon, 1922.

(23) Y. Janicot, *op. cit.*

de la Trappe dans les Dombes. Le Préfet du Département, M. de Coëtlogon, approuve le projet.

Mgr de Langalerie, succédant très rapidement à Mgr Chalandon, reprend l'idée, mais la juge irréalisable et la repousse. Sur ces entrefaites, un propriétaire des Dombes, M. de Montbrian, ignorant tout des projets qu'avait pu faire l'Evêque de Belley, vient le trouver et met 22.000 francs à sa disposition pour porter remède à de si grands maux. Il parle de la fondation d'une abbaye de la Trappe. Il fallait, disait-il, l'implanter au cœur même des Dombes; elle y amènerait une transformation matérielle et morale.

Par une coïncidence singulière, un médecin de Lyon et son fils, lui-même médecin, possédaient dans la commune du Plantay un domaine qui s'appelait la Trappe, où ils avaient installé avec respect, aux environs de 1847, une petite statuette de la Vierge, souvenir d'une retraite à la Trappe d'Aiguebelle. Le plus grand désir de ces médecins était de voir les Trappistes venir prendre possession d'un lieu semblant leur avoir appartenu. Médecins de la Communauté des Trappistines de Vaise, ils leur confient cette idée, et celles-ci, pendant dix ans, inlassablement, prieront pour sa réalisation. Le père mourut. Au commencement de 1858, le fils vit entrer chez lui Mgr de Langalerie, qu'il ne connaissait pas et qui ignorait tout de l'histoire précédente. L'Evêque venait le consulter au double titre de propriétaire de la région et de médecin. Il lui fallait, en effet, l'avis d'un médecin puisqu'en définitive un des buts principaux du projet était d'obtenir une résurrection sanitaire du pays. Le médecin, sans hésiter, désigna la commune du Plantey comme devant être le lieu de fondation, et offrit son concours complet à Mgr de Langalerie.

Le 30 septembre 1858, ce dernier rencontrait au sanctuaire de Notre-Dame de Verdelais, à proximité de Bordeaux, son ancien diocèse et lieu d'origine, le R. P. Gabriel, abbé d'Aiguebelle. Cette rencontre était fortuite. Au cours d'un voyage, Dom Gabriel s'était arrêté pour aller voir la sœur du Marquis de la Douze, religieux nouvellement entré à la Trappe, et dont

nous retrouverons plus loin la grande figure sous les traits du Père Augustin.

« L'Evêque profite de la circonstance pour entretenir de son projet le Père Abbé d'Aiguebelle. « Monseigneur, réplique » Dom Gabriel, la chose n'est pas possible; nous ne sommes » pas en mesure. » Mgr de Langalerie ne se décourage pas. Il insiste : « Je ne demande que des hommes; je donne tout » le reste, des terres, une église, un monastère tout neuf et » sur le plan que vous voudrez ». Finalement, il fut décidé de s'en rapporter à l'avis de l'Assemblée générale des Abbés. »(24).

Une première souscription s'élève à 54.000 francs. Deux domaines d'une superficie de 160 hectares sont achetés. Une deuxième souscription pour la construction du monastère et de ses dépendances réunit plus de quatre-vingts personnes. Trois cent mille francs sont réalisés. L'Empereur figure à la tête des fondateurs. Le Conseil général s'est inscrit pour 10.000 francs.

Au mois d'août 1859, le Chapitre général de la Trappe accueillait favorablement la demande.

Un architecte de grand talent, M. Bossan, établit les plans, et, le 9 mars 1861, la première pierre était posée. Le jour d'installation fut fixé au dimanche du Rosaire de l'an 1863, cinquième anniversaire de l'entrevue de Verdelais. Ce jour-là, quarante-deux religieux, ayant à leur tête le R. P. Augustin, vinrent prendre possession du nouveau prieuré.

Rien n'était achevé; les toits ne reposaient pas encore sur les murs; l'habitation tout entière était une éponge imbibée d'eau. Ce qui semblerait pour d'autres un obstacle insurmontable n'est pour eux qu'une raison nouvelle de courage. Leur motif d'espérance, c'est celui que leur a rappelé le R. P. Abbé d'Aiguebelle en les quittant : « Ayez confiance, j'ai vaincu le monde. » (Saint Jean, XVI, 33.)

Dans le monde, on crie à la folie et au suicide. Mgr de Lan-

(24) Abbé Martin, *op. cit.*, t. II, p. 265.

galerie écarte d'un mot ces sinistres présages : « Vous venez ici pour opérer une résurrection agricole, sanitaire, religieuse et... pour vivre. »[25]. Tout est dit dans cette formule. « Aux yeux de leurs contemporains, leur but est tout humain, tout matériel : assécher des étangs, assainir un pays. Aux yeux de l'Eglise, leur mission est plus noble : c'est la source des vices qu'ils vont dessécher, c'est la fièvre de l'indifférence et du sensualisme qu'ils vont combattre. »[26]. La charité chrétienne leur commande de veiller à la santé du corps de leurs frères malheureux. Quel bien précieux ne leur sera pas la santé des âmes...

Les moines étaient à peine installés que la fièvre survint. Elle fut terrible et dura jusqu'à l'hiver. Tous en subirent plus ou moins les atteintes. L'hiver fut très dur; le monastère était inhabitable. Il fallut se réfugier pendant le jour dans la salle du Chapitre et durant la nuit sous les combles des toits. Le vent humide pénétrait partout. La pluie et la neige se déversaient dans les pièces par mille interstices entre les tuiles hâtivement ajustées.

Au printemps, un jeune frère de 28 ans, Dom Colomban, de santé délicate, fut la première victime du paludisme. « Enfin, écrit le P. Augustin, notre fondation est faite; nous avons semé dans le cimetière une dépouille d'homme attendant l'immortalité. Nous avons un mort à garder. »[27].

Le 27 janvier 1865, le prieuré était érigé en abbaye. Le R. P. Augustin était élu abbé. De nombreux novices étaient venus entre temps grossir les rangs de ces admirables pionniers.

Les armoiries de la nouvelle abbaye portent un écu aux armes de Mgr Langalerie, fondateur du Monastère. Au-dessus de l'écu s'élève l'image de Notre-Dame de Verdelais. A droite et à gauche on voit s'élancer des poignées de roseaux et de

---

(25) Abbé Martin, *op. cit.*, t. II, p. 294.
(26) Id., *ibid.*, p. 280.
(27) Id., *ibid.*, p. 296-297.

plantes marécageuses. Au-dessous se lit la devise : *Sanabo aquas has et non erit in eis ultra mors.*

Les travaux d'assainissement étaient entrepris dès le printemps de 1864. Il fallait assurer tout d'abord la nourriture des moines. Autour de l'Abbaye, le sol fut défoncé à une profondeur considérable. Un jardin potager de 2 hectares fut créé. Une vigne fut plantée, ainsi que des milliers d'arbres fruitiers de toute espèce. Une machine à vapeur permit l'utilisation d'une très forte source découverte par les moines, en vue de la création de prairies. Un vaste réservoir fut mis en service, permettant de lâcher à volonté des eaux rendues fertilisantes par l'adjonction d'engrais.

Le P. Augustin s'entoura des spécialistes les plus qualifiés du département en vue d'établir un plan d'action.

Nous ne parlons pas des bâtiments : cela nous entraînerait trop loin. Qu'il nous suffise de dire que tout spécialiste rural (hygiéniste ou urbaniste) pourrait y trouver un modèle rare de l'esprit d'organisation utilitaire joint à un naturel souci d'art véritable.

Dès leur arrivée dans le pays, les moines vidèrent tous les étangs de la propriété, travail relativement facilité par le système de mise en assec déjà exposé. Cette première étape était insuffisante. Ces sols, pauvres en acide phosphorique et en chaux, et maintenant privés de l'apport de déchets organiques, allaient nécessiter des travaux considérables si on voulait éviter de les transformer en des déserts stériles. Il fallut niveler le sol, le défoncer profondément, le drainer dans ses parties les plus humides, le chauler et le fumer à forte dose.

C'est ainsi 50 hectares qui sont mis en culture la première année. Dès 1865, les blés des moines sont les plus beaux du pays.

Tout cela s'effectuait au milieu de difficultés inouïes. En août, septembre et octobre 1864, le chiffre des Trappistes atteints par la fièvre se maintient à trente et s'élève à trente-quatre sur cinquante-deux personnes. L'argent manquait.

« Nous dûmes songer, dès lors, dit le P. Augustin, à porter hardiment la cognée à la racine du mal. Il fallait manifestement, avant tout, nous débarrasser de l'obstacle permanent de la fièvre; toutes nos ressources devaient être employées à créer autour de nous la salubrité, qui, en nous rendant la santé, pouvait seule, en même temps, rendre nos bras au travail et à la culture. » (28).

Les moines contractent un emprunt et achètent 120 hectares de marais insalubres environnant l'Abbaye, au prix de 140.000 francs. Sur ces entrefaites, la Compagnie Mangini, qui, en 1860, avait tracé la ligne de chemin de fer des Dombes, de Sarthenay à Bourg, reçut une forte subvention du Gouvernement en vue d'activer le dessèchement et l'assainissement de la région. Les Trappistes furent traités avec une particulière bienveillance. Une subvention de 150 francs par hectare leur fut allouée.

Depuis quelque temps déjà, un mouvement de défrichement s'était formé à la périphérie, se dirigeant des costières vers le centre, mouvement explicable par la plus grande salubrité des régions de bordure, par une densité plus élevée de la population et par la proximité de la chaux à Tenay. Le P. Augustin décida de faire de la Trappe un centre d'où partirait un mouvement semblable allant vers la périphérie à la rencontre du premier. Pour cela, il résolut, moyennant la subvention de 150 francs par hectare, de se substituer à la Compagnie pour l'assèchement de 700 hectares (non compris 110 hectares de la propriété). La main-d'œuvre monastique n'étant pas suffisante, il fallait susciter un pareil souci chez les propriétaires voisins. Le P. Augustin consacra à cela un don considérable qu'il venait de recevoir, et qui aurait pu éteindre presque complètement la dette contractée. Il augmenta le taux de la prime, la portant presque à 300 francs, somme que le Gouvernement avait déjà proposée en 1861 dans un projet resté sans exécution. Il manquait cependant

---

28) Abbé Martin, *op. cit.*, t. II, p. 323.

80.000 francs. Le P. Augustin se rend à Paris, est reçu en audience par l'Empereur, qui lui accorde immédiatement cette somme sur sa cassette personnelle.

En 1866, 250 hectares d'étangs sont déjà assainis. « Les phosphatages, chaulages, marnages, ont permis d'accroître la culture des légumineuses, d'améliorer la qualité des fourrages et d'étendre la culture du blé à la place de celle du seigle. » (29).

Inlassablement, à raison de sept à huit heures par jour, les moines luttent contre l'eau, défoncent le sol, l'aplanissent, l'enrichissent de divers engrais. En 1867, 815 hectares de terres submergées ont été défrichés et rendus à la vie saine. L'Empereur fit un don personnel de 350.000 francs cette année-là.

Pour bien comprendre et situer la valeur d'un tel effort, il ne faut pas perdre de vue que, durant ces durs travaux, les moines n'ont jamais oublié leur fonction principale, qui est de chanter la louange de gloire du Rédempteur. Or, ce n'est pas moins de huit heures par jour que les Trappistes consacrent à la prière publique. Il est vrai qu'ils se lèvent pour chanter l'Office à 2 heures les jours ordinaires, à 1 heure les dimanches, à minuit les jours de grande fêtes. La durée vécue a pour eux des limites qui ne sont pas les nôtres. Que de temps ne perdons-nous pas en conversations inutiles, à écouter les nouvelles transmises par un tronitruant poste de T.S.F. ou à lire la rubrique des « chiens écrasés » dans les journaux ? Minutes précieuses, dont pas une n'est perdue par le Trappiste. C'est par une lutte continuelle contre l'inflexible marche du temps qu'ils parviennent à doubler et tripler leur existence.

Qu'est-il advenu par la suite de la région des Dombes ? Ici, l'action des moines, pour réelle qu'elle demeure, devient de moins en moins apparente. D'autres facteurs se superposent : achèvement de la ligne de chemin de fer des Dombes,

---

(29) Mme Cler-Garçon, *op. cit.*

influence de Lyon et de sa banlieue, initiatives individuelles suscitées par l'exemple des moines, etc.

Progressivement, leur œuvre achevée, les Trappistes s'effacent, se font oublier, retournent au grand silence de leur cloître et à la paix de leur clôture. Admirable humilité de l'âme bénédictine... Qu'on nous cite, dans toute l'histoire de l'hygiène, un tel exemple d'abnégation, un tel héroïsme mis au service d'une si noble cause.

Quoi qu'il en soit, « depuis le milieu du XIXe siècle, des milliers d'hectares ont été conquis sur les étangs. De très grosses fermes de 200 à 300 hectares d'un seul tenant cultivent du blé, des fourrages artificiels, des pommes de terre. On élève des vaches laitières pour l'approvisionnement de la ville de Lyon, et d'immenses bandes d'oies et de canards » (30).

Le paludisme n'existe plus qu'à l'état de souvenir. Le dernier Trappiste décédé de cette maladie est Dom Bruno, mort en 1877.

Au fur et à mesure que les moines assainissaient le pays, nous voyons leur longévité s'accroître dans des proportions considérables. C'est ainsi que, pour la période allant de 1864 à 1924, si nous envisageons le nécrologe complet de Notre-Dame des Dombes (morts accidentelles exclues), nous constatons la progression suivante :

1864-1874	31 ans
1875-1884	53 ans
1885-1894	54 ans
1895-1904	58 ans
1905-1914	68 ans
1915-1924	72 ans

Ces chiffres sont suffisamment éloquents pour que nous nous abstenions de tout commentaire. Nous nous permettrons cependant une remarque au sujet du chiffre de 31 ans

(30) P. George, *op. cit.*, p. 131.

enregistré pour la période 1864-1874 : il s'explique par le caractère de violence particulière que devait prendre la terrible épidémie de variole de 1870-1871 dans cette insalubre contrée. Six moines devaient en mourir.

Les habitants ont repris force et courage. Leur fatalisme et leur apathie légendaires ont progressivement disparu. Ces fainéants, incapables de travailler la terre, sont devenus « d'excellents laboureurs, capables d'exécuter en temps opportun des travaux demandant une grande habitude »[31]. La misère n'est plus pour eux ce poison subtil qui rapidement détruisait leur santé. L'habitant gagne sa vie et mange à sa faim. « Tandis que le plateau des Dombes, si longtemps arriéré, présente aujourd'hui le spectacle de la richesse, fruit de la grande propriété et de la grande culture, la costière de Saône, fidèle au vieux système de la petite culture alliée à la petite propriété, se fige dans une paradoxale apparence d'archaïsme. »[32].

Les Dombes intérieures restent cependant une des régions les moins peuplées de France. La vie se concentre sur les bordures, au passage des voies de communication et le long des costières.

« De loin en loin, les plus importants villages groupent à peine quelques maisons au pied d'une butte, tandis que se perdent au centre de vastes domaines ces grandes fermes carrées hostiles au passant avec leur haute porte cochère qu'encastrent les grands murs de pisé sur soubassement de lits de galets. »[33].

Entre 1886 et 1936, les Dombes ont même perdu de 10 à 15 % de leur population. Pendant le même temps, la région lyonnaise s'est accrue de 360.000 habitants, et certains départements limitrophes de l'Ain voyaient disparaître jusqu'à 40 % de leur population. Il semble qu'un certain équilibre se soit établi entre la densité de la population et les possi-

(31) Mme Cler-Garçon, *op. cit.*
(32) Y. Janicot, *Les Etudes rhodaniennes*, Lyon, mars 1931.
(33) Id., *ibid.*, déc. 1930.

bilités nourricières du sol dans les pays de la Saône et du Rhône.

Un retour offensif de la cupidité, ce terrible fléau qui ravagea autrefois les Dombes, se dessine depuis 1920. A partir de ce moment, « on constate une régression de la culture des céréales, en particulier du blé et du maïs. Egalement diminution progressive et régulière de la surface occupée par le vignoble. Le recul s'opère au profit de l'herbe et de l'eau, car l'eau et l'herbe rapportent; on remet en eau les étangs des Dombes qui, par l'élevage du poisson, font plus que toute autre culture la richesse du pays. On parle même de créer des étangs artificiels en Bresse. Tous les espoirs de richesse rapide et à peu près certains se tournent vers l'élevage sous toutes ses formes » (34).

Depuis ce temps, la production des Dombes en poisson s'est accrue de 30 à 50 %. Elle est en moyenne de 120 kilos par hectare. La production générale varie de 1.500 à 2.000 tonnes par an, représentant une valeur de 60 à 70 millions de francs, chiffre de 1939.

Des mesures d'hygiène ont permis jusqu'à ce jour d'éviter un retour offensif des épidémies dans cette région. Le danger n'en demeure pas moins.

***

Nous tenions à terminer ce chapitre sur cette comparaison. D'un côté, les moines venant, dans un esprit d'abnégation totale, s'installer, pour vivre, au cœur même des Dombes afin d'y opérer une résurrection sanitaire, agricole et morale.

De l'autre côté, un capitalisme égoïste, faisant passer le problème des bénéfices avant celui du bien commun et de la personne.

***

On nous reprochera peut-être de nous être un peu trop longuement étendu sur ce chapitre, et surtout d'y avoir intro-

(34) Mme Cler-Garçon, *op. cit.*

duit des détails souvent très en dehors du sujet propre de cette thèse. Il nous était difficile d'agir autrement.

La constitution physique du sol, les conditions atmosphériques, l'état sanitaire d'une région (vie physique, vie de l'esprit), la personnalité des pionniers venus pour l'assainir et les sentiments les animant, les difficultés rencontrées par eux, leurs moyens de travail, l'émulation suscitée, etc., sont autant de facteurs tellement intriqués qu'on ne saurait en isoler un point déterminé en vue d'une étude approfondie sans rompre artificiellement l'unité naturelle qui les unit. Ce serait nier leur interdépendance et se moquer de la Nature.

CONCLUSIONS

Le fait bénédictin nous permet les conclusions suivantes :

1° La longévité monastique est supérieure à la longévité habituelle.

2° L'activité humaine doit viser à un équilibre harmonieux de la vie de l'esprit et de la vie du corps.

3° L'étude comparée de la longévité et des régimes alimentaires chez les moines nous autorise à établir la classification suivante :

A. *Travailleurs de force.* — Une alimentation carnée modérée leur est nécessaire. Elle diminue légèrement leur longévité, mais augmente leur potentiel de travail.

B. *Travailleurs manuels effectuant un travail moyen.* — L'alimentation carnée ne leur est pas indispensable pour se maintenir en bon état de santé et atteindre à un âge avancé. Ils pourront toutefois utiliser ce mode d'alimentation durant la saison froide.

C. *Travailleurs intellectuels et sédentaires.* — Ils bénéficieront d'une alimentation carnée modérée. Leur longévité en sera accrue.

Remarque. — Cette classification n'est valable que pour un climat tempéré : dans le problème de l'alimentation, il faut tenir compte des facteurs climatiques.

4° Certains aliments (viandes grasses, par exemple) sont directement contraires au plein épanouissement de la vie de l'esprit.

5° La tempérance ou modération, en éloignant le Bénédictin de tous excès et en le maintenant dans la mesure prescrite par la raison, concourt à le stabiliser, corps et esprit, dans un état de durable équilibre.

6° Les moines bénédictins ont puissamment contribué à l'expansion de l'enseignement médical et à la création d'hôpitaux. Ils ont, par ailleurs, eu une influence sociale indéniable en matière d'hygiène.

7° Les moines bénédictins ont participé dans une large mesure à l'assainissement du sol de l'Europe.

SERMENT

En présence des Maîtres de cette Ecole, de mes condisciples, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la Médecine.

Je donnerai mes soins à l'indigent et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail. Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe, ma langue taira les secrets qui me seront confiés, et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs ni à favoriser le crime.

Reconnaissant envers mes Maîtres, je tiendrai leurs enfants et ceux de mes confrères pour des frères, et, s'ils devaient apprendre la médecine ou recourir à mes soins, je les instruirais et les soignerais sans salaire ni engagement.

Si je remplis ce serment sans l'enfreindre, qu'il me soit donné de jouir heureusement de la vie et de ma profession, honoré à jamais parmi les hommes, et si je le viole et que je me parjure, puissé-je avoir un sort contraire.

Vu : *Le Doyen*,
Pour le Doyen :
L'Assesseur,
J. LABAT.

Vu, bon a imprimer :
Le Président.
E. LEURET.

Vu et permis d'imprimer :
Bordeaux, le 24 novembre 1944.
Le Recteur de l'Académie,
Pour le Recteur :
Le Vice-Président du Conseil de l'Université.
E. DELAGE.

BIBLIOGRAPHIE

Annales d'Aiguebelle.

Assada. — Etudes géographiques sur Lyon et la région. Publication de la Section Lyonnaise, 2e série, Lyon, 1922.

Baudelaire. — Les Fleurs du mal.

Becavin. — L'Ecole de Salerne et les médecins salernitains. Thèse Paris, 1888.

Bernard (Saint). — Œuvres.

Besse (Dom). — Le Moine bénédictin. Paris, 1920.

Biot (Dr). — Santé humaine. Plon, édit.

Bloy (Léon). — Le désespéré. Ed. du Mercure de France, IIe part., p. 120.

Bon (Henri). — Précis de médecine catholique.

Brillat-Savarin. — Physiologie du goût. Garnier, édit.

Brugaillère. — La vie médicale de François Rabelais. Thèse Bordeaux, 1934.

Bruzon (P.). — La Médecine et les religions. Thèse Paris, 1904.

Carrel (Dr). — L'Homme, cet inconnu. Paris, 1935, Plon, édit.

Carton (Dr). — Enseignements et traitements naturistes pratiques. 2e éd., 2e série, 1939.

Cassien. — Conférences.

— Les Institutions cénobitiques. Ed. Saint-Thomas d'Aquin-Saint-Maximin, 1925.

Chittenden. — Physiological Economy in nutrition.

Cler-Garçon (Mme). — Etudes rhodaniennes. Lyon, sept.-déc. 1933.

Cougoul (Dr). — La Lèpre dans l'ancienne France. Thèse Bordeaux, 1943.

Cuthbert-Gutler. — Le Monachisme bénédictin. Trad. Ch. Grolleau, Paris, 1924.

Debreyne (Dr R.-P.). — Essai sur la théologie morale considérée dans ses rapports avec la physiologie et la médecine. Paris, 1868.

Delatte (Dom). — Commentaire sur la Règle de Saint Benoît.

Delore (Dr). — Hygiène et cancer. Presses universitaires de France, Paris, 1939.

— Introduction à la médecine de l'homme en santé et de l'homme malade. Masson, édit., 1944.

Dougnac (Dr). — Le vin au point de vue physico-chimique, physiologique, hygiénique, thérapeutique. Thèse Bordeaux, 1933.

Dubost. — Etudes agricoles sur les Dombes.

Fontenoy (Comte G. de). — Notice sur l'Abbaye de Notre-Dame des Trois-Fontaines.

France à table (La), mars 1936.

Fresnel (Dr S. du). — Saint Benoît. L'œuvre et l'âme du Patriarche. Collection Pax, 1925.

Galland (Dr). — L'Eglise et l'hygiène au Moyen Age. Thèse Paris, 1933.

Gauducheau (Dr). — L'Alimentation de l'homme moderne. Presses médicales, 16 juin 1937.

George (Pierre). — Les Pays de la Saône et du Rhône. Presses universitaires de France, Paris, 1941.

Gorce (Dr). — L'œuvre médicale de Prospero Lambertini (Pape Benoît XIV). Thèse Bordeaux, 1915.

Goyau (Georges). — Saint Bernard. Collection « Les Grands Cœurs », Paris, 1927.

Gratry. — Les Sources. Taqui, édit., Paris, 1909.

Grégoire le Grand (Saint). — Dialogues et œuvres diverses.

Havard. — Dictionnaire de l'ameublement.

Heupke. — La Diététique de l'homme normal et du malade. Masson, édit., 1943.

Hippocrate. — Œuvres médicales. Fages, Meilhac, édit., Toulouse, 1801, an IX.

Huber, Bunle, Boverat. — La Population de la France. Hachette, édit.

Hugo. — Les Chants du crépuscule.

Janicot (Yvonne). — Les Etudes rhodaniennes. Lyon, déc. 1930.

Jérôme (Saint). — Les Moines dans le désert. Redier, édit.

Laignel-Lavastine. — Histoire générale de la médecine. Albin Michel, édit.

Laure (Dom). — Règle du Patriarche Saint Benoît. Commentaire.

Leclercq (Dom). — L'Ordre bénédictin. Rieder, édit., Paris, 1930.

Lemoine (Prof.). — *Revue moderne de médecine et de chirurgie*, janv. 1924.

Mabillon. — *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti.*

Marmion (Dom). — Le Christ, idéal du moine.

Martène. — *De Antiquis monachorum ritibus.*

Martin (Abbé). — Les Moines et leur influence sociale. Paris, 1880.

Mauriac (Prof.). — Adresse aux étudiants, nov. 1943.

Méjean (Paul). — Le Bas-Dauphiné. Etudes rhodaniennes, mars 1931.

Meunier (Léon). — Repas homogènes. *Presses médicales*, n° 29, août 1943.

Monsabert (Dom de). — Le Monastère de Ligugé.

Montalembert. — Les Moines d'Occident. Ed. Spès, Paris, 1926.

— Les Moines. Ed. Spès, Paris, 1926.

Montaigne. — Essais.

Nieremberg (R. P.). — Le Prix de la Grâce. Plon, 1880.

Okinczic. — Humanisme et médecine. Bergerie, édit., 1936.

Pie XI. — Lettre encyclique *Mit Brennender Sorge.*

Pie XII. — Message de Noël.

Pourrat (Henri). — La Maison-Dieu. Vie de Saint Robert. Albin Michel, édit., Paris, 1944.

Psichari. — Les Voix qui crient dans le désert. Couard, édit., 1931.

Rabelais. — « Œuvres ». Firmin-Didot et Cie, édit., Paris, 1929.

Relation de la mort des religieux de l'Abbaye de la Trappe, t. III.

Sainte Bible. — Ancien et Nouveau Testaments.

Sand (René). — L'Economie humaine. Presses universitaires, 1941.

Schneider. — Les Heures bénédictines. Grasset, édit.

Vacandart. — Saint Bernard. Bloud, édit., Paris, 1904.

Vacandart. — Vie de Saint Bernard, abbé de Clairvaux. 2 vol., 4e éd., Paris, 1910.

Vanel (Abbé). — Nécrologie des Bénédictins de Saint-Maur à Saint-Germain-des-Prés. Champion, édit., Paris, 1896.

Winter (Pierre). — Le Moyen Age.

Zon (Raphaël). — Forests and water in the light of scientific investigations. Washington, 1927.

TABLE DES MATIERES

PROLOGUE 13
CHAPITRE I. — Rappel historique. Saint Benoît. La Règle 18
CHAPITRE II. — De la longévité, de la vieillesse et de la mort des
..... 25

ERRATA

Page 57, note 22, *lire :* « non sur la quantité d'aliments *ingérés*, mais sur... ».

Page 69, ligne 15, *lire :* « dans cette ornière », *au lieu de :* « dans cette dernière ».

Page 92, ligne 3, *lire :* « uniformisation », *au lieu de :* « uniformalisation ».

Page 104, note 26, *lire :* « à une faible minorité », *au lieu de :* « à une faible majorité ».

Page 110, ligne 2, *lire :* « chant la cheironomie », *au lieu de :* « chant de la cheironomie ».

Page 123, ligne 28, *lire :* « ruche industrieuse », *au lieu de :* « ruche industrielle ».

Page 139, ligne 7, *lire :* « maladies », *au lieu de :* « malades ».

Page 152, ligne 28, *lire :* « parce que *mieux* que partout ailleurs », *au lieu de :* « parce que partout ailleurs ».

VOISIN.

Bordeaux, n° 321.

Dépôt légal effectué en 1945, 1er trimestre.

22989. — Imprimeries Delmas, Bordeaux (31.0192).